Dix-septième année. - N° 6.098

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ❖ 20 CENTIMES **RÉGIONAL QUOTIDIEN** 20 CENTIMES ❖ Compte chèques postaux: Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

IL AURAIT PEUT-ÊTRE MIEUX VALU NE PAS GASPILLER NOS FINANCES QUE DE RÉCLAMER AU CONTRIBUABLE UN NOUVEAU SACRIFICE

M. Painlevé a déposé ses fameux projets

Le prélèvement sur le capital prend nom de contribution extraordinaire

Paris, 7 novembre. — Voici le texte de loi d'assainissement financier communiqué cet après-midi à la commission des finances de la Chambre.

Il est institué :

Art. 1er. — Pour l'amortissement de la dette publique et la sécurité du travail et de l'épargne, une contribution nationale exceptionnelle.

La contribution nationale comprend :

1° Une taxe personnelle.

2° Une contribution extraordinaire sur les biens mobiliers et immobiliers.

Art. 2. — La taxe personnelle est établie pour 14 années à partir du 1er janvier 1926. Son taux est fixé à 20 francs par an. Elle est due par toutes les personnes désignées à l'article 12 de la loi du 21 avril 1832. Chaque assujetti est imposable dans la commune du domicile réel de chaque assujetti.

Les états matrices seront dressés par le contrôleur des contributions directes assisté du maire. Les ressources sont établies et recouvrées, les réclamations présentées inscrites et jugées comme en matière de contribution directe.

***

Art. 3. — La contribution extraordinaire sur les biens mobiliers et immobiliers peut être acquittée soit par un versement unique, soit en trois annuités, soit en 14 annuités, selon les modalités prévues aux articles suivants.

Les contribuables devront dans un délai de trois mois à dater de la promulgation de la présente loi, opter pour l'un des modes de paiement prévu. A défaut d'option effectuée dans le délai voulu, le contribuable sera recouvrable en 14 annuités.

La faculté d'option peut s'exercer séparément pour chacun des biens soumis à la contribution. Cependant en ce qui concerne les entreprises industrielles et commerciales, la faculté d'opter pour le paiement en un versement unique ou en trois versements est réservée aux entreprises dont la fondation remonte à plus de trois années et qui ont réalisé des bénéfices imposables au cours de chacune des trois dernières annuités.

***

Art. 4. — En ce qui concerne la propriété bâtie et non bâtie, la contribution est fixée à 1, 5 fois le revenu net servant de base à la contribution foncière pour 1926. Le contribuable aura la faculté de se libérer soit par un versement unique, soit en trois annuités égales à 1.60 % de son revenu net, soit en 14 annuités égales à 15 % du revenu net, pris chaque année pour base de la contribution foncière.

Pour le calcul de la contribution, le revenu imposable des propriétés non bâties sera majoré de 7.5 % jusqu'à l'application de la révision de l'évaluation des dites propriétés.

Les exemptions prévues par la loi du 8 août 1890, article 9 et du 31 mars 1922, article 20, ne sont pas applicables à la présente contribution.

Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le taux de la contribution est abaissé d'un quart pour les propriétés bâties et de un tiers pour les propriétés non bâties, jusqu'à la mise en application du résultat des évaluations foncières. La taxe sera perçue dans les mêmes conditions que la contribution foncière.

Art. 5. — La contribution est fixée, en ce qui concerne les entreprises industrielles et commerciales à 50 % du montant moyen des bénéfices ayant servis de base à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au cours des trois dernières années.

Le contribuable aura la faculté de se libérer soit par un versement unique, soit en trois versements égaux, représentant chacun 20 % du bénéfice soumis annuellement à l'impôt cédulaire, sans que chacun de ces versements puisse être inférieur à 20 % du bénéfice moyen défini ci-dessus, soit en 14 annuités égales à 5 % du bénéfice soumis annuellement à l'impôt cédulaire. Pour les bénéfices des exploitations minières, la contribution sera payable annuellement à raison de 5 % du bénéfice pris pour base de la redevance proportionnelle.

***

Art. 6. — En ce qui concerne les valeurs mobilières françaises ou étrangères, les créances, dépôts ou cautionnements, la contribution nationale est payable en 14 annuités égales à 15 % du revenu des dites valeurs ou capitaux. Cette annuité sera perçue dans les mêmes conditions que l'impôt cédulaire. Les lots et primes de remboursement seront également frappés par cette contribution. Toutefois les exemptions ou immunités dont bénéficient les revenus de titres émis avec garantie par l'Etat, autres que les bons créés à échéance d'un an ou plus et les titres d'emprunt contractés sur le marché étranger, ne sont pas étendus à la contribution nationale.

Sont exonérés de la présente contribution, les revenus des titres fixés à l'alinéa précédent dans la mesure où ces titres seront destinés à garantir un emprunt autorisé par le ministre des Finances.

Les porteurs d'obligations nominatives et de titres de rentes nominatifs sur l'Etat auront la faculté de se libérer en une seule fois et d'avance dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, moyennant le versement d'une somme égale à 1.5 fois le revenu brut d'une année.

La même faculté est accordée aux possesseurs d'actions nominatives. Le versement sera égal à la moyenne du revenu brut des trois dernières années, affecté du coefficient 1.5. En ce qui concerne les revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers, la taxe est à la charge du créancier nonobstant toute stipulation contraire, quelle qu'en soit la date.

Art. 7. — Il est établi une contribution nationale sur les revenus provenant des traitements publics et privés, des indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères. La contribution prévue au présent article est assise et perçue dans les mêmes conditions que l'impôt cédulaire auquel ces revenus sont déjà assujettis. Elle ne porte toutefois que sur la partie des revenus imposables qui dépasse 50.000 francs. Le taux de l'impôt est fixé à 3 % pour les revenus compris entre 50.000 et 100.000 fr.; à 4 % pour les revenus compris entre 100.000 et 200.000 fr. ; à 5 % pour les revenus au-dessus de 200.000 francs.

***

Art. 8. — Il est créé une contribution nationale sur les capitaux mobiliers improductifs. Elle est due par toutes les personnes ayant en France une résidence habituelle au sens de l'article 6 de la loi du 15 juillet 1914, ainsi que par les collectivités qui possèdent des capitaux mobiliers improductifs. La contribution est établie d'après la consistance et la valeur réelle, au jour de la promulgation de la présente loi des meubles meublants, de l'argenterie, des bijoux, perles et pierres précieuses, des tableaux, objets d'art et de collection, tapisseries et livres et autres objets mobiliers non dénommés.

Art. 9. — Sont affranchis de cette contribution : 1° Les personnes et collectivités dont les capitaux mobiliers improductifs n'ont pas une valeur supérieure à 50.000 fr. Les ambassadeurs et autres agents diplomatiques étrangers ainsi que les consuls et agents consulaires de nationalité étrangère, mais seulement dans la mesure où les pays qu'ils représentent consentent des avantages analogues aux agents diplomatiques et consulaires français.

3° Les départements et les communes, les établissements publics, les associations reconnues d'utilité publique.

Art. 10. — Pour le calcul de la contribution, chaque contribuable a droit sur le montant global de ses capitaux improductifs.

1°. — A une déduction de 30.000 francs s'il est marié ou si, étant veuf, il a à sa charge un ou plusieurs enfants, issus du mariage.

2°. — A une déduction de 10.000 francs par personne à sa charge dans les conditions de l'article 13 de la loi du 15 juillet 1919, modifiée par l'article 7 de la loi du 25 juin 1920.

Toute fraction de 1.000 francs est en outre négligée.

La contribution porte seulement sur la portion du capital global qui après défalcation s'il y a lieu des déductions ci-dessus, dépasse 50.000 francs.

Le taux de la contribution est fixé à 8 0/0 du capital imposable. Elle pourra être acquittée soit en un versement unique effectué dans un délai de 3 mois à partir de la promulgation de la présente loi, soit en trois versements annuels représentant pour chacun 3 % du capital taxable ; soit en 14 versements annuels représentant chacun 0.75 % du capital taxable.

***

Art. 11. .. Les personnes et collectivités passibles de la contribution, sont tenues de produire avant le 1er mars 1926, une déclaration estimative de leurs objets mobiliers imposables. Les personnes et collectivités passibles de la contribution et qui se libèrent soit par trois versements annuels, soit par quatorze versements annuels sont tenues de produire dans les deux premiers mois de chaque année, pendant trois années, ou quatorze années, suivant le mode de libération adopté, une déclaration estimative de leurs objets mobiliers imposables.

Au capital annuellement déterminé par ces déclarations, sera appliqué le taux de 3 au de 0.75 %. En ce qui concerne les objets assurés contre l'incendie, le vol et les accidents, ou autres risques matériels, l'estimation indiquée dans la déclaration ne peut en aucun cas être inférieure à l'évaluation la plus forte qui leur est attribuée dans la police et contrats, avenants ou conventions d'assurances, établis avant le 1er juillet 1925.

Art. 12. — Le produit de la vente des immeubles de l'Etat qui sera ordonnée en vertu des conclusions de la commission interministérielle chargée des immeubles dépendant du domaine national, sera entièrement versé à la caisse nationale d'amortissement.

Art. 13. — Un réglement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles seront assurés le contrôle et la perception de la contribution nationale sur les capitaux mobiliers improductifs.

Recettes de la caisse d'amortissement : 1°annuités budgétaires égales au service annuel de la dette à court terme du trésor etdu Crédit national : 2.630 millions.

2° Taxes personnelles : 200.000 millions. (*Voir la suite en page 2*)

NAVIGATION DANGEREUSE

ENTRE DEUX ÉCUEILS

(Dessin inédit de PEM)

ANALYSE D'UNE DÉPÊCHE DE SOURCE ANGLAISE

La finance internationale et les événements de Syrie

Voici une dépêche de source anglaise qui a au moins l'intérêt de dévoiler comment, et pourquoi, nous sommes en prise aux difficultés en Syrie.

Londres, 7 novembre. — On mande de Jérusalem que plusieurs personnalités considérant que pour régler les incidents de Syrie, il y aurait lieu d'avoir recours à la création d'un état syrien, identique à celui que les Anglais ont organisé en Mésopotamie.

Mais il semble que les notables de Syrie n'accepteront rien d'autre qu'une indépendance complète de leur pays.

D'autres suggestions, ajoute-t-on, auraient été faites suivant lesquelles le mandat syrien devrait être confié aux Etats-Unis, mais il y a beaucoup de raisons de douter que les Américains acceptent un pareil mandat.

Pour qui sait lire entre les lignes, il apparaît clairement que l'Angleterre souhaite que le mandat soit offert aux Américains, et refusé par eux, escomptant d'avance qu'aussitôt ce refus formulé, c'est à la Grande-Bretagne qu'on offrira le mandat.

Il n'y a d'ailleurs pas à s'y méprendre, la première phrase étant simplement une petite publicité habilement rédigée, au bénéfice du « Colonial Office ».

En ce qui concerne la suggestion que les notables de Syrie n'accepteraient rien autre que l'indépendance complète, il faut y lire une tentative de dégoûter, nous, d'abord, les Américains ensuite de l'Asie-Mineure.

En un mot, les Anglais désirent avoir les mains libres pour encercler la Turquie et exploiter les pétroles de l'Irak.

La révolte syrienne coïncide trop exactement avec la politique financière des Basil Saharof, Sassoon et Compagnie, pour que nous hésitions à y voir la main de la finance internationale.

M. C.-W.

LE CENTENAIRE DU CARDINAL LAVIGERIE

Alger, 7 novembre. — Le cardinal Charrost, légat, et tous les archevêques et évêques présents ici, sont allés, ce matin, saluer le gouverneur général Violette, qui leur a déclaré les recevoir avec plaisir à l'occasion de la célébration du centenaire du cardinal Lavigerie.

VIVE LE SHAH !

Paris, 7 novembre. — Les Etats-Unis, la Belgique, la Pologne, l'Italie, l'Egypte, ont reconnu le nouveau régime persan.

LE RUBAN ROUGE

Paris, 7 novembre. — Le *Journal Officiel* publiera demain au titre de la réserve, une importante promotion dans la *Légion d'Honneur* et la *Médaille militaire*, faite à l'occasion de l'armistice.

DANS L'ADMINISTRATION

Paris, 7 novembre. — Sont nommés : sous préfet de Beaune : M. Tournier, secrétaire général de la Côte-d'Or ; M. Balley, sous-préfet de Melle.

LES PROPRIETAIRES MANIFESTENT

Paris, 7 novembre. — A la suite d'un meeting tenu à la salle Wagram, un goupe de 2.000 propriétaires mécontents ont décidé de se rendre au Palais-Bourbon pour manifester. Un important service d'ordre les a dispersés avant même qu'ils fussent arrivés au Quai-d'Orsay, et cette démonstration se borna à une promenade sous la pluie.

LE BANDIT DU PILAT SE POURVOIT EN CASSATION

Montbrison, 7 novembre. — Gérin, le fameux bandit du Pilat, qui devait comparaître devant le jury de la Loire, vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

Il semble que l'assassin du fermier Fargier a perdu de son assurance et qu'il usera de tous les moyens de procédure pour retarder son jugement.

LE RETOUR DU MARÉCHAL PÉTAIN

Arrivé à Marseille, il déclare qu'Ab El Krim n'est plus à craindre

Marseille, 7 novembre. — Le maréchal Pétain était attendu à Marseille hier après-midi. Mais la tempête occasionnant un retard de plus de douze heures au paquebot *Général-Chanzy*, à bord duquel il s'était embarqué à Alger, c'est ce matin seulement que le navire a pu pénétrer dans le port. A son arrivée, le maréchal Pétain a été reçu par le général Mangin, commandant le 15e corps et le commandant Besson, entouré de plusieurs autres officiers.

Le commandant en chef des troupes du Maroc n'a pas fait de longues déclarations. Celle-ci peut se résumer ainsi :

—Abd-el-Krim est bloqué et n'est plus à craindre.

Le maréchal a conclu :

— Maintenant je passe la main à la politique. L'action militaire est terminée.

Dans la matinée, le maréchal s'est rendu au cimetière Saint-Pierre, pour visiter le monument récemment édifié à la mémoire des étrangers accourus pour la défense de la France pendant la guerre. Le maréchal partira ce soir à 7 heures pour Paris.

QU'EN DIRA LE SENAT ?

Paris, 7 novembre. — Le Sénat est convoqué pour mercredi matin, à 9 h. 30, afin de permettre au gouvernement de déposer sur le bureau de la Haute Assemblée, les projets financiers qui auront été vraisemblablement votés par la Chambre.

LE RAID PARIS-TEHERAN

Paris, 7 novembre. — A midi, le sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique n'avait pas de nouvelles du départ d'Istres de la mission Dagneaux. On nous a déclaré d'autre part que le capitaine Girier a été nommé en remplacement du capitaine Carrié.

UN CINEMA EN FEU

Verdun, 7 novembre. — Un incendie d'une extrême violence a détruit cette nuit l' « Excelsior Cinéma » d'une superficie de 800 mètres carrés. Par un heureux hasard, il n'y avait pas de représentation. Les dégâts matériels atteignent environ 1 million de francs.

LE FISC ET LES SOCIETES SPORTIVES

Saint-Etienne, 7 novembre. — Les contributions indirectes ayant menacé de poursuites les sociétés sportives qui se refusaient à acquitter la taxe sur le chiffre d'affaires, non seulement pour les buffets, qu'elles géraient elles-mêmes et sans bénéfice, mais encore et surtout, sur les droits d'engagements pour tournois sportifs, notamment « boulistes », une vive agitation se manifesta dans toutes les sociétés qui, sans distinction de sport pratique, protestèrent auprès de M. Durafour, député de la Loire, et M. Louis Soulié, sénateur et maire de Saint-Etienne. Ceux-ci ont fait d'actives démarches auprès du ministre des Finances pour qu'un amendement précise l'exemption des clubs sportifs de la taxe sur le chiffre d'affaires et leur intervention a déjà eu pour résultat de faire surseoir à toutes poursuites.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 7 novembre. — **Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 8 novembre :**

Région Parisienne. — **Mauvais temps. Ciel se couvrant avec pluies, devenant très nuageux, avec éclaircies averses et grains. Vent d'Ouest à Nord-Ouest 5 à 6 mètres. Température en baisse. Minimum de température, environ 8°.**

Région du Centre. — **Mauvais temps. Couvert, avec pluies, devenant très nuageux avec éclaircies ; averses et grains. Vent d'Ouest à Nord-Ouest 5 à 9 mètres. Température en baisse. Minimum de température, environ 8°.**

Région du Massif-Central. — **Mauvais temps. Pluie suivie d'éclaircies, d'averses et grains. Vent de Sud-Ouest 5 à 10 mètres. Coups de vent. Température plutôt en baisse. Minimum de température, environ 8°.**

Le docteur Le Feunten fait devant la Cour une expérience concluante contre la thèse du suicide

Et, comme pour jeter dans ce triste drame une note comique le docteur Paul parle de l'esprit médico-légal comme un médecin de Molière

Paris, 7 novembre. — A midi moins le quart, sous la surveillance de plusieurs gardes, un des battants de la lourde porte de bronze s'ouvre à la première vague.

Depuis 8 heures, le public non privilégié est accroché à la grille, attendant l'heure de partager debout, les émotions du Tout-Paris entassé sur les bancs des témoins. Une deuxième vague arrive, les hommes en tête, les femmes semblant notamment distancées et portant pour la plupart un pliant sous le bras.

A la rituelle question du président :

Vous n'êtes ni parent ni allié de l'accusé ?

Le docteur Le Feunten répond :

— Je suis cousin de M. Léon Daudet. Mais des liens d'affection et d'admiration beaucoup plus puissants que ceux de la parenté m'unissent à lui.

Le docteur Le Feunten considère qu'il est contraire à l'évidence de soutenir, comme l'ont fait les experts officiels, que les gouttelettes de sang sur lesquels ceux-ci ont basé leurs explications, sont le résultat de la pulvérisation du sang par un courant gazeux.

— Je demande à la Cour de me permettre ici une petite expérience fort simple.

Et le témoin se fait une piqûre à la main. Il projette sur une feuille blanche le sang recueilli dans une pipette.

— Voici des giclures, dit-il avec le sourire. Et elles ne proviennent pas de sang entraîné par un courant gazeux. On peut faire la même expérience avec un stylo garni d'encre.

M. Léon Daudet demande à l'avocat général s'il maintient la preuve par des giclures, de la mort dans le taxi.

Furieux, l'autre répond d'un ton rogue.

— Cette preuve n'est qu'une preuve complémentaire. Pour moi, je ne la considère que comme surabondante.

Mais M. Léon Daudet insiste.

— Vous paraissez bien moins ferme sur cette preuve que vous aviez qualifiée de décisive. L'expérience des giclures n'a été ordonnée que par M. Laugier, à un moment où l'instruction considérait qu'elle n'avait en faveur de la thèse du suicide aucun élément de preuve décisif.

Le docteur Paul s'avance à la barre. Débat purement scientifique.

— Les docteurs Florent et de Martel sont des hommes de science réputés. Je place très haut ces deux noms. Le docteur de Martel est un des grands spécialistes des blessures du crâne. Mais comme je l'ai dit hier, c'est un chirurgien. Il n'est pas médecin légiste. Il a vu à la guerre comme le docteur Le Feulent, beaucoup de blessures du crâne, par armes à feu. Mais combien de coups de revolver tirés à bout touchant ?

« L'esprit médico-légal »

Il se tourne vers M. Bernard :

— Permettez-moi de vous dire, mon cher Bernard, que vous n'avez pas l'esprit médico-légal.

Et le docteur Paul, une fois de plus, oppose la médecine légale à la médecine tout court.

Le docteur Paul se retire cédant la place au professeur Balthazard.

Le ridicule ne tue plus

Quelques paroles courtoises à l'adresse des experts et même de M. Léon Daudet, auquel il pardonne volontiers en raison de sa verve qui l'amuse, dit-il, et qui s'est exercée parfois à ses dépens.

Puis M. Balthazard, après ce préambule, s'efforce, sans beaucoup de succès, de faire front aux attaques des contre-experts.

— A la vérité, deux thèses scientifiques s'opposent définitivement, irréductibles, suivant l'opinion des deux groupes.

Un juré demande à M. Balthazard s'il estime, dans l'état actuel de la science, qu'il soit possible d'affirmer qu'une suggestion hypnotique soit de nature à déterminer le suicide du sujet. Le professeur Balthazar se range à l'opinion qui fut celle de l'Ecole de Nancy, à savoir qu'un sujet ne peut être poussé au suicide par l'hypnotisme.

M. Daudet répond que la question n'est pas tranchée et il cite les noms des maîtres de la psychiatrie.

Le Docteur Bernard riposte

Le docteur Bernard a délivré à M. Léon Daudet le certificat qui devait permettre de ne pas refuser la cérémonie religieuse au jeune Philippe.

Comme on le lui reproche, l'éminent praticien riposte :

— Que prouve ce certificat contre mon opinion d'aujourd'hui ? J'ai déclaré dans ce certificat que l'enfant pouvait être considéré comme irresponsable. Nous étions bien obligés de croire alors au suicide dans l'ignorance de tout ce qui s'était passé. Mais ceci est une affaire absolument étrangère à la contre-expertise. Le docteur Bernard reprend avec un complément d'arguments, les critiques qu'il avait formulées hier sur les opérations des experts officieux.

Cependant on n'a toujours rien répondu à M. Le Feunten

Puis M. le Feunten intervient à la barre pour faire remarquer que les experts du parquet n'ont pas contesté dans leur réponse, les résultats de la petite expérience faite par lui à l'audience. Mais voici M. Balthazard revenu à la barre.

— Le docteur Bernard, dit-il assez grossièrement, a apporté ici des explications enfantines.

M. Léon Daudet se lève et répond du tac au tac.

— Ce qui m'a frappé à la première lecture du rapport de M. Balthazard, c'est son néant, son inanité et pourtant j'ai fait moi aussi mes études de médecine.

Le président Flory avec une certaine ironie à l'adresse du corps médical, intervient.

— Nous discutons dans une académie de médecine, parlons académiquement.

« Vous vous couvrez d'infamie »

Me Noguère demande alors à poser au docteur Le Feunten une série de questions : Date de la mort de M. Alponse Daudef, circonstances de cette mort, les maladies dont celui-ci a souffert, quel est l'état de santé de ses fils, la date du mariage de M. Léon Daudet, si Mme Daudet est sa cousine, etc.

M. Léon Daudet proteste avec indignation contre ces questions indécentes.

— Ces questions, dit-il, sont indécentes. Le droit de l'avocat ne va pas jusqu'à lui permettre de demander ici, si mon fils vivant est malade, et de quelle maladie.

Me de Roux. — Ne pourrait-on pas demander à Bajot s'il n'a pas un fils qui récemment encore a été inculpé d'abus de confiance et de vol ?

M. Daudet. — Si mon fils aîné était malade, vous en auriez tiré un argument contre mon fils mort. Et vous vous frappez vous-même d'infamie avec un tel système.

Me Noguère. — Vous êtes à un carrefour entre la mort suspecte de votre père et le suicide de votre fils.

M. Daudet. — Vous vous couvrez d'infamie.

Le président. — L'avocat pose des questions, sous le couvert de sa robe d'avocat.

M. Daudet. — S'il y a la robe d'avocat, il y a aussi les droits du père.

Me de Roux. — C'est abominable.

M. Daudet. — Me Noguère sait parfaitement que j'ai écrit et publié que je ne me battrais plus en duel. Le duel est supprimé. Je me suis cependant battu 14 fois.

Me Noguère. — M. Daudet sait que je considère aussi le duel comme un usage aboli.

Le dialogue s'envenime dans une salle tumultueuse, qui repousse en majeure partie l'attitude de l'avocat de la partie civile.

L'audience est opportunément suspendue par le président.

M. Dujardin à la barre

A la reprise, on entend M. Dujardin, secrétaire de la coopérative des Travailleurs de Châteauroux.

Le témoin a-t-il bien rapporté à M. Gaubert, une conversation qu'il aurait eu avec l'anarchiste Faure ?

Le témoin explique qu'il a été appelé à déposer devant M. Barnaud, d'une conversation qu'il avait eue avec Faure. C'est Faure qui a remis à Philippe un billet pour Le Flaoutter, dans lequel on priait ce dernier « *de remettre un joujou au jeune homme* ».

— Ni dans l'affaire Daudet, ni dans l'attentat connexe contre Faure, dit-il, la justice n'a cherché à connaître la vérité. J'ai rapproché ce fait des attitudes de Faure qui m'a donné de l'inquiétude sur ses relations.

Pour moi, je tiens à prévenir la police que, dans le cas où je serais victime d'un attentat, j'ai en lieu sûr, la possibilité de révélations dont la seule évocation ici, je l'espère, suffira à engager la police à me laisser tranquille.

Le témoin affirme qu'il a fait connaître à M. Barnaud la version des anarchistes, du meurtre policier.

L'attentat contre Faure

Relatant l'attentat contre Faure, les deux coups de revolver qui furent tirés sur lui en mai 1924, la nuit, dans une rue de Malakoff, M. Dujardin déclare :

— Dans cette affaire, j'ai pu constater les rapports suspects de la police avec les anarchistes du « Libertaire ».

Faure m'a dit dans un bar de la rue Edgar-Quinet : « Nous devrions bien aller à l'*Action Française*, dire ce que nous savons de l'affaire Daudet. Daudet donnerait gros pour cela. J'ai refusé avec indignation.

Me de Roux. — Mais que vous a dit Faure sur les détails de l'affaire.

— Voici la version telle qu'elle circulait dans les milieux anarchistes : Je vous avertis d'ailleurs que cette version contient certaines erreurs. Philippe Daudet avait emporté 1.800 fr. Sa fugue s'aggravait du fait qu'il avait pris de l'argent à sa famille. Craignant d'être très sévèrement réprimandé, il s'était dit : Pour gagner mon pardon, je vais tenter une action d'éclat. Je vais pénétrer chez les anarchistes et surprendre leurs projets.

Après que l'enfant se fut présenté au *Libertaire*, annonçant son prétendu projet d'attentat, Faure l'envoya chez le Flaoutter avec le billet que j'ai dit. Les anarchistes ne savaient pas quelle était l'identité du jeune homme. Ils avaient cru à un anarchiste. Le plan était de fournir une arrestation à Le Flaoutter, indicateur. Le drame aurait été un drame de surprise. Un policier pris de panique ayant tiré.

Je sais que Faure s'est présenté le lundi à Lariboisière pour tâcher de reconnaître le corps. *Il a appris là que le corps avait été enlevé par la famille sur un mot de Poincaré.*

Quant à Bajot, personne ne sait qui il est dans les milieux anarchistes. Il est l'énigme. Certains libertaires croient qu'il est au service de la Sûreté.

Et Gruffy ?

On demande au témoin de dire ce qu'il connaît sur Gruffy.

— Le rôle de celui-ci, dit Dujardin, est le suivant : Après la lettre signée Jacques Gevoudoux, et dans laquelle Gruffy affirmait qu'il avait assassiné Philippe Daudet, j'ai eu une conférence avec Gruffy. Il m'a dit qu'il n'était pas l'auteur de la mort de Philippe. Pourquoi alors, as-tu écrit cette lettre ? lui ai-je demandé. J'ai compris qu'il avait agi par vantardise, car dans les milieux anarchistes on aime beaucoup à se vanter. Je ne crois pas que Gruffy sache grand chose. En tout cas, il aurait été très facile à suggestionner. C'est un garçon faible et inconscient.

Voici Faure à la barre. Il nie avoir envoyé Philippe Daudet chez Le Flaoutter.

M. Dujardin répète que Faure lui a fait l'offre de se rendre à l'*Action Française*, pour y faire connaître certains détails de l'affaire, contre demande d'argent.

— Je ne me rappelle pas, répond mollement Faure.

M. Dujardin. — Tu dois te rappeler Faure, que depuis ce jour tu ne m'as pas revu.

Confronté avec les deux anarchistes, Le Flaoutter affirme qu'il n'a pas vu Faure plus de quatre ou cinq fois.

Me de Roux. — Mais il a dit le contraire.

— C'est possible, répond alors Le Flaoutter dérouté. *Il me connaît peut-être plus que je ne le connais.*

Dujardin, sur interrogation de la défense, indique le nom des personnes qui peuvent confirmer son témoignage comme ayant entendu Faure lui-même déclarer :

C'est moi qui ai envoyé le gosse chez Le Flaoutter avec un mot pour qu'il lui donne un « joujou ».

M. Daudet. — Je signale aux jurés qu'un témoin, M. Fagnier, a répété à M. Barnaud le propos de Faure, rapporté aujourd'hui par Du-

"Paris-Centre" commence aujourd'hui LE MAITRE DE BALLANTRAE

LE PROCÈS BAJOT-DAUDET

jardin. Ce témoin s'est plaint d'avoir été bousculé par la police lorsqu'il apportait cette déclaration.

L'inspecteur Riboulet, mis en cause par Dujardin, déclare qu'il n'a pas dit à celui-ci que l'attentat contre Faure avait été commis par les camelots du Roi.

— Et moi, répond Dujardin, je maintiens ce que j'ai dit, touchant le propos du brigadier Riboulet.

Voici Henri Pélissier

Très brève déposition d'Henri Pélissier, le coureur cycliste bien connu. Le témoin a pris le taxi de Bajot, le samedi 24 novembre. Bajot l'a déposé rue Richet, vers 3 heures.

— Le chauffeur m'a reconnu et je lui ai serré la main. C'est sur ce souvenir que j'ai appuyé mon témoignage.

Nouvelle suspension à 4 heures.

A la reprise, M. Flory déclare qu'il vient de recevoir une lettre que Dujardin lui avait adressée, lettre résumant sa déposition. Dujardin avait parlé tout à l'heure de cette lettre, s'étonnant qu'elle ne fut pas parvenue.

— Je viens de la recevoir, dit le président.

Un retard mystérieux

La lettre est datée du 4. Elle est donc parvenue trois jours seulement après avoir été déposée à la poste de Châteauroux.

Avant que l'audience ne soit levée, M. Vallat demande à l'avocat général s'il a des nouvelles de Gruffy ?

M. Peignot. — Je n'ai reçu aucune communication du ministère de la Justice.

L'audience est renvoyée au lundi 12 h. 30. La défense et le président devisent ensuite sur la date probable de la fin du procès.

On émet des prévisions optimistes.

— Un jour pour moi, dit l'avocat général.

— Autant pour moi, énonce Mᵉ de Roux.

Mᵉ Noguère fait la même réflexion. On peut donc prévoir le verdict pour la soirée du samedi ou du dimanche. Telle est du moins l'opinion du président.

UN DOUBLE SUICIDE

Compiègne, 7 novembre. — On a retiré cet après-midi de l'Oise, à l'écluse de Sarron, les cadavres liés à l'aide d'un cache-nez, de deux jeunes femmes, de Compiègne, Jeanne Lampitsky, âgée de 25 ans, et de son amie Marie Peugniez, 19 ans, sans profession. On n'a relevé aucune trace de violences et tout porte à croire à un double suicide motivé par des chagrins intimes.

UNE VACHE LE JETTE SUR LA SCIE

Périgueux, 7 novembre. — A Siorac de Riberac, pendant que M. Bousquet était occupé à faire débiter des arbres, une de ses vaches s'entrava dans une chaîne. Voulant la dégager, M. Bousquet reçut de l'animal un coup de tête qui l'envoya à trois mètres de là, sur la table de la scie circulaire. Happé par la lame, M. Bousquet a été littéralement scié en deux.

IL VOULAIT TOUCHER LA PRIME

Grenoble, 7 novembre. — A Prébois, une ferme agricole ayant brûlé, le fermier Vial a été arrêté. Il avait provoqué l'incendie pour toucher la prime d'assurance.

DERNIÈRE HEURE

L'arrestation mouvementée d'un dangereux bandit

Bagnères-de-Bigorre, 7 novembre. — Ce matin, les gendarmes d'Arrau ont arrêté le bandit Curiol, complice de Gimenez, aperçu hier dans les environs de Sarrancolin. Découvert dans une grange, Curiol tira un coup de revolver sur un gendarme qui l'avait reconnu. Le projectile troua la capote du gendarme.

Accourus au secours de leur collègue, d'autres gendarmes essuyèrent à leur tour plusieurs coups de feu de Curiol. Ce dernier, sur le point d'être arrêté, se barricada dans une grange et soutint un siège en règle contre les représentants de l'autorité et la population. Une mitrailleuse fut alors mise en batterie. On s'apprêtait à en faire usage, lors que Curiol se tira dans la tête deux coups de revolver et tomba grièvement blessé. La porte de la grange fut aussitôt enfoncée et le bandit arrêté, dut être transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

Paolino bat Nilles

Paris, 7 novembre. — La réunion de boxe du Vel d'Hiv' a eu lieu ce soir au milieu d'une nombreuse assistance. Certains incidents se sont produits au cours de deux combats. Le premier qui opposait Romeriau au jeune Laffineur, s'est terminé par un match nul. Cette décision considérée comme injuste alors que Romeriau avait très nettement dominé son adversaire pendant 5 ou 6 reprises, a fourni l'occasion au public du pesage, de manifester assez vivement tandis que celui des Populaires se déclarait en faveur de Laffineur.

***

Le combat des poids lourds Paolino-Nilles s'est terminé par la victoire de Paolino par k.-o. à la 3ᵉ reprise d'un combat qui devait en comporter 12. Cette décision donne également lieu à une manifestation très vive du public. En effet, alors que Nilles était encore à terre et tout juste compté out, Carpentier, qui soignait Paolino, entra dans le ring puis en ressortit. Paolino se jeta à nouveau sur Nilles. Toutefois l'arbitre qui avait déclaré Nilles out, maintint sa décision, appuyé par les juges de combat. Dans le camp de Nilles, son manager gesticulait mais en vain.

Peters Hans a battu Arnaud par k.-o. à la 7ᵉ reprise.

40.000 FRANCS S'ENVOLENT

Nancy, 7 novembre. — La direction des P. T. T. de Nancy a porté plainte pour vol d'une somme de 40.000 francs, expédiée par le bureau de postes de Rehon, et qui n'est pas encore arrivée à destination. Interrogé, le personnel ambulant déclara n'avoir jamais reçu à Rehon, les fonds qui devaient être transportés à Nancy.

M. Painlevé fait à la Presse quelques déclarations qui visent à justifier ses projets financiers

Mais le contribuable ne sera peut-être pas de son avis

Paris, 7 novembre. — M. Painlevé a fait ce soir les déclarations suivantes à la presse au sujet des projets financiers :

En proposant au Parlement un ensemble coordonné de mesures énergiques pour établir la stabilité de nos finances, le gouvernement est convaincu de répondre à la volonté du pays.

L'Etat tiendra tous ses engagements et sa fidélité à la parole donnée est une garantie essentielle de son crédit et de sa monnaie. Les porteurs de bons de la Défense nationale peuvent être pleinement rassurés contre tout projet de consolidation. C'est l'impôt et l'impôt seul qui assurera l'équilibre solide du budget, où sévèrement contrôlées toutes les dépenses seront inscrites.

Bien plus. Nous entendons commencer l'amortissement progressif de la dette publique et notamment l'allègement et la régularisation de la dette flottante dont les lourdes échéances capricieuses sont un danger pour notre monnaie. Ce sera le rôle de la caisse d'amortissement, gérée d'une manière autonome, absolument indépendante de l'Etat et maîtresse de ses ressources puisque c'est une loi qui les lui aura attribuées une fois pour toute.

Une contribution nationale exceptionnelle ne comportant ni brutalité, ni vexation, contre qui que ce soit sera imposée selon ses ressources à chaque contribuable qui pourra se libérer selon son gré, en une fois, en trois annuités ou en quatorze annuités. Ainsi sera close pour l'Etat l'ère des expédients, des emprunts et de l'inflation, et s'ouvrira une période d'équilibre qui nous permettra enfin de donner à la monnaie l'indispensable stabilité. Il faut toutefois liquider auparavant les dernières difficultés qui sont la conséquence du passé.

Certes, durant l'année 1925, des résultats importants ont déjà été obtenus, non seulement l'Etat a consolidé près de 6 milliards de bons de la défense, mais le Trésor a remboursé 5 milliards de dettes à court terme. Cet effort, toutefois, le laisse en fin d'année en présence d'un déficit d'au moins 2 milliards et demi, dont il lui faut demander l'avance provisoire à la Banque de France, en attendant que la rentrée des impôts dont les rôles, par suite du vote tardif du budget, viennent seulement d'être distribués. Telle est dans ses grandes lignes, l'œuvre d'assainissement financier que nous entreprenons avec courage et pour laquelle nous demandons le concours de tous les citoyens.

***

Le titre 1ᵉʳ du projet expose ensuite les recettes de la caisse d'amortissement. Ce sont : 1° les annuités budgétaires égales au service annuel de la dette à court terme ; 2° les taxes personnelles ; 3° la contribution nationale sur les biens mobiliers et immobiliers.

4° La vente des immeubles, soit un total de 8.585 millions.

Ces prévisions de recettes ont été établies en supposant que tous les contribuables choisiront la libération en quatorze annuités.

Le titre 2 du projet concerne surtout la création et le fonctionnement de la caisse nationale d'amortissement de la dette publique.

Cette caisse sera administrée par un conseil de 15 membres : deux sénateurs, deux députés, le premier président de la Cour de Cassation, le vice-président du Conseil d'Etat, le premier président de la Cour des Comptes, un président de chambre de commerce, un membre des associations agricoles, le président de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province, les deux vice-présidents du conseil national économique et le directeur du mouvement général des fonds.

Ce conseil sera renouvelé par moitié tous les trois ans. Cette caisse centralisera à partir du 1ᵉʳ décembre 1925 l'émission, le remboursement et le service des bons de la Défense et de la dette à court terme du Trésor et du Crédit National. La caisse sera autorisée à procéder à des achats en bourse de valeurs du Trésor et du Crédit National.

Les bons de la Défense Nationale renouvelés ou émis du jour de la promulgation de la loi cesseront de jouir des privilèges que leur concède la loi du 13 mars 1924. La caisse est autorisée à offrir aux porteurs des titres de la dette à court terme du Trésor et du Crédit National, un titre remboursable en 15 ans, au plus qui pourra comporter une garantie de change où l'attribution des lots.

Les ressources de la caisse seront constituées par :

1° Le produit de l'émission des bons de la Défense ou de valeurs du Trésor placées dans le public.

2° Une indemnité budgétaire correspondant à la charge des valeurs du Trésor et du Crédit National à court terme, actuellement émises et dont le montant est fixé définitivement à 2. 630.015.000 francs.

3° Les produits de la contribution nationale exceptionnelle.

4° Le produit de la vente des immeubles de l'Etat.

La caisse pourra demander à la Banque de France à titre de fonds de roulement, des avances qui ne pourront excéder la valeur de l'annuité budgétaire, plus le produit de la contribution nationale.

Le ministre des Finances est autorisé à passer avec la Banque de France des conventions concédant des avances supplémentaires à l'Etat de 2 milliards et demi de francs, sous réserve des dispositions relatives au fond de roulement de la caisse. Le montant maximum des émissions de billets de la Banque de France et de ses succursales, reste fixé à 51 milliards. Enfin, les contributions, impôts, taxes, produits établis pour l'année 1925 et les antérieurs recouvrés comme contribution directe seront exigibles en totalité dès la publication des rôles. Les actes et fractions de cote restant à payer sur articles compris dans le rôle publié depuis le 1ᵉʳ janvier 1925 seront exigibles dès l'entrée en vigueur de la loi. Toute somme restant à payer au 31 décembre sur articles compris dans les rôles publiés avant le 1ᵉʳ décembre seront majorés d'un 10ᵉ.

UN PERE ABOMINABLE

Versailles, 7 novembre. — Recherché par parquet de Pontoise, pour avoir violenté sa fillette, âgée de 8 ans, le nommé Kœlhoffer âgé de 37 ans, journalier à Noisy-le-Sec, a été arrêté par la gendarmerie de Versailles.

LES CONTES DE "PARIS-CENTRE"

La Dame blonde

Le romancier Desmarais, qui avait, à Douaumont, perdu le bras gauche et gagné la Croix, fixa, dans les doigts de buis de sa main articulée, une cigarette, l'alluma et dit :

— Pourquoi je ne signerai plus les romans que j'écrirai ? C'est une histoire extravagante et vraie. La voici :

Après ma réforme, dès ma rentrée à Paris, je reçus la visite de la petite dactylo qui, avant la guerre, copiait mes manuscrits Elle me confia, avec un certain embarras, qu'elle s'en tirait comme elle pouvait ; puis, qu'elle avait du travail pour un écrivain anglais, tout à fait inconnu, Jean Rusque.

— Vous ne connaissez ni Craggs ni Rusque ?

— Ni l'un ni l'autre !

— Eh bien, m'avoua la dactylo, cela me met à l'aise pour vous apprendre ceci. On vous a chipé votre manuscrit de la « Dame Blonde », que j'ai « tapé » au début de 1914. Si vous voulez tirer la chose au clair, voici l'adresse de votre traducteur improvisé qui m'a apporté le papier où je vous ai reconnu, phrase par phrase, à une virgule près.

L'aventure me stupéfiait. J'avais le manuscrit dans ma table, et le double déposé au journal qui devait le publier. Néanmoins je passai aux bureaux, à l'heure de la rédaction, et le secrétaire, en écoutant ma petite histoire, s'ébahit...

— En voilà un conte à dormir debout ! Il n'y a pas vol, puisque nous avons les deux copies ! Il n'y a pas plagiat, puisque votre feuilleton est toujours inédit ! Alors, quoi ?

Il se frappa le front.

— J'y suis ! C'est encore un truc de Poulet !

— Qui ça, Poulet ?

— Un ébéniste qui travaillait pour la maison, genre Bubu, pas très délicat, à cause d'une poule comme son nom l'indique, une gouape que nous avons envoyée se faire pendre ailleurs... Je vois !... Il avait la clef de l'armoire aux manuscrits... pour une réparation ! Malin comme un singe il aura barboté votre « papier »... l'aura fait, à son tour, taper à la machine, puis remis gentiment à sa place... et vendu, comme étant de son cru, à quelque amateur sans vergogne... Débrouillez-vous, mon ami...

. . . .

Desmarais s'arrêta de parler, vida son verre de sherry, puis reprit...

— Le soir même, à six heures tapant, j'avais fait la connaissance de Douglas Craggs. A dix heures, nous roulions, de concert, dans l'express de Bordeaux. Et Douglas Craggs me disait :

— En vérité, honoré gentleman, vous êtes dépourvu de chance ! Car, sur l'honneur anglais, qui vaut l'honneur français, je veux bien vous aider à retrouver le Poulet, dont vous dites, mais je ne puis vous dénoncer le personnage qui m'a donné « La Dame Blonde » à traduire, pour le « Daily-Mail ». En vérité, non, my dear, je ne puis !

Et Douglas Craggs tiquait, à cause de son pied et d'une grenade reçue à la Somme ; ce qui lui avait valu sa réforme, une incurable boiterie et la Croix de Saint-Georges.

Le lendemain, nous débarquions à Tarbes. C'est à la sixième division de l'arsenal que nous eûmes des nouvelles de Poulet.

— Embusqué, Poulet ? Non, mais, des fois ! gouailla un électricien de ses amis... Faudrait voir ! Il est allé se faire mettre les abattis en daube, du côté de Péronne, le citoyen Poulet, pour votre gouverne ! Même que vous aurez des chances de le rencontrer à Pau, où il passe l'hiver à l'hôpital, le salaud !

— Allons à Pau, dit placidement Douglas Craggs en bourrant sa courte pipe.

Et, le soir, nous étions à Pau, Craggs s'était chargé d'aller aux renseignements. Il vint me retrouver au Gassion, à l'heure du dîner.

— Si nous avons un repas confortable, j'y ferai honneur, fortement ! me déclara-t-il. Mais, pour ce qui est de l'individu, il est inutile de persister à vouloir une chose quelconque, contre un gentleman tel !

— Poulet, un gentleman ?

— Oh ! certes, oui, my dear... Et encore plus amoché que vous et moi, comme vous dites en français. Il est amputé des deux jambes ! Mais, ne le plaignez pas, honoré confrère ! Il a compensation, par le haut, de ce qui manque, en bas ! Il a, sur la poitrine, la Croix de guerre avec palme et la Médaille Militaire ! Et vous ne pouvez pas, je suppose, ennuyer un héros tel, avec nos histoires de « Dame Blonde », dites ?

— Je suis de votre avis ! m'inclinai-je, ému par cette métamorphose de Poulet, qui me devenait, d'un coup, sympathique. Et pour nous tirer d'affaire, il ne vous reste plus qu'à me faire connaître votre Jean Rusque, cette fois !

— J'y consens, honoré gentleman ! répartit le traducteur. Mais c'est bien pour le principe que je le fais !

Et il m'avoua, en rougissant....

— Ce john-là... c'est une miss jolie, jolie... adorablement jolie.. et bien élevée, well-bred, et qui s'appelle Claire Esbly !

. . . .

Desmarais s'arrêta à nouveau de parler, tendit son verre pour un second sherry et, l'intérêt monté d'un ton, poursuivit...

— Evidemment, une femme manquait à mon histoire. Le lendemain, je rentrai seul à Paris. Douglas Craggs m'avait déclaré :

— Je pousserai jusqu'à Biarritz, si vous le permettez, voir mon frère Percy, excellent garçon qui est de la Croix-Rouge « of the British Red Cross » !

Et je finis par où j'aurais dû commencer ! Le surlendemain, je me présentais à Passy, devant la troublante jeune fille qui signait Jean Rusque comme un homme ! Et je lui révélai toute mon histoire.

De rose, la jeune fille était devenue toute pâle :

— Monsieur, balbutia-t-elle, tout d'une traite, voici la confession que je vous dois. J'ai péché par sottise et par orgueil, pour éblouir mes petites amies, aux thés de cinq heures, et j'en suis bien punie ! J'ai acheté, sur la foi d'une annonce dans les journaux, le manuscrit d'un pauvre diable à qui vous avez pardonné son indélicatesse que je ne pouvais pas soupçonner ! Je comprends votre embarras... Voulez-vous comprendre le mien ? Le livre imprimé est prêt à paraître. Toutes mes amies en ont lu les bonnes feuilles ! Je n'ai pas, pour vous émouvoir, le prestige de Poulet, qui est un héros ! Je n'ai rien pour vous émouvoir ! Je suis une faible femme, sans défense, pris au piège de sa vanité ! Sauvez-moi du ridicule, je vous en supplie !

Elle joignit ses petites mains de prière et deux larmes brillèrent dans ses yeux. Et ces deux larmes étaient aussi émouvantes que les deux médailles sur la poitrine de Poulet ! Je m'emparai de ses deux mains jointes que je portai à mes lèvres. Et je promis tout ce qu'elle voulut, parbleu !

Desmarais s'arrêta, une troisième fois de parler. Mais la société dépitée réclama :

— La conclusion ?

— La conclusion ? C'est que Douglas Graggs et Poulet me servent de témoins la semaine prochaine, à la mairie du seizième ; que « La dame blonde » paraîtra sous le nom de jeune fille de ma future femme, Claire Esbly ; que nous avons pris comme homme de confiance, Poulet, qui avait fait des bêtises pour une poule et de si grandes choses pour la France, — et que les trois amochés que vous savez, avec leurs croix, croix d'honneur, croix de guerre et croix de Saint-Georges, sont les trois filleuls d'une unique marraine qui signera, désormais les romans que j'écrirai.

Albert BOISSIÈRE.

REVUE DE LA PRESSE

DESSAISISSEZ LE PARLEMENT

L'Action Française (Ch. Maurras) :

Dans le temps même où l'on constate l'effet, le curieux effet d'inquiétude profonde et de demi espoir causé par la lettre qu'ont adressée au président Doumergue les principaux représentats de la production française, la hausse chronique de la livre se trouve soulignée par les échos du parlement : inflation, nouvelle inflation, nous est-il assuré, de cinq milliards. La rumeur est sortie de l'antre où se réunit la commission des finances de la Chambre. Et de tous les coins du Paris sérieux, du Paris qui travaille s'élève comme un chœur de voix reprenant la belle lettre d'hier : — Dessaisissez le Parlement ! Gardez-nous du Parlement ! Garantissez-nous contre le Parlement et contre l'élection ! Nous ferons les sacrifices que l'on voudra, mais à la condition d'être certains qu'ils puissent servir et n'iront pas se noyer dans le gouffre du fatal gaspillage politicien.

Ainsi parlent les producteurs aux inflateurs.

Cette liberté de langage marque-t-elle un commencement ou une fin ? On n'imagine pas les chefs de la production française opinant de cette façon il y a douze ou treize ans. La guerre a passé par là.

Le Gaulois (Curtius) :

Nous voilà arrivés à un point du développement des institutions parlementaires où chaque fois qu'une difficulté sérieuse se présente, on entend les gens compétents nous dire : « Il faut, pour en sortir suspendre le jeu normal du régime. »

NE MENTEZ DONC PLUS

Le Figaro (Lucien Romier) :

Ce qui nous préoccupe, c'est que l'on semble vouloir, une fois encore, cacher la vérité au pays. Or les mensonges même bien intentionnés sont toujours très dangereux en matière financière. Ils risqueraient de l'être plus que jamais, aujourd'hui, devant une opinion publique dont la confiance dans le crédit et la loyauté de l'état tend à décliner très vite.

La Victoire (Gustave Hervé) :

Voilà notre grand mathématicien maintenant qui patauge dans des combinaisons d'assainissement reposant toutes sur cette idée géniale : faire une nouvelle inflation ! Seulement, au lieu de faire demander quelques milliards de billets à la banque de France par le gouvernement, on les lui fera demander par une personne interposée, par une caisse autonome d'amortissement, comme si ce n'était pas de l'inflation tout de même !

NE PAS OUBLIER QUE LA CONVENTION CREA LES ASSIGNATS

La Lanterne (F. H.) :

Eh bien ! dans une période critique comme celle où nous sommes contraints de vivre, il faut employer les moyens révolutionnaires et se souvenir de la victorieuse énergie de nos grands ancêtres. Pourquoi donc ne pas décider que tout citoyen, ministre ou parlementaire, qui osera formuler une proposition tendant à distraire de sa destination un centime de la caisse d'amortissement, sera décrété d'accusation.

PEUT-ETRE LA MAIN DES GAUCHES IGNORE CE QU'ELLE PREND A LA MAIN DES DROITS

Le Rappel (C. Bouche) :

Chirurgie révolutionnaire, voilà le salut !

A condition toutefois de couper à bon escient et au bon endroit, ce que ne fait pas M. Léon Blum.

LE CENTENAIRE DE LAVIGERIE

L'Europe Nouvelle (A. Thibaudet) :

Lavigerie a échoué sur bien des terrains, mais il a réussi à nous donner une grande figure d'homme-drapeau, le seul en somme avec Bugeaud dont le nom soit resté lié durablement, dans les images populaires de l'histoire, à la création d'une France africaine.

LES PARLEMENTS IMPUISSANTS FOMENTENT LA REVOLUTION

L'Eclair (Emile Buré) :

André François-Poncet écrivait hier dans *l'Avenir* : « S'il n'y a pas de majorité, y a-t-il au moins une opposition stable ? Je n'oserais l'affirmer, mais s'il n'y a pas de majorité et s'il n'y a pas non plus d'opposition, la où était jadis la France, nous ne verrons bientôt plus qu'un marais ». Ces paroles désenchantées méritent d'être méditées, car elles n'ont point été prononcées à la légère. André François-Poncet n'est pas un opposant de parti pris, il a horreur de la politique du pire et s'il témoigne d'un pareil pessimisme, ce n'est assurément point pour les besoins de sa cause. Il répugnerait à une polémique qui trouverait ses moyens dans un défaitisme affecté. Mais venu à la Chambre plein de foi, il reconnaît qu'il est impossible d'y rien accomplir de sérieux et il s'en désole, sachant trop bien que les Parlements impuissants sont les plus sûrs fourriers des révolutions.

UN « HOLD-UP » DANS UNE GARE D'IRLANDE

Dublin, 7 novembre. — Une bande d'environ 25 hommes armés a envahi une petite gare de chemin de fer située aux environs de Dublin, dans le but de délivrer trois prisonniers qui se trouvaient dans un train en partance pour Gullirgar. Ils avaient été condamnés pour haute trahison.

Arrivés après la mise en marche du train, les 25 hommes se sont vengés de leur déconvenue en pillant le bureau de la gare ainsi que le bureau de poste d'un village voisin.

LE MAUVAIS TEMPS EST GENERAL

Londres, 7 novembre. — Dans toutes les villes de Grande-Bretagne, on a reçu aujourd'hui des télégrammes annonçant que les conditions atmosphériques étaient des plus mauvaises. Orages, grêle, pluies diluviennes. L'ouragan a fait des dégâts considérables sur les côtes. De nombreux bateaux ayant rompu leurs amarres sont partis à la dérive. Plusieurs navires ont dû chercher refuge dans les ports. Tous les monts d'Ecosse sont couverts de neige.

Pommes de terre

MARCHE DES INNOCENTS

La cote moyenne des Halles centrales reste stationnaire par comparaison avec celle de la huitaine précédente, exception faite pour la Rosa qui baisse de 5 francs, soit 85 fr. Signalons aussi que le cours maximum des Rondes jaunes baisse de 4 francs, soit 50 fr. (contre 54 francs).

Les cours les plus généralement pratiqués sur le Carreau et dans les Magasins de Commission du rayon des Halles peuvent s'évaluer ainsi :

Rosa extra, jusqu'à 90 fr. ; Hénault, 95 à 100 francs ; Mayette, 80 à 85 fr. ; Royale, 70 à 75 francs ; Parisienne, 60 à 65 fr. ; Saucisse rouge Loiret, 70 à 75 fr. ; Saucisse rouge Bretagne, 50 à 60 fr. ; Esterling, 52 à 55 fr. ; Royale Kidney, 50 à 52 fr. ; King Edward, 50 à 55 fr., Flouck, 45 à 50 fr. ; Rondes jaunes (à chair jaune), 42 à 50 fr., par 100 kilos nus, pris sur place.

Le marché de gros est considéré comme un peu moins terne que le précédent, sans que place.

Le marché de gros est considéré comme un peu moins terne que le précédent, sans que pour cela les prix de la huitaine passée accusent des mouvements notables. La culture résiste, force est donc au commerce de tenir des taux en corrélation avec ceux pratiqués à la ferme.

La Hollande du Nord, bien faite est vendable à des prix analogues à ceux de la Mayette, soit 62 à 65 francs départ, par contre, la Hollande du Nord difforme est délaissée, fût-ce à 45 francs départ.

Quelques traces de maladie ayant été relevées dans la Hénault, cette situation n'en favorise pas précisément le placement.

Les Hollandes (Royale et Parisienne) du Loiret sont assez recherchées à des prix modérés toutefois.

Rien de particulier à signaler sur les Saucisses rouges, si ce n'est que le marché présente un débouché qui serait certes plus abondant si le froid se manifestait.

N'en déplaise à quelques Anglais germanophiles l'Allemagne est bien responsable de la guerre

Par Joseph LAPERTOT

Dans notre précédent article (*Paris-Centre* du 1ᵉʳ novembre), nous avons prouvé de façon irréfutable que l'Allemagne est bien seule responsable de la guerre. Nous allons continuer cette étude, certains qu'en publiant cette documentation nous servons une grande cause : celle de la France victorieuse, si souvent critiquée, même calomniée à l'étranger. Hélas, chez nous, n'assistons-nous pas à une propagande antinationale, néfaste, qui demeure impunie ?

Cette semaine la nécessité de notre travail vient à nouveau de nous être donnée.

On pouvait lire dans un grand journal anglais le texte suivant : « *La presse (patriote) française continue avec une insistance croissante à employer le vocabulaire recoloré de la guerre dans tous les sujets de discussions internationales. Nous lui rappelons que la guerre est finie* ».

***

Certes, Messieurs d'Outre-Manche, nous n'ignorons pas que la guerre est terminée; mais nous n'ignorons pas non plus que la victoire remportée en commun a été pour votre nation une source de richesses et que par suite de vos exigences, cette même victoire, est pour nous une cause de proche misère si nous ne réagissons pas. *C'est là un fait unique dans l'histoire.* Nous gardons cependant intact le souvenir de notre bonne fraternité d'armes ; mais nous voulons enfin profiter des fruits de notre commune victoire qui fut la plus grande de la plus grande des guerres. Nous sommes nombreux qui ne voulons plus se laisser arracher les derniers avantages que vous avez bien voulu ne pas nous demander d'abandonner pour le relèvement de cette « pauvre Allemagne ». Nous avons l'espérance que bientôt, quand nous occuperons chacun dans notre pays, la place qui est due à ceux de notre génération, qu'entre anciens frères d'armes, nous nous comprendrons mieux et que la France obtiendra alors un traitement en rapport avec ses immenses sacrifices.

***

En Allemagne, le jour de la Toussaint, M. Stresemann parlant à Dresde, dit :

« Derrière Locarno se trouve l'idée qu'en réalité, *il n'y a pas eu de vainqueurs dans la guerre mondiale.* »

Nous en sommes là ! l'Allemagne officielle ne craint pas de renier et sa responsabilité et sa défaite. Nous rappellerons, preuves à l'appui, que l'Allemagne à l'armistice était battue ; nous rappellerons ses obligations ; en un mot, nous voulons que tous chez nous, enfin renseignés, bien documentés, par une poussée irrésistibll, obligent l'Allemagne et certains autres peuples à la notion de la vérité et de la justice.

Nous dénoncerons tous ces agissements qui n'ont d'autres but que de faire tomber sur nos épaules toutes les charges de la gulrre. Nous tiendrons haut, toujours et quand même le drapeau de la victoire.

En ce qui concerne la « responsabilité de la guerre », l'Allemagne affirme aussi que la déclaration de guerre à la France ne fut que la suite forcée de la déclaration de guerre à la Russie, conséquence elle-même des suites de l'affaire de Sarajevo dans laquelle l'Allemagne n'était pour rien.

***

Des documents officiels allemands prouvent au contraire que l'empereur allemand a su tous les détails de l'affaire serbe, qu'il a au contraire encouragé l'Autriche-Hongrie à déclarer la guerre.

Dès le 5 juillet 1914, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, qui venait au cours d'une audience spéciale, d'exposer à Guillaume II les griefs et les plans de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie, télégraphiait à son gouvernement que : Guillaume II était d'avis de ne pas différer l'action projetée contre ce pays, même si l'on devait en venir à une guerre entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Guillaume assura que l'Allemagne, avec sa fidélité à l'Alliance marcherait et *regretterait que l'on laisse passer sans l'utiliser le moment actuel si favorable.* Le lendemain, le comte Szogyény télégraphiait à l'Allemagne « J'ai compris que vous envisagez une action immédiate... et que vous considérez l'instant actuel comme plus favorable qu'un instant plus reculé ».

Voici bien la preuve que l'empereur allemand était au courant des affaires autrichiennes ; il semblait même par ces télégrammes les diriger. D'ailleurs, en marge d'une dépêche dans laquelle l'ambassadeur allemand à Vienne exposait, le 30 juin 1914, qu'il profitait de toute occasion pour déconseiller des mesures précipitées, Guillaume écrivit « de sa main » la réponse à lui faire : « C'est très bête... avec les Serbes, il faut en finir, et le *plutôt possible.* ».

Cet homme sinistre avait la certitude qu'enfin il pourrait accomplir son rêve : le *plus tôt possible* mettre le monde entier à feu et à sang !

***

Un document allemand (n° 490) nous apprend que dans la nuit du 31 juillet 1914 au 1ᵉʳ août, à minuit, l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg, se rendit chez le ministre des Affaires étrangères et le fit réveiller pour lui remettre une note portant que l'Allemagne, en raison de la mobilisation russe, avait déclaré l'état de *menace* de guerre et que la mobilisation suivrait si, dans un délai de 12 heures, la Russie n'arrêtait pas toute mesure de guerre et ne faisait pas une déclaration précise dans ce sens.

Il est exact qu'à cette date l'ordre de mobilisation avait été donné en Russie, notre alliée, avait pour le faire d'excellentes raisons. A ce moment la situation était si grave que, en Europe, tous les pays prenaient des précautions ; la Hollande elle-même a appelé ses classes.

***

Une pièce autrichienne (n° 34), en date du 30 juillet, nous apprend que son attaché militaire à Berlin, après un entretien avec le chef Etat Major Allemand, le comte de Moltke, conseille instamment la mobilisation générale immédiate.

La mobilisation russe était justifiée, et ce fut pour l'Allemagne un « prétexte de plus » ; d'ailleurs, un autre document allemand nous prouve que le chancelier allemand reconnaît lui-même que la mobilisation russe pouvait être provoquée par les bruits qui s'étaient répandus d'une mobilisation générale en Allemagne : on sait en effet que le 30 juillet un grand journal allemand le *Lokal Anzeiger* avait par une édition spéciale annoncé que la mobilisation générale venait d'être décrétée, ce qui était faux, c'était un coup de sonde donné par l'Allemagne.

***

La mobilisation russe ne signifiait d'ailleurs pas la guerre ; en 1913, les armées du tzar avaient déjà été mobilisées, aucun conflit n'était survenu. Nicolas II avait d'ailleurs assuré Guillaume II que les troupes russes ne se livreraient à aucune action provocatrice.

Les faits que nous avons cités et dont l'exactitude ne peut être suspectée, puisqu'ils sont établis par des documents officiels allemands ou autrichiens, suffisent à prouver que l'Allemagne qui avait déjà déchaîné la guerre de 1864, pour enlever au Danemark des territoires dont une partie au moins n'avait rien d'Allemand ; la guerre de 1866, pour annexer le Hanovre, la Hesse, Cassel, le Nassau, Francfort , la guerre de 1870, pour avoir faussé la dépêche d'Ems, a aussi déchaîné la guerre mondiale de 1914.

***

Souvenons-nous toujours que dans ce pays, ainsi que le dit récemment le général de Castelnau, le sentiment et l'honneur sont des valeurs qui ne furent jamais cotées à la Bourse de Berlin.

(*A suivre*)

Joseph LAPERTOT

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Les indésirables

(*Dépêche de notre correspondant particulier à la Chambre*).

La France est naturellement généreuse et accueillante, les exilés ont toujours trouvé sur sa terre un refuge et un abri. Il ne saurait s'agir de revenir sur cette noble tradition.

Mais que des étrangers — au mépris des lois mêmes de l'hospitalité et des plus élémentaires convenances — prétendent s'immiscer dans nos affaires intérieures servir chez nous leurs rancunes, y exercer leurs représailles, se mêler aux luttes des partis, s'embrigader dans l'armée du désordre il y a là vraiment quelque chose de tout à fait intolérable.

Aussi M. Louis Rollin a-t-il été bien inspiré en faisant distribuer le projet suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à expulser du territoire de la République, immédiatement et définitivement, tout étranger convaincu d'avoir participé à une manifestation de nature à troubler l'ordre public. »

De pareilles mesures s'imposent d'autant plus à l'heure actuelle que depuis quelques années la France a été littéralement envahie par une population d'étrangers dont le nombre s'accroît chaque jour. C'est ainsi que, sans parler, bien entendu, des étrangers naturalisés ou admis à domicile, sans parler non plus des étrangers faisant en France un séjour de moins de deux mois, qui ne sont plus tenus à aucune déclaration depuis le décret du 25 octobre 1924 et dont il est par suite impossible d'établir la statistique, sans parler enfin de ceux — et ils sont, hélas ! nombreux qui réussissent à passer la frontière sans passeports — rien que dans le département de la Seine, il y avait au 1ᵉʳ janvier 1925 : 658.543 étrangers !

Louis MASSET.

LES TOMBES DU FRONT

(De notre correspondant particulier à la Chambre)

Il a été rappelé d'honorer spécialement les morts de la grande guerre par des cérémonies solennelles destinées à commémorer la douloureuse grandeur des sacrifices accomplis.

Or, si le culte des morts ne s'affirme pas seulement dans des manifestations solennelles, dans combien de familles on aspire à aller accomplir un pieux pèlerinage au cimetière du front, où repose dans la terre qu'il a libérée et arrosée de son sang, le fils, le frère, l'époux qui consentit le sacrifice ultime.

Malheureusement, indépendamment des veuves, ascendants, descendants des premier et deuxième degrés auxquels concèdent les avantages limitatifs d'un voyage gratuit du lieu de leur résidence au lieu de l'inhumation faite par l'autorité militaire, suivant la loi du 29 octobre 1921, les autres membres de la famille du héros disparu ne peuvent bénéficier de cette gratuité.

En effet, à chaque instant des réponses de ce genre sont faites aux intéressés :

« Le transport gratuit ne peut être concédé au frère et à la sœur des militaires morts pour la France, en substitution des ascendants, de la veuve et des enfants, que s'il est justifié par certificat médical ou pièce équivalente que tous les ayants droits (veuves, ascendants et descendants) sont dans « l'impossibilité physique ou matérielle absolue et définitive d'effectuer le voyage ».

Il y a là une trop rigoureuse interprétation de la loi.

Il est bien évident que lorsqu'il n'y a pas de descendants, et que les parents âgés ou malades ne peuvent effectuer un voyage au front, il faut permettre à ceux-ci de se faire représenter par le frère ou la sœur du défunt pour accomplir sur sa tombe le geste le plus touchant du souvenir.

S'inspirant de ces considérations, M. Pierre Taittinger a déposé un projet demandant que, sur attestation du maire, le bénéfice du transport gratuit soit accordé au frère ou à la sœur du soldat défunt.

Louis MASSET.

LES COURSES

Prix de Meulan. — 1ᵉʳ Reuteria, G. Philidor ; 2ᵉ Menedero, J. Hennessy ; 3ᵉ Bravo, Raoul Devort.

Pari mutuel : 19,50 et 10 ; 17,50 et 7,50 ; 37,50 et 28,50.

Prix de Lamarque. — 1ᵉʳ Avant-Coureur G. Beauvois ; 2ᵉ Mélisande, L. Mantacheff; 3ᵉ Arnières, L. Olry-Rœderer.

Pari mutuel : 16,50 et 9,50 ; 11,50 et 6 ; 15,50 et 7.

Prix de Lannois. — 1ᵉʳ La Meuse, G. Beauvois ; 2ᵉ Montmorency, Mme H. Polak ; 3ᵉ Huelva, Jean Stern.

Pari mutuel : 20 et 9,50 ; 12 et 6 ; 18 et 8,50.

Critérium de Saint-Cloud — 1ᵉʳ Bécassine, comte H. de Pourtalès ; 2ᵉ Iles Bardel, comte de Rivaud ; 3ᵉ Fergus, O. Vernudachi.

Pari mutuel : 33,50 et 13 ; 18 et 7,50 ; 49,50 et 15,50.

Prix Richelieu. — 1ᵉʳ Destruction, O. Homberg ; 2ᵉ Marchenoir, S. J. Unzue ; 3ᵉ Lemberg Lassie, A. K Macomber.

Pari mutuel : 36,50 et 14,50 ; 18,50 et 11 ; 38 et 14.

Prix de Malidor. — 1ᵉʳ Selva, J. Thesmar ; 2ᵉ Ararat, L. Mantacheff ; 3ᵉ Orange Pip, Th. Cahn.

Pari mutuel : 54 et 24,50 ; 38 et 15 ; 59,50 et 31,50.

ON ARRETE L'HOMME TRONC

Nancy, 7 novembre. — L'affaire du bracelet caché dans une jambe de bois, a motivé ce soir l'arrestation de l'homme tronc, Marcel Gardeux, âgé de 28 ans, un des managers du nègre Succi. Marcel Gardeux a protesté faiblement au sujet de l'exécution du mandat décerné contre lui par M. Rob, juge d'instruction à Paris. Il s'attendait plutôt à être arrêté dans la capitale.

M. Robert, chef de la Sûreté, refusa à Gardeux l'autorisation de se rendre à son domicile 15, rue de la Prairie, pour y changer de linge.

LE PRINCE DE GALLES TOMBE ENCORE

Londres, 7 novembre. — Pour la seconde fois en quatre jours, le prince de Galles a fait une chute de cheval. Le prince n'a pas été blessé.

Les Sports

ASSOCIATION

A LA JEUNESSE OUVRIERE DU CREUSOT

Aujourd'hui dimanche au Parc de Montporcher, à 13 h., Jeunesse Ouvrière du Creusot (2) contre A. G. S. L. d'Autun.

A 15 heres, Jeunesse Ouvrière du Creusot (1) contre Eduenne Association (1).

LES JOUEURS D'ASSOCIATION A COSNE

Les joueurs fececistes convoqués individuellement pour le déplacement de Nevers, où ils doivent rencontrer l'A. S. A. Vauzelles (1), sont instamment conviés à se trouver à 11 h. 15 gare Cosne, salle des pas perdus.

AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT (1) CONTRE UNION SPORTIVE DE SANCERRE

Au cours du match de cet après-midi, un 3.000 mètres sera couru pendant la mi-temps sur le terrain de la route de Vauzelles. Seuls les coureurs de l'A. S. F. et quelques invités prendront part à cette course.

SPORTING-CLUB MONTCELLIEN CONTRE UNION SPORTIVE POLONIA

Aujourd'hui, 8 novembre, au terrain des Gautherets, aura lieu un beau match de football association qui opposera l'équipe première du Sporting-Club Montcellien et l'équipe correspondante de l'Union Sportive Polonia. Coup d'envoi : 14 heures.

L. U. S. DE VICHY SE RENCONTRERA AVEC LE F. C. MOULINOIS

Cet après-midi, se rencontreront en match amical sur le terrain du Sporting-Club de Vichy les équipes premières du F. C. Moulinois et du Sporting-Club de Vichy.

Un pronostic est difficile à établir, cependant une victoire des visiteurs est à escompter, leur équipe est plus entraînée, plus homogène et a l'habitude des grandes rencontres. Par contre, l'équipe du Sporting a le plus vif désir de s'imposer définitivement parmi les meilleures équipes régionales et elle fera l'impossible pour triompher de son redoutable adversaire.

Souhaitons que le public viendra nombreux assister à cette intéressante rencontre et encourager les efforts de la jeune équipe du S. C. de Vichy.

RUGBY

Aujourd'hui Bourges contre Nevers

Le Pré-Fleuri, sera aujourd'hui le théâtre de cette belle rencontre qui promet de figurer parmi les plus intéressantes de cette saison.

On sait en effet quelle grande rivalité sportive existe depuis toujours entre les deux cités, et quel amour propre les deux clubs qui les représentent ont toujours mis à sortir vainqueurs de leur rencontre annuelle.

Jusqu'ici, Berrichons et Nivernais, comptent à peu près un nombre égal de victoires. Il est à remarquer toutefois que depuis deux ans, la la victoire a toujours appartenu au club qui recevait, alors qu'auparavant les Nivernais en particulier ont souventes fois fait mordre la poussière à leurs adversaires sur leur propre terrain.

Les Berrichons se vengeront-ils cette année ? Et réussiront-ils à imposer leur jeu sur le beau terrain du Pré-Fleuri, qui les vit presque toujours battus ?

La chose ne serait pas impossible en raison surtout de la valeur de leur équipe actuelle. Celle-ci nous arrive précédée d'une excellente réputation que lui ont valu les excellentes performances qu'elle a accomplies depuis le début de la présente saison. Son dernier déplacement à Vierzon, où elle faillit battre le club local, champion de Touraine, nous la montre en particulier comme extrêmement dangereuse, et fort capable d'emporter demain un joli succès.

Mais nos locaux se laisseront-ils faire ? Nous ne le pensons pas. Leur dernier match nous les a montrés en effet en excellente forme, et possesseurs surtout de ce cran, de cette volonté qui leur fit tant défaut au début de saison. Qu'ils retrouvent demain ce beau moral, et nous n'hésitons pas à pronostiquer pour eux une nette victoire, malgré la belle défense que Bourges ne manquera pas de leur opposer.

Mais « voudront-ils ? »

F. C. COSNOIS (1) CONTRE A. S. MONTFERRAND (réserve) A CLERMONT

Nos blancs et verts, qui la saison passée n'étaient battus que de justesse à Cosne par cette même équipe de l'A. S. M., doivent renouveler leur performance. A la mêlée de Martini instrumentera en place de Tarton, toujours indisponible et Bertrand jouera centre, en place de Tyroda.

LE DIMANCHE SPORTIF AU CREUSOT

En rugby, à 14 h. 30, au Parc des Sports, match entre les équipes du Stade Dijonnais et du Club Olympique Creusot, comptant pour le championnat de Bourgogne de première série, équipes premières. Arbitre M. Jacquet de Chalon.

En association. — Au Parc de Montporcher, à 13 heures, J. O. Creusot (2), contre A. G. S. L. Autun (2), et à 14 h. 45, J. O. Creusot (1) contre Eduenne Association (1).

ASSOCIATION SPORTIVE MACONNAISE CHAMPIONNAT

Aujourd'hui dimanche, en un match comptant pour le championnat de Saône-et-Loire (Promotion), l'équipe première de l'Association Sportive Mâconnaise rencontrera l'équipe correspondante de l'Etoile Sportive Louhannaise. Coup d'envoi à 2 heures très précises.

U. A. I. DE CLUNY (1) CONTRE F. C. MOULINOIS

Rappelons que les damiers moulinois seront opposés à 14 h. 30, au Pré Bercy, à la très bonne équipe des arts et métiers de Cluny.

Les deux « quinze » feront l'impossible pour confectionner un rugby des plus agréables et il est à présumer qu'ils y réussiront le plus souvent.

L'équipe moulinoise sera choisie parmi les éléments suivants qui sont convoqués à 14 heures précises, aux vestiaires du Pré Bercy :

Glad, Claude Alamartine, Capy, Auberger, Jarran, Roger Alamartine, Démanèche (capitaine) Blancin, Guillot, Guillaumin, Gourdet, Charpy, Albert Bellavoine, Defourníoux, Suillet, Microbe.

U. S. DE BRIOUDE (1) CONTRE F. C. MOULINOIS (RESERVES)

En lever de rideau, à 13 heures précises, l'U. S. de Brioude, demi-finaliste de l'an dernier du championnat de France de troisième série, rencontrera les réserves des damiers.

L'équipe moulinoise sera formée avec les éléments ci-après qui sont convoqués à 12 h. 30 précises aux vestiaires du Pré Bercy : Thobois, Francis Peltier, Dyss, Roger, Mantin, Cluzel, Lapoirie, Morin, Glachet, Jean Drure (cap), Déchaume, Pierre Pelletier, Boboul, Dubost, Jean Gaucher, Caillaux, Guichard, Antoine Beilavoine.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

TRAIN RAPIDE DE LUXE PERMANENT « PYRENEES-COTE D'ARGENT »

Modification de son horaire depuis le 5 octobre 1925 et correspondance sur Madrid avec Wagon-salon.

HORAIRES

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 40. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 4 h. 56. Biarritz-Ville 8 h. 26. Saint-Jean-de-Luz 8 h. 25. Hendaye 8 h. 43 Irun 8 h. 59. Madrid (Nord) 22 h. 37. Pau 8 h. 39. Lourdes 9 h. 24. Pierrefitte-Nestalas 11 h. 48. (Cauterets 12 h. 55. Luz-Saint-Sauveur 12 h. 55). Tarbes 9 h. 55 (Bagnères-de-Bigorre 11 h. 42).

Wagons-lits: Paris-Biarritz, Paris-Irun, Paris-Tarbes. Wagon-Salon : Irun-Madrid. Wagon-Restaurant de Paris à St-Pierre-des-Corps et d'Irun à Madrid.

Ce train comprendra en outre à l'aller (jusqu'au 3 Novembre) un wagon-lits pour Irun venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 14 h. 55, en correspondance avec le service quittant Londres-Victoria à 11 h. 00.

Au retour (jusqu'au 4 Novembre) un wagon-lits venant directement d'Hendaye continuera sur Boulogne-Maritime où il arrivera à 18 h. 52, en correspondance avec le service arrivant à Londres-Victoria à 22 h. 53.

NIÈVRE

NEVERS

Le programme de l'anniversaire de l'armistice

Mardi 10 novembre : à 20 heures, salves d'artillerie sur l'esplanade du Château.

A 20 h. 30, retraite aux flambeaux par la Philharmonie municipale et les tambours et clairons des sociétés de gymnastique la Nivernaise et l'Avenir.

Itinéraire : place de l'Hôtel de Ville, rue du Doyenné, place Carnot, rue du Rempart, square Jean-Desvaux (arrêt), rue des Ardilliers, rue de la Préfecture, place Chaméane (arrêt), rue de la Barre, rue Saint-Etienne, rue Creuse, place de Nièvre, rue de la Pelleterie, rue du Commerce, rue de Rémigny, rue du Rempart, place Carnot (dislocation).

Au départ et au retour : exécution de la Marseillaise.

Mercredi 11 novembre : à 10 h. 30, au cimetière, réception des autorités et des sociétés par la municipalité. Dépôt de fleurs et palmes sur les tombes des soldats morts au cours des guerres 1870-1871, 1914-1918.

De 15 à 16 h., au Parc, concert par la société Philharmonique municipale (en cas de mauvais temps, le concert aura lieu au Marché Carnot).

A 20 h. 30, illuminations des édifices communaux.

A 21 h. 30, au Marché Carnot, grand bal populaire.

Le maire a l'honneur d'inviter ses concitoyens à pavoiser et à illuminer.

***

Les personnalités et sociétés invitées à la cérémonie du 11 novembre et qui doivent prendre place dans le cortège devront se présenter à 9 h. 15, place de l'Hôtel de Ville.

Après un arrêt au monument du Souvenir place Carnot et dépôt d'une palme, le cortège se rendra au cimetière, où des couronnes seront déposées au monument des mobiles, à celui du Souvenir Français et devant la stèle des morts de la grande guerre. A chacune de ces stations, chaque dépôt sera suivi d'une minute de silence et de recueillement. Le cortège s'associera ensuite à l'hommage rendu par la municipalité, à la tombe américaine.

Il ne sera prononcé aucun discours.

A 11 h. 30, messe solennelle à la cathédrale Saint-Cyr. Les personnalités et sociétés qui n'auraient pas reçu l'invitation qui leur a été adressée le 6 novembre, sont priées de tenir le présent avis comme en tenant lieu.

LES POILUS NIVERNAIS ET LE 11 NOVEMBRE

Les Poilus Nivernais sont invités à se réunir le matin du 11 novembre, à 9 h. 30, sur l'esplanade du Château, pour se rendre ensuite au cimetière.

SOCIETE DES MEDAILLES 1870-1871

Les médaillés de 1870-1871 sont priés d'assister à la cérémonie du 11 novembre courant. Réunion place de l'Hôtel de Ville, à 9 h. 30.

Trouvailles. — Réclamer à : M. Georges Crochet, employé à l'étude de M. Roy, avoué, 23, rue de l'Oratoire, une boîte de crayons ; Mme Grizon, 18, rue de la Banque, un stylo ; Mme Pactole, 5, rue du Fer, un sac de pommes de terre.

Vol. — Dans la nuit du 6 au 7 courant, on a soustrait au préjudice de M. Laubriat, journalier, 48, rue de l'Aiguillon, dans son jardin, dans des baraques non fermées à clef, neuf lapins, quatre poules et un canard.

M. le commissaire de police enquête.

Conférence de garnison. — Pour MM. les officiers de complément, une conférence de garnison aura lieu le jeudi 12 novembre, à 14 heures, à la salle d'honneur du 95e R. I., caserne Pittié.

Conférencier : M. le lieutenant Dupaquier, du 95e R. I.

Sujet traité : tir contre avion.

A CINÉ-PARC aujourd'hui
Les frères Zemganno
Intermède : RELL'OW, l'homme à claque
Mercredi matinée et soirée avec
LE BOSSU
(En exclusivité actuellement Ciné MAX LINDER)

AU LYCÉE DE NEVERS

M. Doladilhe, professeur délégué au lycée de Nevers, est nommé préparateur de physique au lycée de Dijon.

M. Poinsot est nommé professeur de sciences naturelles au lycée de Nevers.

A l'abattoir municipal. — Voici la statistique du mois d'octobre :

Animaux abattus pour l'intérieur : 8 taureaux, pesant 5.360 k. ; [illegible] bœufs, pesant 13.490 k. ; 76 vaches, pesant 41.870 k. ; [illegible] veaux, pesant 28.692 k. ; [illegible] moutons, pesant 9.838 k. ; 323 porcs, pesant 37.298 k. ; 8 chèvres, pesant 306 k. ; 28 chevaux, pesant 6.420 k. (viande nette) ; 6 ânes, pesant 520 k. (viande nette) ; 1 mulet, pesant 230 k. (viande nette).

Animaux abattus pour l'extérieur : 1 bœuf, pesant 148 k. ; 8 vaches, pesant 2.081 k. ; 14 veaux, pesant 921 k. ; 4 moutons, pesant 55 k.; 5 porcs, pesant 283 k.

Viandes foraines inspectées : 7.529 k. de bœuf, 479 k. de veau, 825 k. de mouton, 1.735 k. de porc.

Saisies opérées : 1 bœuf, pesant 120 kilo ; 1 vache, pesant 140 k. ; 2 veaux, pesant 80 k.; 1 cheval, pesant 110 kilos.

Legs Charrier. — Ce legs a été institué au profit de trois ouvriers charpentiers, trois ouvriers tailleurs de pierres, trois ouvriers maçons, les plus méritants, choisis par le conseil municipal. Rente à distribuer : 900 francs.

Les demandes de participation au legs sont reçues à la mairie pendant un mois à partir de ce jour. Pour tous renseignements, consulter les affiches.

Etat civil :

Naissances. — Raymond Vrinat, rue du Puits-du-Bourg, 21 ; Geneviève Virette, rue du champ de foire, 10.

Décès. — Gabriel Monraisin, 73 ans, journalier, veuf de Jeanne Jovet, rue de Paris, 1. ; Louis Petit, 77 ans, retraité du chemin de fer, veuf de Elisabeth Thibaudat, rue du Viaduc. ; Octavie Dumouchel, 61 ans, rentière, rue de Paris, 46.

CAFE DE LA PAIX
A l'occasion des Fêtes de l'Armistice, le Jazz BERTHAUD se fera entendre ce jour-là, à l'Apéritif, de 4 heures à 8 heures, et dans la Soirée

LA CARAVANE CITROEN ARRIVE DEMAIN

Demain les habitants de Nevers seront intéressés par un spectacle qui attirera la foule des curieux. Une longue file d'automobiles Citroën se déroulera en cortège élégant et moderne à travers les rues de notre ville.

C'est la caravane Citroën dont, il y a quelques jours, nous avions annoncé la venue. Les voitures découvertes, les voitures fermées alterneront avec les voitures utilitaires.

Il faut féliciter la célèbre Usine de cette initiative intéressante qui permet ainsi au grand public de connaître et d'essayer les voitures parfaitement construites, peu coûteuses et économiques qu'elle met à la portée de tous.

Nous sommes convaincus que cette présentation attirera nombre d'amateurs sur le parcours de la Caravane. MM. de Bessé et d'Assigny, concessionnaires de la Marque Citroën pour la région, se tiennent dès maintenant, à la disposition de la clientèle, pour lui fournir tous les renseignements que l'on voudra bien lui demander au sujet de la Caravane Citroën.

AUX SALONS VAUBAN
AUJOURD'HUI A 20 h. 30
BAL-SOIRÉE
Mercredi 11 novembre : Grand bal de nuit

COSNE

LE CONCERT DU FOOT-BALL CLUB COSNOIS

Mercredi dernier, salle de l'Eden-Cinéma, la section artistique et l'orchestre du F. C. Cosnois, suivant l'exemple de la section athlétique, battit tous les records. Record d'affluence puisqu'on refusa du monde, record de succès car les *Nouveaux Pauvres* de M. A. Thiénard furent interprétés brillamment par la section artistique Après un morceau d'orchestre, Gueneau déchaîna le fou rire. Successivement, Poupée et Géo Serge nous donnèrent des chansonnettes de genres différents.

L'orchestre symphonique obtint un légitime succès dans la 2e partie des Huguenots. Une sauterie conserva tous les danseurs et danseuses jusqu'à une heure avancée de la nuit.

CIZELY

Pour les anciens combattants. — Le conseil municipal a voté une petite somme pour offrir aux anciens combattants un repas le 11 novembre chez M. Colasse, aubergiste.

Il les prie de bien vouloir se faire inscrire le dimanche 8, au plus tard.

Un vin d'honneur leur sera offert par le maire, au domaine de Cizely.

CORBIGNY

Vol. — Trois personnes viennent d'être inculpées du vol d'un tuyau de plomb d'une valeur de 250 francs, au préjudice de M. Dupré, bijoutier.

COULANGES-LES-NEVERS

Accidents du travail. — M. Albert Bertel, 15 ans, demeurant à Nevers, rue Sainte-Valière, 65, ébarbeur à l'usine Faure, au Pont-Patin, en ébarbant une pièce, a reçu dans l'œil gauche, une parcelle de fonte qui a pénétré profondément dans la cornée.

— Mlle Marie Charles, 25 ans, domiciliée à Nevers, 25 rue de la Pique, mouleuse à la fonderie Faure, au Pont-Patin, en cassant une coulée a reçu un fragment de fonte dans la cornée de l'œil gauche.

Etat civil :

Naissance. — Simone Comte, au Bourg de Coulanges.

ENTRAINS

La fête du 11 novembre. — A l'occasion du 11 novembre, la section des poilus nivernais organise une grande fête dont voici le programme :

A 10 heures, à l'église, service funèbre à l'intention des camarades morts pour la France; à 11 h. 30, place de l'Hôtel-de-ville, formation du cortège auquel se joindra une délégation de la municipalité pour se rendre au cimetière déposer une couronne au monument des enfants d'Entrains tombés au Champ d'honneur.

A midi et demie, grand banquet servi par le camarade Tardivon ; à 20 h. 30, au marché couvert, grande soirée de gala, donnée par la troupe Henri-Juts-Lambert, avec le concours de plusieurs artistes amateurs, poilus nivernais.

Au programme : « La Bête féroce », drame en sept tableaux de Jules Mary. On commencera par « Lidoire », comédie militaire bouffe en 1 acte, de Courteline, jouée par les poilus nivernais, artistes amateurs.

Bureau à 20 heures ; rideau à 20 3/4.

FOURCHAMBAULT

Soirée de gala. — Ce soir dimanche, troisième soirée de gala, organisée par l'Artistic Club, sous la présidence d'honneur de MM. Faucher et Quièvreux. Le bureau sera ouvert à partir de 19 h. 30. Rideau à 20 h. 30 précises.

IMPHY

Concert. — Voici le programme du concert qui sera donné par l'Harmonie d'Imphy le 11 novembre au marché couvert, de 15 à 16 heures :

Sur le Rhin, allegro ; La Châtelaine, fantaisie ; Phynette, mazurka ; La Coupe d'Or, ouverture ; En ballade, marche ; La Marseillaise.

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Exposition des Arts décoratifs. — La maison Guyot J.-Marie, meubles à La Charité-sur-Loire, vient d'obtenir un Grand Prix, pour son exposition aux Arts Décoratifs, pavillon Berry-Nivernais.

Avis de la mairie. — Les plaques de marbre où sont inscrits les noms des enfants de La Charité morts pour la patrie, auront reçu le 11 novembre leur décoration définitive.

La municipalité laissera ouvert le vestibule de la mairie, où les habitants qui désirent accomplir un pieux pèlerinage, auront libre accès jusqu'à l'issue de la retraite.

LA MACHINE

La fête du 11 novembre. — A 9 h. 30, réunion des différentes sociétés place de la Mairie; à 9 h. 3/4, départ au cimetière, défilé précédé de l'Harmonie des Mines ; remise d'une palme au monument des enfants de La Machine morts pendant la guerre ; à 11 heures, vin d'honneur café Lemoine ; à midi, banquet salle des fêtes de la Compagnie Schneider ; à 20 heures, grand bal salle des fêtes.

MONCEAUX-LE-COMTE

Chez les sapeurs-pompiers. — Est nommé sous-lieutenant à Monceaux-le-Comte, M. Célestin Lorillot.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Arrestation. — Edouard Amiot, 24 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté par la gendarmerie pour outrages à M. Thomas, garde-champêtre, dans l'exercice de ses fonctions.

Conférence. — Des demandes sont parvenues pour retenir des places à l'avance à la conférence que fera aujourd'hui M. le docteur Subert, président de la Fédération Morvandelle de Tourisme, en vue de la formation à Saint-Pierre d'un Syndicat d'initiative.

La conférence étant publique, aucune place ne peut être retenue à l'avance. Il sera donc prudent, étant donné l'exiguïté de la salle de la justice de paix, d'arriver à 14 h. 30 très précises pour être sûr d'avoir une place.

M. le docteur Subert, président du Syndicat d'Initiative de Decize et originaire de Saint-Pierre, assistera à cette conférence, où il prendra la parole.

SOUGY

La fête du 11 novembre. — Tous les anciens combattants de la commune sont convoqués place de l'Eglise, le jour de la fête nationale du 11 novembre, à 9 heures, pour se rendre à la cérémonie religieuse en l'honneur des camarades morts au Champ d'honneur. Après la cérémonie, défilé au monument. A midi, banquet salle Perraudin.

Inscriptions chez MM. Letrémy ou Perraudin. Prix 15 francs.

VARENNES-LES-NEVERS

ANCIENS COMBATTANTS

Voici le programme de la fête du 11 novembre :

A 9 h. 15, réunion des A. C., place de la Mairie ; à 9 h. 30, messe commémorative ; à 10 h. 30, hommage aux morts ; à 11 h. 30, banquet par souscription, salle Passeron. (Inscription urgente pour le banquet, chez M. Passeron). Prix : 15 francs.

Fête foraine. — Chevaux de bois, tirs, confiseries, jeux de bouteilles, jeu du tonneau, courses en sacs, jeu du baquet, jeu des ciseaux.

Grand bal à 18 h. 15, illumination du monument ; à 19 h. 30, grand feu d'artifice.

BRINON-SUR-BEUVRON

DEUX CHATRONS de 15 mois se sont échappés d'un pre, le 4 novembre. Donner renseignements à **M. PHELOUX**, à Brinon.

CHATILLON-EN-BAZOIS

Perdu **ROUE AUTOMOBILE** marque **RAF**, rayons fils d'acier, pneu usagé 880 × 120, entre Gien (Loiret) et Châtillon-en-Bazois (Nièvre), parcours Préméry-Saint-Saulge. Prévenir **M. A. FONTAINE**, 33, rue de la Gare, à Autun. Récompense.

DECIZE

M. Ch. ORBECCHI, chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, informe sa clientèle qu'il reprend ses consultations et opère tous les jours de 9 heures à midi, et de 2 à 7 heures, près l'hôtel de ville.

SAINT-SAULGE

PERDU, le samedi 31 octobre, soit à Nevers, ou sur la route de Nevers à Saint-Saulge (face Jailly), **SAC A MAIN**, cuir noir, contenant une certaine somme, montre or, chaîne avec pendentif. Autres objets : une carte de visite et un carnet avec l'adresse du destinataire. Prière à la personne qui l'aura trouvé de s'adresser au bureau du Journal. Il y aura Récompense.

ALLIER

MOULINS

L'inauguration du Monument du Souvenir

Communiqué de la mairie.

L'inauguration du monument du Souvenir élevé au cimetière à la mémoire des enfants de Moulins « Morts pour la France » aura lieu le mercredi 11 novembre prochain, à 14 h. 30.

La cérémonie aura le même caractère de simplicité qu'à revêtu l'inauguration du monument de la place de la République, le 29 mars dernier. Aucun discours ne sera prononcé. L'appel du nom des morts sera fait par le maire de Moulins, auquel répondra un grand mutilé.

Le cortège se rassemblera, dans le même ordre que le 29 mars, rue Philipe-Thomas et avenue Meunier. Les sociétés sont priées de rejoindre le lieu de rassemblement par la rue de Refambre. Un commissaire placé au carrefour des rues de Refambre, Philippe-Thomas et de l'avenue Menuier, leur indiquera leur emplacement.

L'heure de rassemblement est 13 h. 30. Le cortège partira de la gare à 14 heures. Il défilera devant le monument de la place de la République pour se rendre ensuite au cimetière.

Les enfants des écoles accompagnés de leurs maîtres, seront rassemblés avenue Meunier, entre la rue Gaston et la rue de Lyon. Toutefois, ceux d'entre eux qui sont pupilles de la nation seront en tête du cortège et se rendront donc directement dans la cour de la gare.

Tous les membres du comité du monument aux morts qui ont participé à un titre quelconque aux travaux du comité, sont particulièrement priés d'assister à la cérémonie.

Union des peres et meres dont les fils sont morts pour la France. — Les membres de l'association sont priés de se réunir, *mercredi 11 novembre, à 13 h. 30, rue* Philippe-Thomas, pour se joindre au cortège qui se rendra au monument aux morts.

Les Vétérans. — Les membres de la société les Vétérans sont priés de se réunir mercredi 11 novembre, à 13 h. 15, rue Philippe-Thomas, pour se joindre au cortège qui se rendra au cimetière, à l'occasion de l'inauguration du monument du Souvenir.

Compatriote. — M. Lancial, consul de 2e classe, chargé des fonctions de consul adjoint à Mayence et Cologne, est chargé des fonctions de consul adjoint à l'ambassade de la République à Berlin.

Bureau de bienfaisance. — Le mardi 10 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, une distribution supplémentaire de viande sera faite aux personnes inscrites au bureau de bienfaisance.

Echo de la foire. — Dimanche, à l'occasion de la foire, la gare de Moulins a expédié 130 wagons de bestiaux dont 40 en grande vitesse et 90 en petite vitesse.

Le temps. — Hier, temps frais, pluie. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 5° ; à midi, 9°3; maxima, 10° ; minima, 4°7 ; baromètre, 749 m/m

Accident de travail. — Antoine Roussel, 69 ans, contremaître de scierie, place aux Foires, a été blessé à l'annulaire droit en soulevant des chênes.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mlle Champonnier, 19, rue de l'Horloge, un cache-col ; par M. Dodat, gardien du cimetière, une clef , par Mme Lepont, impasse Sallard, un polo d'enfant.

Avenir du prolétariat. — Les pensionnés de cette société sont informés qu'ils peuvent dès à présent s'adresser chez M. Philippe Galverdon, épicier, 16, rue de Villars, pour y toucher leur dividende retraite de l'année 1925.

Les sociétaires qui auraient des réclamations à formuler doivent également se présenter à cette même adresse munis de leur livret de sociétaire.

MONTLUÇON

Avis aux étrangers. — Les étrangers résidant à Montluçon sont invités à se présenter munis de leurs pièces d'identité, au commissariat de police, 9, rue Victor-Hugo, avant le 30 novembre, afin de faire leur demande de carte d'identité.

Place de Montluçon. — Un certain nombre de places de cavaliers de maneges sont vacantes à l'école supérieure de guerre à Paris, à l'école d'application de cavalerie à Saumur et à l'école militaire spéciale de Saint-Cyr.

Pour renseignements s'adresser au bureau de la Place de Montluçon, rue Lakaval.

Declaration de récolte. — Le maire prévient les intéressés que le délai extrême fixé par l'arrêté préfectoral du 25 août 1925 pour la déclaration des récoltes du vin expire le 15 novembre prochain.

Les retardataires ne pourront, en aucun cas, être admis à faire des déclarations après cette date ; en conséquence, se faire délivrer les titres de mouvement nécessaires à l'enlèvement de leurs récoltes.

ARFEUILLES

Vol. — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits au village Barret, commune d'Arfeuilles dans une maison inhabitée appartenant à M. Claude Barret, auquel ils ont dérobé diverses pièces et accessoires de bicyclette, d'une valeur de 250 francs.

Une enquête est ouverte.

COMMENTRY

Etat civil :

Naissances. — Henriette Moreau ; Suzanne Meyret ; Roger Caillot ; Wanda Kurz.

Mariage. — Alexandre Desforges, et Renée Lafarge.

Décès. — Marie Citon, 79 ans ; Jeanne Delbard, 66 ans ; Marie-Louise Desgranges, 50 ans.

Suicide. — Mme Décamais, née Desgranges Marie-Louise, ménagère au hameau des Pourcheroux, a été trouvée pendue dans sa chambre.

LAPALISSE

Tué en tombant d'un char. — M. Chevalier, charretier chez M. Becaud, est tombé accidentellement sous les roues d'un tombereau qu'il conduisait. Grièvement blessé, le malheureux a succombé peu après.

LURCY-LEVY

Etat civil :

Naissances. — Raymond Guillaumin, à la Feuille; Marcel Bidaud, rue Jean-Jaurès; Marcel L'Honneur, aux Bruyères-de-Bord.

Publications de mariages. — Robert Alglave, domestique agricole à Lurcy-Lévy, et Marcelle Profat à Bessais-le-Fromental (Cher) ; Alphonse Masset, employé de commerce à Dreux, et Jeanne Riboulet, couturière à Lurcy-Lévy ; Victor Maurouard, cultivateur à Lurcy-Lévy, et Louise Michel, domestique de culture à Lurcy-Lévy ; Elie Blanchet, boucher à Sancoins, et Augustine Fontaine à Bloux ; Claude Morin, emballeur à Paris, et Yvonne Girard, femme de chambre à Lurcy-Lévy.

Décès. — Louis Dufloux, 30 ans, à la Corelle ; Jeanne Barberousse, 51 ans, rue du Capitaine-Lafond ; Anne Coulleheau, 81 ans, rue Traversière, veuve de François Noël ; Anne Dubourg, 74 ans, à l'hôpital, veuve de Jean Auperrin ; Jean Perrin, sabotier, 70 ans rue du Capitaine-Lafond ; Antoine Bernadat, 65 ans, aux Bruyères-de-Bord.

MONETAY-SUR-LOIRE

Suicide. — Souffrant de neurasthénie aiguë, Mme Gilberte Salmin, 50 ans, propriétaire au hameau des Henrys, s'est donnée la mort en se jetant dans un lavoir voisin de son habitation.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

LA FETE DU 11 NOVEMBRE

La municipalité convoque toutes les sociétés locales pour 10 heures du matin, place de la Mairie, d'où un cortège partira pour se rendre au « Monument des Morts » élevé à la mémoire des soldats de la commune tombés pendant la grande guerre.

LA REFECTION DES ROUTES

Etat des travaux prévus pour cette semaine :

Cylindrages

Trévol, Lapalisse (routes nationales).

Thiel, Tronget, Saint-Remy-en-Rollat, Fleuriel, Charell, Bellerive, Dompierre, Saint-Aubin, Mayet, Sazeret (chemins de grande communication).

Cressanges, Bourbon, Chapeau, Creuzier-le-Vieux, Mayet, Chatelmontagne, Audes, Saint-Sauvier, Creuzier-le-Vieux, Vaux (chemins d'intérêt commun).

BELLERIVE-SUR-ALLIER

AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Le syndicat d'initiative ne veut pas se lasser de s'intéresser à la prospérité de la commune. Après le triomphal succès de la fête du couronnement de la Muse, il organise pour le samedi 21 courant un grand bal en son honneur, celui de ses demoiselles d'honneur et des reines du commerce et de l'agriculture, en la salle du Nouvel-Eden, à Bellerive.

Ce bal s'annonce très bien : on pourra dire que c'est un bal vraiment de famille, puisque seuls auront droit à l'entrée que les autorités et les membres du syndicat, avec leurs familles.

Le dimanche 10 janvier, déjeuner amical offert à la Muse, à ses demoiselles d'honneur et aux reines, par le syndicat.

Le dimanche suivant 17 janvier, aura lieu à 15 h. le tirage de la tombola de la Muse, à l'hôtel Barre.

On peut voir dès maintenant les lots exposés dans une des vitrines de l'hôtel. Les principaux lots ne le cèdent en rien à ceux donnés dans les grandes villes. Le jeune syndicat, sous le patronage de la municipalité, va de l'avant, surtout qu'il se sent entouré des meilleures volontés.

Les principaux lots : une bicyclette homme ou dame (valeur 600 francs) ; une superbe commode Louis XVI pur style (valeur 550 francs) ; et de nombreux objets d'art, flacons d'odeur, lingerie, objets utiles, etc. etc.

Les billets, du prix de 1 fr. peuvent être pris dans les principaux établissements de Bellerive et auprès des nombreux sociétaires du syndicat.

DURAT-SUR-ARFEUILLES

Une centenaire. — Mme veuve Labarre, née Magdeleine-Elisabeth Moreau, qui habite Durdat-Larequille, vient d'atteindre ses cent ans. Elle est née en effet le 7 novembre 1825 à Commentry.

Fille de cultivateurs, elle a toujours exercé cette profession jusqu'au décès de son mari, qui était également cultivateur.

Elle a eu 4 enfants qui sont toujours vivants : 2 garçons et 2 filles. L'aîné a 74 ans et le plus jeune 55 ans.

Au syndicat d'initiative bourbonnais

La commission des transports du Syndicat d'initiative bourbonnais s'est réunie ces jours derniers et a élaboré le rapport ci-après qui a été transmis à la Fédération régionale de tourisme chargée de centraliser les travaux des S. I.

1° *Horaire des trains.* — Le S. I. B. demande :

Que le train express qui part de Nevers vers 6 heures du matin soit prolongé et parte de Moulins à 5 heures ou de Saint-Germain-des-Fossés à 4 h. 30 ; que le retour de ce train soit prolongé vers Moulins ou Saint-Germain-des Fossés dans les mêmes conditions.

Ces conditions faciliteraient tous les voyageurs de la région du Centre qui pourraient aller à Paris et revenir dans la même journée, et les voyageurs de provenance ou à destination de Moulins-Mâcon et Moulins-Montluçon.

2° *Réseau routier.* — A la suite de diverses sollicitations précédentes, des ordres furent donnés pour que la réfection des routes s'exécute autant que possible par moitié dans le sens de la longueur.

A l'expérience, il faut reconnaître que les routes ainsi refaites sont moins résistantes que les autres : d'autre part, au moment des travaux de réfection, les cailloux isolés qui s'éparpillent forcément sur la partie de la route laissée à la circulation constituent pour les automobilistes un inconvénient plus grave encore qu'un ensemble de cailloux pouvant jouer les uns sur les autres au moment du passage.

En conséquence, la commission serait d'avis de revenir complètement à l'ancien système permettant de refaire la chaussée d'un seul coup dans toute sa largeur.

Elle demande également que les travaux de rechargement ou de goudronnage soient signalés assez loin à l'avance la nuit et le jour par des écriteaux et signaux bien visibles.

Enfin elle désire que les ordres soient donnés pour que les pierres de rechargement ne soient pas laissées la nuit sans avoir été cylindrées, surtout les samedis soirs, le travail de chaque chantier devant être terminé chaque jour afin d'éviter les accidents de nuit.

La commission demande que les routes soient rechargées lorsqu'elles en ont besoin et non pas à délai fixe comme cela existe dans la plupart des cas, pour ne pas dire la totalité. Une route peut en effet avoir besoin d'être refaite tous les ans, pendant qu'une autre peut attendre 3, 4 et 5 ans.

La commission demande aussi que les travaux de réfection d'une route ne soient pas entrepris par petits tronçons de 2, 3, 4 ou 500 mètres, laissant entre eux des parties de longueur variable qui sont mauvaises, ce qui constitue pour le touriste un véritable danger.

Il a été constaté que les parties goudronnées d'une route à même trafic (telle que celle de Paris-Vichy) ont résisté tandis que les parties non goudronnées ont été défoncées au cours du même laps de temps. En conséquence, la commission demande que toutes les réfections de routes nationales et départementales soient goudronnées.

De plus, les parties qui ont été goudronnées presque immédiatement ont offert une résistance nettement supérieure à celles goudronnées 1, 2, 3 ou plus de 4 mois plus tard. Il serait donc désirable que le goudronnage suive le cylindrage le plus rapidement possible.

— L'entretien des routes, en ce qui concerne l'Allier, est presque illusoire et il est rare d'y rencontrer des cantonniers. Cependant, les quelques tronçons qui sont entretenus par des cantonniers indiquent par leur bon état continu que cette façon de procéder donne de bons résultats. Des routes refaites il y a peu de temps et qui devraient encore être très bonnes sont déjà mauvaises par suite du manque d'entretien (Paris-Vichy, Paris-Clermont, Moulins-Montluçon, etc...)

La commission demande que l'on provoque des ordres pour remédier à cet état de choses.

Circulation générale. — La commission prie la Fédération de s'entendre avec la Fédération du Morvan pour obtenir la réfection de la route nationale Villeneuve, Chantenay, etc... sur Paris. Le mauvais état de cette route oblige les touristes à délaisser notre pays pour d'autres routes plus longues, mais meilleures.

— La commission émet le vœu de voir disparaître les passages à niveau ; mais, considérant la difficulté de la réalisation de ce vœu, elle demande que les démarches soient faites auprès des compagnies de chemins de fer pour que celles-ci améliorent les passages à niveau qui lui seraient signalés par les syndicats d'Initiative et dont quelques-uns constituent de véritables « cassis » multiples.

En outre, il serait désirable que la signalisation de fermeture des passages à niveau fût sensiblement plus voyante, la plupart ne possédant actuellement aucun feu rouge de nuit !

Enfin, la Commission signale l'intérêt qu'il y aurait à obtenir une sécurité plus grande pour les passages à niveau des chemins de fer économiques et départementaux qui n'ont actuellement aucune barrière. La visibilité des trains est souvent impossible et aucune signalisation n'existe. Ne pourrait-on pas obtenir l'installation d'une signalisation automatique au moins sur les routes les plus fréquentées, et où il n'y a pas de barrière ? On pourrait dès maintenant faire avancer les poteaux indicateurs « attention au train » qui ne sont généralement qu'à quelques pas de la voie.

Signalisation des routes. — Il est à remarquer que certaines grandes routes ont reçu par certaines firmes une signalisation assez complète, il en est de même dans certaines villes et agglomérations importantes ; mais en dehors de ces grandes voies, nombre d'endroits difficiles ou embrouillés ne possèdent aucune signalisation. Il serait désirable qu'un organisme social fût créé au besoin par les Syndicat d'initiative pour arriver avec toutes les collaborations à une signalisation complète.

La commission a également examiné d'autres questions, au point de vue de la circulation dans la ville de Moulins. Ces questions ont été mises à l'étude.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Sont nommés :

MM. Charles Passat, sous-lieutenant à Doyet ; Jean Cluzel, lieutenant au Theil.

En conduisant son attelage il tombe sur la route et se fracture le crâne

Vichy, 7 novembre (de notre correspondant particulier). — Victor Chevallier, 44 ans, charretier chez M. Charles Bécaud, entrepreneur de transports à Lapalisse, revenait dans cette ville avec une voiture attelée de plusieurs chevaux, lorsqu'il tomba de sa hauteur sur la route et se fractura le crâne.

Un automobiliste le trouva gisant sur la chaussée. Les chevaux s'étaient arrêtés sur le lieu de l'accident.

M. Chevallier fut transporté à l'hôpital civil de Vichy, où il mourut peu après.

La victime était veuf et père de plusieurs enfants.

VICHY

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Les présidents et délégués des Sections de l'Allier de l'U. N. C. se sont réunis dimanche sous la présidence du camarade Lavaud. De nombreuses questions sur l'action sociale du groupe et sur les revendications des A. C. furent discutées. Le président constata avec plaisir que grâce à la caisse des retraites, le nombre des adhérents augmentait chaque jour. Il est en effet à remarquer que l'U. N. C. seulement a organisé une caisse autonome qui permet à ses adhérents de bénéficier intégralement des avantages accordés aux A. C. mutualistes.

Tous les anciens combattants ont intérêt à profiter de ces avantages. Un secrétaire se trouvant en permanence au bureau de l'U. N. C, 20, rue du Commerce à Vichy, se fera un plaisir de donner tous renseignements sur cette importante question.

***

Le comité de la section rappelle aux membres actifs et honoraires qu'il compte sur leur présence au vin d'honneur qui aura lieu le 11 novembre, jour le l'armistice, à 16 h. 30, salle du Skating Palace, rue des Halles.

LA SYMPHONIE VICHYSSOISE

La Symphonie Vichyssoise, reprenant le cycle de ses intéressantes manifestations artistiques, convie ses membres honoraires à venir l'entendre le mercredi 19 courant, en son premier concert de la saison 1925-26. Flattée et encouragée par la fidélité qu'ils lui ont toujours témoignée, notre sympathique Société compte rendre encore plus attrayante la composition de ses programmes, qui seront exécutés cet hiver.

Les personnes désirant se faire inscrire comme membres honoraires, pourront adresser leurs adhésions au président, M. Demonet, manufacture de pianos, rue Montaret. La cotisation est de 20 francs pour la saison, donnant droit à 2 places aux 5 concerts mensuels de l'hiver, pour les places supplémentaires, il sera perçu 10 francs par place pour la saison.

Concert. — Aujourd'hui, à 14 heures, au kiosque de la Source de l'Hôpital, concert de la Société musicale, sous la direction de M. Cl. Martin, avec le programme suivant : Les pupilles, allegro, (X) ; Le Rocher Fantôme, ouverture (Staz) ; La Fée aux Bruyères, andante, symphonie (Andrieu) ; Rip, fantaisie (Planquette) ; Nice-Station, valse (Tellam).

Accident du travail. — Sur la ligne en construction de Vichy-Riom, M. Emile Laboué, 21 ans, manœuvre, a eu la jambe gauche fracturée dans un déraillement de wagonnets.

Il a été transporté à l'hôpital civil de Vichy.

Pharmacie de garde — Aujourd'hui : pharmacie Marion, rue de la Source de l'Hôpital.

CUSSET

Accidents du travail. — Louis Brulefer, contremaître à la Société Industrielle du Bourbonnais, s'est luxé l'articulation de l'auriculaire gauche ; Georges Ray, apprenti tourneur à l'usine des Graves, a reçu des projections d'émeri dans l'œil gauche ; Alexandre Genard, cuiseur à la caoutchouterie P. Ohyenard, s'est coupé le médius droit ; Victor Massaroch, manœuvre peintre à la Société Industrielle du Bourbonnais, est atteint de saturnisme léger ; Gilbert Bœuf, ébarbeur à l'usine des Graves, au cours de son travail, a reçu des éclats de fonte dans les deux yeux ; Gilbert Meunier, manœuvre à l'usine à Gaz en soulevant un lourd poteau, s'est fait une déchirure musculaire de la région lombaire ; Georges Dalodier, ouvrier coiffeur au service de M. Gaudias, s'est fait une coupure profonde au médius gauche ; André Nègre, chauffeur d'automobile au service de M. Pierre Vallat, s'est fait une entorse du poignet droit ; Claude Fradin, journalier au service de la ville, s'est blessé la jambe droite et la main droite ; Basile Mastakoff, manœuvre spécialisé à la Société Industrielle, a reçu des poussières dans l'œil gauche ; Mme veuve Frobert, née Louise Forestier, femme de ménage au service de Mme veuve Kieffer, s'est sectionnée les ligaments du médius droit ; Marius Cote, garçon boucher au service de M. Alexis Raynaud, s'est fait une piqûre septique de la face dorsale de la main droite ; Catherine Forestier, employée à la caoutchouterie P. Ohyenard, s'est brûlée à la main droite ; Jean Grenier, journalier à la ville (service de la voirie), a fait une chute et s'est foulé le poignet gauche ; Joseph Lebois, chaudronnier à l'usine P. Navare, a reçu un grain d'émeri dans l'œil droit.

Violences. — Mme veuve Mutaud, née Adélaïde Laurore, demeurant rue de la Goutte a porté plainte contre son beau-fils, Alexandre Mutaud, qui habite avec elle, qui la frappe et la menace constamment.

Une enquête est ouverte.

Trouvailles. — Il a été trouvé : deux chiens de chasse et un paquet contenant des mouchoirs. Pour tous renseignements, s'adresser au commissariat de police.

Pharmacien de garde. — Aujourd'hui dimanche, le service de garde sera assuré par la pharmacie Perrier, rue Saturnin-Arloing.

Déclarations de récolte de vin. — Les déclarations de récolte à faire par tous propriétaire, métayer, fermier, récoltant du vin, et par les acheteurs moûts ou vendanges fraîches seront reçues à la mairie, jusqu'au 15 novembre dernier délai.

Etat civil :

Naissances. — Georges Besson, rue du Faubourg-du-Chambon ; Raymond Blettery, au lieu de Puy-Besseau ; Gisèle Brossut, rue du Drapeau.

Publications de mariages — Antoine Chatelain, comptable, rue Liandon, et Georgette Aumaitre, modiste à Varennes-sur-Allier ; Simon Lecoin, employé de commerce, rue Manuel, et Françoise Treignat, à Molles (Allier) ; Marcel Tixier, charron, rue de la Barge, et Marthe Golliardon, au Mayet-de-Montagne (Allier) ; Pierre Bertrand, mécanicien, domicilié à Eyguières (Bouches-du-Rhône), et Georgette Ferrand, rue Jean-Baptiste-Bru ; Charles Dubost, mécanicien, rue de Chateaudun, et Marie-Louise Grand, couturière, boulevard Dénière à Vichy.

Mariages. — Albert Marie, 24 ans, maréchal-ferrand, rue du Fauburg-Saint-Antoine, et Germaine Delombre, 18 ans, au lieu de Boursesde-Chassignol ; Louis Simon, 22 ans, employé d'hôtel, domicilié au Puy (Saône-et-Loire), et Marguerite Bardin, 21 ans, domestique, route de Ferrière ; Georges Boufferet, 25 ans, employé à la Compagnie Fermière, rue Louis-Roubeau, et Germain Beylot, 21 ans, employée à la Compagnie Fermière, rue de Doyat.

Décès. — Marie Arbite, 86 ans, veuve de Simon Isabeau, place Victor-Hugo ; Claudine Gagnol, 76 ans, propriétaire, veuve de Jean Amelot, au lieu de Pinasson ; Jean-Baptiste Chicon, 65 ans retraité, rue des Présferrés ; Marius Morand, 19 ans, cultivateur, place du Centenaire-de-la-République Jean-Baptiste Castille, 75 ans, cultivateur, rue du Froc ; Marie Duprat, 63 ans, épouse de Jean Germain, rue Antoinette-Mizon

BIOZA

Une désespérée. — Mme Marie Duprème, 57 ans, demeurant à Place Mautelle, a été trouvée pendue dans son hangar. Ce suicide doit être attribué à la neurasthénie.

CHER

BOURGES

L'OUVERTURE DES BOULANGERIES ET CHARCUTERIES

En raison de l'affluence de population prévue pour aujourd'hui dimanche 8 novembre, les boulangeries et les charcuteries de Bourges pourront rester ouvertes ce jour, par dérogation aux arrêtés préfectoraux des 23 et 25 octobre 1924.

Il est appelé à cette occasion que les charcuteries pourront, conformément à l'arrêté préfectoral du 23 avril, rester ouvertes le mercredi matin 11 novembre et la matinée du dimanche suivant.

Interruption de courant. — Le courant sera coupé sur le départ du poste Mausecret alimentant les rues d'Alsace et Charlet, aujourd'hui dimanche 8 novembre, de 7 à 16 heures, pour permettre l'entretien du réseau.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 4, du jour 13, hauteur barométrique 745.
Prévisions. — Temps nuageux avec averses, et vent des régions Ouest.
(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Fièvre aphteuse. — Un cas de fièvre aphteuse a été déclarée dans la commune d'Herry.

Etat civil :
Naissances. — Pierre Larroque, rue Diderot ; Jacques Smidt, rue Gaston-Cougny, 10 ; Roger Boitier, rue Barbès, 314.
Décès. — Augustine Hauchon, veuve Guérin, 70 ans, rue Gambon.

AUBIGNY-SUR-NERE

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction à Sancerre, les gendarmes ont mis en état d'arrestation Georges Choilet, 26 ans, journalier à Aubigny-sur-Nère, prévenu d'outrages à magistrats.

COLOMBIERS

A qui les génisses ? — Le maire signale que trois génisses âgées de 2 ans, échappées de leur pacage, sont en fourrière chez M. Pennetier, à Colombiers, où le propriétaire peut les réclamer.

DUN-SUR-AURON

Etat civil :
Naissances. — Foltier Nadège ; Paul Cachot.
Mariage. — Maurice Damien, et Lucienne Devidet.
Décès. — Marie Bruneau ; Madeleine Martin ; Françoise Jolivet ; Anne Desseauve ; Suzanne Amory ; Anne Pirot ; Alice Bordot ; Madeleine Ragot.

HENRICHEMONT

Etat civil :
Naissance. — Alain Van Gysel, rue Sully.
Publications de mariages — Raymond Gillet, soldat à Henrichemont, et Marie Jacquet à Montigny ; Paul Fonteneau, ingénieur agricole à Henrichemont, et Henriette Lumext à Bourges.
Décès. — Claude Desabres, couvreur, 65 ans, place Dauphiné.

LA CHAPELLE-D'ANGILLON

La fête du 11 novembre. — Voici le programme de la fête du 11 novembre :
A 9 h. 15, réunion à la mairie du conseil municipal et des anciens combattants ; à 9 h. 30, service solennel en l'honneur des enfants de La Chapelle-d'Angillon, morts pour la France. A l'issue de cette cérémonie, bénédiction d'une couronne déposée sur le monument.
A 12 heures, banquet par souscription, hôtel Vacher, ouvert à toutes les personnes qui désirent y prendre part.
Le prix du repas est fixé à 14 francs. Se faire inscrire chez M. Vacher ou au secrétariat de la mairie, le 9 novembre au plus tard.

NERONDES

LA FETE DU 11 NOVEMBRE

Mardi 10 novembre, à 20 heures, retraite aux flambeaux, par l'Union musicale nérondaise.
Mercredi 11 novembre, à 9 h. 30, rassemblement des sociétés ; à 10 heures, messe commémorative ; à l'issue de la messe, le cortège se formera pour aller au cimetière déposer une gerbe au monument des Morts pour la France.
A midi, banquet amical par souscription, hôtel du Midi ; prix : 15 francs. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 8 novembre chez M. E. Phallet.
A 14 heures, grand concert par l'Union musicale nérondaise ; à 14 h. 30, course à pied ; course en sacs ; jeux des ciseaux ; pêche à la ligne ; nombreux prix. Concours de fumeurs.
A 21 h. 30, bal, hôtel de la Poste.
Les habitants sont invités à pavoiser, illuminer et décorer.

Remonte. — Le comité d'achat du dépôt de Guéret a opéré vendredi à Nérondes.
Sur 30 chevaux présentés, 20 ont été achetés de 2.500 à 3.000 francs.

Etat civil :
Naissances. — Simone Ducrost ; Hélène Jobin ; Roger Petit ; André Lorent; Guy Bertrand.
Décès. — Alexandre Corot ; Félix Gitton.

QUINCY

Vol. — Mme Jovy qui habite un petit pavillon près du château de Quincy, appartenant à M. et Mme Alfred Ponroy, habitant une grande partie de l'année à Paris, ayant été chargée par Mme Ponroy de lui envoyer un collier en or, un dé et une paire de ciseaux également en or, restés dans un tiroir du bureau, se rendit ces jours derniers au château pour prendre ces objets. Quelle ne fut pas sa surprise en constatant que la porte persienne extérieure donnant accès au cabinet avait été forcée au moyen de pesées. A l'intérieur la porte vitrée avait été brisée et la serrure fracturée. Le collier avait disparu, mais les ciseaux et le dé étaient encore intacts. Elle prévint aussitôt M. Henri Ponroy, propriétaire à Bourges, qui s'étant rendu sur les lieux, constata que les deux pièces du château avaient été visitées et les meubles ouverts. Aucun d'entre eux cependant n'avait été fracturé, les clefs étaient restées dans les serrures. Les cambrioleurs n'ont rien emporté d'important, l'argenterie et les objets de valeur avaient été mis en lieu sûr. Une enquête est ouverte.

VAILLY-SUR-SAULDRE

Contrôle des étrangers. — Marquet Reimundo, 32 ans, Joao Gouçalvès, 48 ans, sujets portugais et Marcelle Pernaton, femme Tomas, 30 ans, Espagnole, tous trois journaliers chez M. Girard, à Badineau, commune de Barlieu, qui n'ont pu présenter aux gendarmes qu'une carte d'identité périmée, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal.

VIERZON

LA FETE DE LA VICTOIRE ET DU SOUVENIR

Voici le programme de la fête de la victoire et du souvenir, à Vierzon, le 11 novembre :
A 8 heures, rassemblement place de la Croix Blanche et formation du cortège. La société de gymnastique sonnera le rassemblement ; à 8 h. 1/4, « Au Drapeau ! », et « La Marseillaise » par la Lyre Vierzonnaise.
Départ pour l'école professionnelle et le cimetière où seront déposées des gerbes de fleurs devant la plaque des anciens élèves morts au Champs d'honneur et sur les tombes; à 9 h. 30, dislocation.
Une délégation se rendra à l'église pour assister à l'érection d'une plaque de marbre et à la bénédiction d'une cloche en l'honneur des morts au Champ d'honneur.
A midi et demie, banquet fraternel à l'Hôtel du Bœuf.
Les vétérans de 1870 et les anciens prisonniers de guerre prêteront leur concours aux anciens combattants, organisateurs de cette fête.

La louée du 2 novembre. — Voici les prix pratiqués à la louée du 2 novembre à Vierzon :
1ers charretiers, 2.500 à 2.700 fr. ; 2e charretiers, 2.200 à 2.300 fr. ; bricolins, 2.000 à 2.300 francs ; vachers, 1.200 à 1.500 fr. ; servantes, 1.400 à 1.800 fr.
Ces prix s'entendent de la Toussaint à la Saint-Jean.

Arrestation. — Charles Lhuillier, recherché par le parquet de Bourges comme auteur d'une agression commise le 9 août contre le Polonais Krzystosiesisky, vient d'être arrêté par le parquet de Sens et transféré à la prison de Bourges.

Etat civil :
Naissances. — Maurice Ferrière ; André Viot ; Maurice Rafin.
Décès. — Rolande Meunier, 10 jours ; André Naudin 29 ans.

OUROUER-LES-BOURDELINS

Fête commémorative de l'armistice. — Programme : Mercredi 11 novembre, visite au monument, le cortège se formera à Ourouër, place de l'Eglise, à l'issue de la messe.
A 11 heures, appel des soldats morts pour la France.
A midi, grand banquet par souscription, hôtel du Lion d'Or.
Attractions variées, tirs, jeux divers.
A 14 h. 1/4, course locale de bicyclettes. 1er prix 20 fr., 2e prix 15 fr., 3e prix 10 fr., 4e prix 5 francs.
A 14 h. 3/4, course à pied, 1er prix 15 fr., 2e prix 10 fr., 3e prix 5 fr., 4e prix 3 fr.
A 15 heures, course en sacs. 1er prix 10 fr., 2e prix, 6 fr., 3e prix 4 fr.
A 15 h. 1/4, course aux ânes. 1er prix 20 fr., 2e prix 15 fr., 3e prix 10 fr., 4e prix 5 fr.
Jeu de ciseaux, nombreux prix.
A 15 h. 30, grand concert donné par l'Union Musicale Nérondaise.
A 18 h. 30, feu d'artifice tiré par l'artificier A. Paquault.
A 20 h. 30, grand bal populaire sur la place, parquet Muret. Prix d'entrée : messieurs 3 fr., dames 1 franc.
Les habitants sont invités à pavoiser, illuminer et décorer. La municipalité et le comité des fêtes déclinent toutes responsabilité en cas d'accident.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Etat civil :
Naissances. — Madeleine Jacquet, au bourg ; Jacqueline Garnier, au bourg.
Décès. — Jean Lanoue, 77 ans, au Carroir-Grison.

SANCOINS

Rixe. — Mercredi dernier, à l'issue de la foire, une rixe a éclaté au sortir d'un débit, entre François Lafleur, 30 ans, marchand de chevaux à Tulle, Pierre Aubergier 56 ans, et son fils Clément 16 ans. Après avoir bu ensemble, Aubergier père et Lafleur se sont disputés au moment de régler. Le père et le fils étant sortis furent rejoints par le marchand de chevaux. Les coups de pied et de poing se mirent à pleuvoir des deux parts. Le jeune Aubergier fut blessé au-dessus de l'œil gauche et à la mâchoire. Son père porte également une blessure à l'oreille droite et au menton.

Lire dans le numéro 170 de la *Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :
Paradoxes et Réalités. — *J.-L. Breton*, ancien ministre.
En montant la Côte. — *La Mouche du Coche.*
Il faut choisir. — *Paul Coquemard.*
Les sophismes et les idéologies d'après guerre — *M. Théodore.*
Où en est l'électorat féminin ? — *F. Rondot.*
Le Foyer des Familles nombreuses, association nationale. — *Victor Hautefeuille.*
La vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Onc'e ; le Théatre ; le Cinéma : les Livres.
A trvaers Journaux et Revues. — *Henriette Charasson.*
Variétés : Autour du VIIe Congrès de la Natalité. — *M. Comolet-Sue.*
Une belle famille de Lille.
Un reporter français en Russie. — *Louis Latzerue.*
Carnet de Quinzaine. — *G.-G. Rose-Goudin.*
La corbeille à Ouvrage — *Mireille.*
Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène. *Docteur Mathieu-Pierre Weill.*
Petits travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres. — *Maître Jacques.*
Le Coin des Mamans: Puériculture, Education — *M. Comolet?Sue.*
Le Mode pour les Petits et pour les Grands. — *Marianne.*
L'Education physique. — *R. Cary.*
Economie ménagère et domestique : le Fichier de la Cuisine ; Cours d'enseignement ménager l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin : Petites Notes de Savoir-Vivre : la Vie quotidienne.
La Vie financière. — *Elie Baur*
Feuilleton : Le mort saisit le vif. — *Georges Lecomte.*
Abonnements : 24 francs par an.

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

LOIRET

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Sont nommés
MM. André Mineau, lieutenant à Bazoches ; Charles Couturier, sous-lieutenant à Bazoches ; Eugène Giry, sous-lieutenant à Boesse ; Julien Jahier, lieutenant honoraire à Loury ; Léon Seguin, capitaine à Pithiviers ; Etienne Durand, chef de bataillon honoraire à Pithivers ; Gaston Robichon, sous-lieutenant à Saint-Loup-des-Vignes ; Albert Mothiron, lieutenant à Saran.

GIEN

Fête de l'armistice. — A l'occasion de la fête de l'armistice une messe de reconnaissance pour les soldats morts au Champ d'honneur, sera célébrée dans l'église du Château, le mercredi 11 novembre à 9 h. 30, et non pas à 8 heures, comme il a été annoncé précédemment.
M. le curé invite à cette messe toute la population et particulièrement les anciens combattants.

MONTARGIS

Accident du travail. — Employé à la bonneterie Gillier, rue de Châteaurenard, le jeune André Mignon, 19 ans, s'est blessé à l'annulaire droit.

BELLEGARDE

Légion d'honneur. — Au tableau de concours de la Légion d'honneur est inscrit le nom de M. Paul Delaporte, gendarme de la brigade de Bellegarde.

COURTENAY

L'Avenir. — Les exercices de tir au fusil commenceront aujourd'hui dimanche 8 novembre, de 13 h. 30 à 16 h. 30. Tous les sociétaires et surtout les jeunes gens sont priés d'assister aux séances.
Tous les tirs pour le classement des sociétaires en fin d'année scolaire ; il est rappelé que le tir au fusil est obligatoire à l'examen du B. P. M. E.

L'anniversaire de l'armistice. — Il est rappelé à tous les sociétaires que le mercredi 11 novembre, ils se réuniront à la mairie, à 11 heures, pour aller déposer une gerbe de fleurs sur le monument.
Le banquet annuel de la société aura lieu le dimanche 15 novembre, à midi, à l'Hôtel de l'Etoile. Prix du banquet 14 francs.

Succès scolaire. — Nous apprenons que M. Jean Godin est admissible à l'école supérieure pratique de commerce et d'industrie de Paris.

Service des pharmacies. — Le service pharmaceutique sera assuré, pour la journée d'aujourd'hui dimanche 8 novembre, par M. Besnault, place du Marché, et pour la journée du mercredi 11 novembre, par M. Sinard, rue des Boucheries.

Etat civil :
Naissance. — Madeleine Boulard, à la Tuilerie.
Mariage. — Louis Bureau et Alice Borderon.

MONTEREAU

La fête de l'armistice. — Voici le programme de la fête de l'armistice :
A 10 heures, à l'église, service pour les morts de la guerre, absoute solennelle et procession au cimetière.
A 11 h. 30, rassemblement à la mairie des membres de la municipalité, de l'association des mobilisés, des enfants des écoles, pour se rendre au monument et ensuite au cimetière afin de déposer des fleurs sur les tombes des soldats morts pour la France.

NOGENT-SUR-VERNISSON

Accident de chasse. — Un jeune Espagnol, Garcia, 12 ans, faisait le rabatteur dans les bois du hameau, lorsqu'un chasseur imprudent lui envoya un coup de fusil dans les jambes ; le blessé fut aussitôt conduit chez un docteur qui constata la présence de grains de plomb dans les articulations des genoux.

La fête du 11 novembre. — Le rendez-vous des anciens combattants, pour le cortège du monument aux morts, se tiendra à 14 h. 45, devant la mairie. Un banquet réunira les anciens combattants et mobilisés de la commune, à 19 heures, à l'Hôtel de Paris.

OUZOUER-SUR-TREZEE

La fête de Saint-Martin. — La fête de Saint-Martin patron de la paroisse, sera célébrée cette année le dimanche 22 novembre.
Les offices seront présidés par Monseigneur Darnault, archidiacre de Gien, qui célébrera la messe pour les membres défunts de la société de secours mutuels.

L'anniversaire de l'armistice. — Comme les années précédentes, l'anniversaire de l'armistice sera célébré le 11 novembre. Tous les habitants de la commune sont invités à prendre part au cortège organisé par le conseil municipal pour aller déposer des fleurs au pied du monument élevé à la mémoire des morts de la guerre.

Etat civil :
Mariage. — André Pelloille, et Andrée Vallée.

SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE

Programme de la fête nationale du 11 novembre. — A 14 heures : rassemblement devant la mairie de la municipalité, de la société de tir, des enfants des écoles sous la conduite de leurs maîtres et de toutes les personnes désirant prendre part au cortège.
A 14 h. 30, départ du cortège, visite au cimetière, dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe militaire. Retour au monument commémoratif, dépôt de fleurs. Défilé dans le bourg et retour devant la mairie. Dislocation.
Sont particulièrement invités à prendre part à la cérémonie : les anciens combattants, les mutilés et veuves de guerre.

SAINT-GONDON

AMICALE DES MOBILISES

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, les membres de l'Amicale sont invités à participer au banquet traditionnel de la Société qui aura lieu le dimanche 15 novembre, au café Robinot, à midi précis.
A 11 h. 30, rassemblement des sociétaires place de la Liberté et visite des tombes des camarades inhumés au cimetière.
A 15 heures, place de la Liberté, formation du cortège officiel, visite et dépôt de fleurs au monument. Tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.
Pour toutes ces cérémonies, le port de l'insigne est de rigueur.
Le prix du banquet est fixé à 12 francs.
Les souscriptions sont reçues chez MM. Boureux et Rousseau. Ne pas attendre au dernier moment pour se faire inscrire.

PITHIVIERS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Le jour de l'ouverture, un groupe de chasseurs, sans attendre l'heure fixée par M. le préfet, s'en furent en quête de gibier, dans les champs, mais les gendarmes veillaient et dressèrent procès-verbal, à ces chasseurs trop pressés. Sont condamnés à 150 fr. d'amende avec sursis, MM. Gustave Dardenoille, 38 ans, d'Orléans, Louis Taffoureau, 23 ans, Ambroise Gubard, 23 ans, tous deux de Sancoins et Emile Clément, 43 ans, de Draves. Et à la même peine, sans sursis MM. Jacques Treint, 50 ans, d'Ivry-sur-Seine et Albert Villedieu, 57 ans, d'Orléans.
— Pour avoir voyagé sans billet de Paris à Sermaises, Félix Tavet, 35 ans est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.
— Arrêtés, l'un à Sermaises, l'autre à Outarville, Yves Hervé, 24 ans, et Louis Parmain, 37 ans, sont condamnés à 15 jours de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.
— Au cours d'une discussion à Orveau, le 15 août, Henri Chorlet, 34 ans, journalier, frappa d'un coup de couteau M. Decruzet, journalier. Chorlet est condamné à un mois de prison
— Le Polonais Joseph Genbala sujet peu recommandable, coupable d'avoir volé une couverture à M. Loiseau, de Yèvre-la-Ville, est condamné à quatre mois de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

A la salle paroissiale. — L'éminent conférencier, M. Saint-Yves, fera aujourd'hui 8 novembre, à 5 heures, à la salle paroissiale, une conférence sur l'Asie et le péril soviétique.

SAINT-FLORENT-LE-JEUNE

SOCIETE DES DEMOBILISES

L'assemblée générale et la fête annuelle auront lieu le dimanche 15 novembre.
Voici l'ordre du jour :
A 9 h. 15, réunion à la mairie ; à 9 h. 30, messe à l'intention de nos camarades morts pour la France, visite au cimetière et dépôt d'une gerbe de fleurs sur le monument de nos héros ; à 11 h. 30, réunion génerale des démobilisés à la mairie.

SAINT-BRISSON

L'anniversaire de l'armistice. — La fête de la victoire sera célébrée dans notre paroisse le mercredi 11 novembre.
A 10 heures, service et absoute pour les soldats tombés au Champ d'honneur.
A l'issue de l'office religieux, cérémonie patriotique organisée par les anciens combattants au monument de la Grande guerre.

VILLEMURLIN

Programme de la fête du 11 novembre. — A 14 heures, rassemblement à la mairie (enfants des écoles, municipalité, anciens combattants, cercle de jeunes filles et société de tir).
A 14 h. 30, départ en cortège pour le cimetière, dépôt de gerbes de fleurs au monument, chant par les enfants des écoles.
Défilé dans les rues du bourg et rassemblement à la mairie.
Distribution de gâteaux aux enfants.
Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer.

COTE-D'OR

La 4e foire annuelle des vins de Puligny-Montrachet (Côte-d'Or)

Voici le programme d'aujourd'hui dimanche 8 novembre :
A 8 heures, salves d'artillerie
A 9 heures, ouverture de la Foire.
A 11 h. 30 dans les hôtels et restaurants, menu bourguignon. Les crus les plus réputés.
A 14 heures, visite officielle, par M. Zevort, préfet de la Côte-d'Or ; M. Luchair, sous-préfet de Beaune, assistés d'un Comité d'honneur composé de : MM. les Parlementaires de la Côte-d'Or ; M. Grandchamp, conseiller général ; M. Dubois, maire de Beaune ; M. Challand, maire de Nuits-Saint-Georges ; MM. les maires du canton de Nolay ; M. Ferré, président de la station Œnologique de Beaune, président du jury de dégustation ; M. le colonel Sadi-Carnot, président d'honneur de la Foire ; M. Bernard, inspecteur au P.-L.-M., etc..
Réception des autorités par la municipalité et le comité de la Foire.
A 15 heures, visite des stands. Concert par la Vaillante de Chalon-sur-Saône (100 exécutants).
A 15 h. 30, distribution des récompenses aux lauréats du concours des vins.
A 16 heures, représentation artistique par la troupe du Vieux-Colombier.
Programme : Mirandoline, comédie en un acte d'après Goldini, Vieilles chansons en intermèdes, Arlequin magicien, comédie en un acte avec un divertissement d'après un scénario italien.
A 16 h. 30, vin d'honneur offert à la Vaillante de Chalon-sur-Saône et aux lauréats du concours des vins.
A 19 heures, grand banquet bourguignon sous la présidence d'honneur de M. le sénateur Chauveau, président du conseil général de la Côte-d'Or.
A 21 heures, fête de nuit, grand bal et divertissements.

AGENDA P.-L.-M. POUR 1926

L'agenda P.-L.-M., pour 1926 paraîtra dans les premiers jours de novembre prochain. Sous couverture bleue, noire et or, il comporte des chroniques rétrospectives et d'actualité, sports, voyages, mœurs, coutumes, curiosités pittoresques, de contes, nouvelles, 500 illustrations dans le texte, 16 illustrations hors texte en couleurs, 12 cartes postales héliogravées.
Ce recueil sera mis en vente au prix de 7 francs l'exemplaire à l'agence P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux de villes, gares et bibliothèques du réseau P.-L.-M., dans les agences de voyages et les grands magasins, à Paris, etc...
Les personnes qui désireraient le recevoir à domicile sont priées de s'adresser au service de la publicité de la Cie P.-L.-M., 20 boulevard Diderot, à Paris, en joignant à leur demande un mandat-poste de 9 francs pour la France et de 12 francs pour l'Etranger.

SAONE-ET-LOIRE

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Sont nommés
MM. François Launay, sous-lieutenant à Bissy ; Alexandre Poulalier, sous-lieutenant à Chardonnay; Philibert Martin, lieutenant à Fontaines ; Pierre Daumont, sous-lieutenant à Fontaines ; Claude Tisserand, capitaine honoraire à Fontaines ; Jean Malot, capitaine à Montchanin; Pierre Goin, sous-lieutenant à Saint-Jean-des-Vignes ; Hugues Gratien, lieutenant à Uzichy.

AUTUN

Société de Secours Mutuels « L'Union Fraternelle Autunoise ». — Le paiement des cotisations aura lieu à l'hôtel de ville, salle habituelle, aujourd'hui dimanche, de 10 à 11 heures du matin.

Conférence. — Sous les auspices et au profit de la caisse de secours de l'Union des combattants et mutilés autunois, aura lieu très prochainement, à Autun, salle des Variétés, une séance cinématographique avec conférence par M. Gustave Duverne.

Etat civil :
Naissances. — Denise Blanchard, promenade des Marbres ; André Brochot, avenue de la gare ; Madeleine Boizot, boulevard Laureau ; Robert Billard, boulevard Laureau.
Publications de mariages. — Henri Legras, horticulteur à Autun, faubourg Saint-Jean et Jeanne Gertet, à Luzy ; Marius Mulet, plaqueur à Autun et Germaine Forêt ; Jacques Bondeau, valet de chambre à Autun et Adrienne Plénier, cuisinière à Neuilly-sur-Seine ; Raymond Genevois, journalier à Autun (La Bondelue) et Marie Develay à Antully.
Mariages. — Louis Gaudry, maçon et Marie Saunois ; Charles Brosset, marbrier et Marie Poulleau.
Décès. — Jeanne Casals, épouse de Louis Champliau, 64 ans, rue aux Cordiers ; Jean Renault, 79 ans, boulevard Laureau ; Maria Guillon, veuve de Antoine Dechaume, 72 ans, à la Folie ; Berthe Bouveret, 50 ans, place du champ de Mars ; Charles Lafay, 60 ans, ancien boulanger, place du Terreau.

BOURBON-LANCY

La fête de l'armistice. — Voici le programme de la fête de l'armistice à Bourbon-Lancy :
A 6 heures, réveil par les clairons et tambours des pompiers ; à 11 heures, dépôt d'une gerbe au monument aux morts, par la municipalité ; à 14 heures, place de la République et place de l'Hôtel-de-Ville, concert par la Société Philharmonique et la Lyre Bourbonnaise.
Au cours du concert, le maire remettra des médailles du gouvernement à trois sociétaires de la Philharmonique.
Les habitants sont instamment priés de pavoiser.

MACON

Dans les P. T. T. — « L'Officiel » publie la liste des postulants reconnus admissibles au surnumérariat des postes, à la suite du concours d'août 1925. Nous y relevons, pour Saône-et-Loire : MM. Delorme, Grollier, Girard, Chazalon, Larouzé.

GUEUGNON

VISITE MEDICALE DES PUPILLES DE LA NATION

M. le médecin inspecteur visitera les pupilles des deux sexes, de la section cantonale aux dates et heures ci-après indiquées, dans une des salles de la mairie.
Premier centre, Uxeau, le vendredi 13 novembre à 13 heures.
Deuxième centre, La Chapelle-au-Mans, avec les communes de Curdin et de Neuvy-Grandchamp, le même jour 13 novembre à 14 heures.
Troisième centre, Rigny-sur-Arroux, mardi 17 novembre à 13 heures.
Quatrième centre, Gueugnon et la commune de Vendenesse-sur-Arroux, mercredi 18 novembre à 8 heures pour les garçons et à 13 heures pour les filles.
Cinquième centre, Chassy, avec la commune de Clessy, le jeudi 19 novembre à 8 heures du matin.
Tous les pupilles de l'un et l'autre sexe, quelque soit leur âge sont tenus de se présenter à la visite médicale, aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués, sous peine de se voir supprimer ou réduire leur allocation ou pécule.

BROYE

Fête de l'armistice. — Le banquet annuel des anciens combattants étant fixé au mercredi 11 novembre, les membres actifs et honoraires de la section, désirant y participer, sont invités à se faire inscrire chez le secrétaire ou chez M. Morlevat, cafetier, avant le 9 courant. Prix du banquet 15 francs.

CUISERY

Etat civil :
Naissance. — André Gros.
Reconnaissance. — Marcelle Dumont.
Publication de mariage. — René Carthieux, plâtrier, et Marie Perret.
Décès. — André Gros.

CLUNY

Etat civil :
Naissances. — Lucien Charles ; Charles Duranton ; Thérèse Sucher ; Edith Conéte ; Marie-Louise Robin.
Publications de mariages. — Daniel Delorme, employé et Jeanne Delorme, cultivatrice ; Paul Jay, et Justine Toutois.
Décès. — Jean-Marie Chometton, 60 ans ; Denis Barraud, 61 ans ; Jean-Marie Bletton, cultivateur, 70 ans ; Emile Mercier, tailleur d'habits, 92 ans ; Augustine Thomas, institutrice, 32 ans.

DIGOIN

Association des anciens combattants. — Répondant au désir exprimé au congrès de Chalon, le 25 octobre dernier, par M. Pommier, directeur des pupilles de la nation, l'association des anciens combattants de Digoin organise le 11 novembre, fête de l'armistice, une vente de petites fleurs. Le produit en sera entièrement versé à l'œuvre du Préventorium des pupilles de la nation. Cette œuvre a pour but l'organisation d'un sanatorium pour les pupilles débiles et menacés par la tuberculose, et d'organiser également des colonies de vacances.
Un groupe de gracieuses pupilles parcourera les différentes artères de Digoin pendant la journée du 11 novembre, offrant des petites fleurs. Chacun tiendra à verser son obole pour une œuvre aussi belle.

Perception.— Les vieillards seront payés à la salle des sociétés, le lundi 9 novembre, à 9 h. du matin.

Neurasthénique, un chef d'équipe aux usines Schneider se précipite par la fenêtre et se tue

Le Creusot, 7 novembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Devenu neurasthénique, Jean-Baptiste Berthier, 43 ans, chef d'équipe aux usines Schneider, demeurant rue Blamouille-Longré, 15, au Creusot, a mis fin à ses jours en se précipitant par la fenêtre de son appartement, situé au premier étage. Le malheureux fit une chute de 5 mètres et succomba aussitôt à une fracture du crâne.

LE CREUSOT

ASSOCIATION DES MUTILES DE GUERRE

A l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, des services religieux, à la mémoire des morts de la guerre, auront lieu : église Saint-Laurent, à 9 heures ; église Saint-Eugène, à 9 heures; église évangélique, à 10 h. 30.
Le Comité de l'Association Creusotine des Mutilés et Réformés de la guerre, demande aux sociétaires d'assister nombreux à ces cérémonies.

Accident du travail. — Un manœuvre des laminoirs, M. Claude Lebeau, 23 ans, habitant Montcenis, a été blessé au pied droit.

Cercle Choral du Creusot. — Le cours gratuit de solfège organisé par le Cercle Choral du Creusot, aura lieu, à partir du jeudi 12 novembre, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 18 à 19 heures, salle des répétitions, rue de la Chaise.
Pour les inscriptions, s'adresser à MM. Coin, directeur du Cercle Choral, rue Saint-Charles, et Riger, professeur chargé du cours, rue de Marseille, 2. Age minimum exigé 17 ans.

Jardinier blessé. — M. Antoine Marchandeau, 65 ans, étant occupé dans les jardins de M. Brochot, rue de Pommard, est tombé sur la brouette qu'il véhiculait et s'est blessé à l'arcade sourcilière gauche.

Société de Secours Mutuels « La Saint-Jacques ». — Contrairement à ce qui nous avait été communiqué, la réunion trimestrielle aura lieu aujourd'hui dimanche.

Etat civil :
Publications de mariages. — Nicolas Hardaloupas, menuisier, rue Pierre-Corneille, 175 à Lyon et Hélène Develay, rue de Strasbourg, 15 ; René Lartaut, chef cimentier, rue Lapérouse, 7 à Pantin (Seine) et Marguerite Jamin, rue de Sébastopol, 40 ; Denis Charmot, mouleur, rue des Riaux, 33 et Alice Leduc, rue du Maréchal-Joffre, 38 ; Jacques Raux, électricien, rue du Président-Wilson, 28 et Marguerite Maréchal, route de Marmagne, 20 ; Séraphin Laurent, coureur cycliste, rue de la Couronne, 18 et Marie Jacquet, employée de commerce, rue de Montpellier, 7 ; Marius Nulet, plaqueur place des Marbres à Autun et Germaine Foret, rue du Guide, 30 ; Louis Laurent, mineur, rue des Bédouins, 33 et Geneviève Meunier, employée de commerce, rue de Solférino, 5.

CONDAL

Au conseil municipal — Dans sa dernière séance, le conseil :
— Désigne pour 1926 les mêmes répartiteurs que pour 1925.
— Accepte comme gérant de la future cabine téléphonique M. A. Guillard, comme suppléante Mme A. Guillard, leur assure pour rétribution la gratuité du logement et agréé comme porteur de messages M. André Nicolas.
— Arrête à 3 le nombre des ampoules électriques nécessaires à l'éclairage du bourg.
— Donne avis favorable à deux demandes d'assistance de femmes en couches, en rejette une troisième, et accorde un secours pour accident sur les disponibilités du bureau de bienfaisance.

LES GUERREAUX

Pour les pauvres. — Une somme de trente francs a été versée à la mairie, par M. Pierre Finat, à Villars, pour être distribuée aux pauvres de la commune.

MARCIGNY

Cylindrages. — Lundi 9 novembre, mardi 10 novembre, jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 novembre, chemin de grande communication n° 8, commune de Saint-Julien-de-Jonzy, du km. 18.330 au km. 19.630, lieu dit « La Bachène et Bois-Dieu ».

Le prix du lait. — Le Syndicat des producteurs de lait, dont le siège est à Marcigny, vient de décider de porter à 1 fr. le prix du litre de lait.

Fête du 11 novembre. — La municipalité a décidé que la fête du 11 novembre serait célébrée cette année suivant le cérémonial précédemment adopté :
A 11 heures précises, rassemblement devant l'hôtel de ville de toutes les sociétés de la ville et formation du cortège, qui se rendra, précédé des enfants des écoles, de l'Union musicale et des sapeurs-pompiers, au monument aux morts, au pied duquel, après l'appel des morts, une gerbe de fleurs sera déposée par la municipalité. A midi, banquet amical des anciens combattants à l'hôtel Fénéon. A 15 h. 30, concert par l'Union Musicale place du Cours. Le soir, à 20 heures, au théâtre, grand bal public gratuit.

Inspection médicale des écoles. — Le docteur Arnaud, médecin-inspecteur des écoles, se rendra à Marcigny, où il visitera les enfants des écoles publiques et libres à partir du 11 novembre prochain.

NEUVY-GRANDCHAMP

Marchés. — Le Syndicat des marchands de volailles informe les habitants de la région que les marchés de Neuvy-Grandchamp auront lieu les deuxièmes et derniers jeudis de chaque mois et tous les jours de foire.

ANNECY
SON CHOCOLAT

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -1-

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'anglais par Théo VARLET

I

Ce qui se passa en absence du Maître (1).

Tout le monde aspire depuis longtemps à connaître la vérité vraie sur ces singuliers événements, et la curiosité publique lui fera sans nul doute bon accueil. Il se trouve que je fus intimement mêlé à l'histoire de cette maison, durant ses dernières années, et personne au monde n'est aussi bien placé pour éclaircir les choses, ni tellement désireux d'en faire un récit fidèle. J'ai connu le Maître. Sur beaucoup d'actions secrètes de sa vie, j'ai entre les mains des mémoires authentiques ; je fus presque seul à l'accompagner dans son dernier voyage ; je fis partie de cette autre expédition d'hiver, sur laquelle tant de bruits ont couru ; j'assistai à sa mort. Quant à mon feu Lord Durrisdeer, je le servis avec amour durant près de trente ans, et mon estime pour lui s'accrut à mesure que je le connaissais mieux. Bref, je ne crois pas convenable que tant de témoignages viennent à disparaître : je dois la vérité à la mémoire de Mylord, et sans doute mes dernières années s'écouleront plus douces, et mes cheveux blancs reposeront sur l'oreiller plus paisiblement, une fois ma dette acquittée.

Les Duries de Durrisdeer et de Ballantrae (1) étaient une grande famille du sud-ouest, dès l'époque de David Ier (2). Ces vers qui circulent encore dans le pays :

Chatouilleuses gens sont les Durrisdeer,
Ils montent à cheval avec plusieurs lances

(3) portent le sceau de leur antiquité. Le nom est également cité dans la commune renommée attribue (est-ce avec raison, je l'ignore) à Thomas d'Ercildoune lui-même, et que certains ont appliquée (est-ce avec justice, je n'ose le dire) aux événements de ce récit :

Deux Durie à Durrisdeer,
Un qui harnache, un qui chevauche.
Mauvais jour pour le mari
Et pire jour pour l'épousée (2).

L'histoire authentique est remplie également de leurs exploits, lesquels, à notre point de vue moderne, seraient peu recommandables ; et la famille prend sa bonne part de ces hauts et bas auxquels les grandes maisons d'Ecosse ont toujours été sujettes. Mais je passe sur tout ceci, pour en arriver à cette mémorable année 1745, où furent posées les bases de cette tragédie.

A cette époque, une famille de quatre personnes habitait le château de Durrisdeer, proche Saint-Bride, sur la rive du Solway (1) résidence principale de leur race depuis la Réforme. Le vieux Lord, huitième de nom, n'était pas très âgé, mais il souffrait prématurément des inconvénients de l'âge. Sa place favorite était au coin du feu. Il restait là, dans son fauteuil, en robe de chambre ouatée, à lire, et ne parlant guère à personne, mais sans jamais un mot rude à quiconque. C'était le type du vieux chef de famille casanier. Il avait néanmoins l'intelligence fort développée grâce à l'étude, et la réputation dans le pays d'être plus malin qu'il ne semblait. Le Maître de Ballantrae, James, de son petit nom, tenait de son père l'amour des lectures sérieuses ; peut-être aussi un peu de son tact, mais ce qui était simple politesse chez le père devint chez le fils noire dissimulation. Il affectait une conduite uniment grossière et farouche : il passait de longues heures à boire du vin, de plus longues encore à jouer aux cartes ; on le disait dans le pays « un homme pas ordinaire pour les filles » ; et on le voyait toujours en tête des rixes. Mais, par ailleurs, bien qu'il fût le premier à y prendre part, on remarquait qu'il s'en tirait immanquablement le mieux, et que ses compagnons de débauche étaient seuls, d'ordinaire, à payer les pots cassés. Ce bonheur ou cette chance lui suscita quelques ennemis, mais, chez la majorité, rehaussa son prestige ; au point qu'on augurait pour lui de grandes choses, dans l'avenir, lorsqu'il aurait acquis plus de pondération. Une fort vilaine histoire entachait sa réputation ; mais elle fut étouffée à l'époque, et la légende l'avait tellement défigurée dès avant mon arrivée au château, que j'ai scrupule de la rapporter. Si elle est vraie, ce fut une action atroce de la part d'un si jeune homme ; et si elle est fausse, une infâme calomnie. Je dois faire remarquer d'abord qu'il se targuait sans cesse d'être absolument implacable, et qu'on le croyait sur parole : aussi avait-il dans le voisinage la réputation d'être « un homme pas commode à contrarier ». Bref, ce jeune noble (il n'avait pas encore vingt-quatre ans en 1745) était, pour son âge, fort connu dans le pays. On s'étonnera d'autant moins qu'il fût peu question du second fils, Mr. Henry, (mon feu Lord Durrisdeer), lequel n'était ni très mauvais, ni très capable non plus, mais un garçon de cette espèce honnête et solide, fréquente parmi ses voisins. Il était peu question de lui, dis-je ; mais il n'y était effectivement pas grand-chose à en dire. Il était connu des pêcheurs de saumon du firth (1), car il aimait beaucoup à les accompagner ; il était en outre excellent vétérinaire ; et il donnait un bon coup de main, presque dès l'enfance, à l'administration du domaine. Combien ce rôle était difficile, vu la situation de la famille, nul ne le sait mieux que moi ; et non plus avec quelle faible apparence de justice un homme pouvait y acquérir la réputation d'être un tyran et un ladre. Le quatrième personnage de la maison était Miss Alison Graeme, une proche parente, orpheline et l'héritière d'une fortune considérable que son père avait acquise dans le commerce. Cet argent était fort nécessaire aux besoins de Mylord, car les terres étaient lourdement hypothéquées ; et Miss Alison fut en conséquence destinée à être l'épouse du Maître, ce qui lui plaisait assez, à elle ; mais quel bon vouloir il y mettait, lui, c'est une autre question. C'était une fille avenante, et, en ce temps-là, très vive et volontaire ; car le vieux Lord n'avait pas de fille à lui, et sa femme étant morte depuis longtemps, elle avait grandi au petit bonheur.

La nouvelle du débarquement du prince Charles (1) parvint alors à ces quatre personnes, et les divisa. Mylord, en homme de coin du feu qu'il était, inclinait à temporiser. Miss Alison prit le parti opposé, vu son allure romanesque, et le Maître (bien que j'aie entendu dire qu'ils ne s'accordaient pas souvent) fut pour cette fois du même avis. L'aventure le tentait, j'imagine: il était séduit par cette occasion de relever l'éclat de sa maison, et non moins par l'espoir de régler ses dettes particulières, excessivement lourdes. Quant à Mr Henry, il ne dit pas grand'chose, au début : son rôle vint plus tard. Tous trois passèrent une journée entière à discuter, avant de tomber d'accord pour adopter un moyen terme : l'un des fils irait se battre pour le roi Jacques ; l'autre resterait avec Mylord, pour conserver la faveur du roi Georges (1). Sans nul doute, cette décision fut inspirée par Mylord ; et, comme on le sait, maintes familles considérables prirent un parti analogue. Mais cette discussion terminée, une autre commença. Car Mylord, Miss Alison et Mr Henry étaient tous d'un même avis : c'était au cadet de partir ; et le Maître, par impatience et vanité, ne voulait à aucun prix rester au château. Mylord argumenta, Miss Alison pleura, Mr Henry fut plein de franchise. Rien n'y fit.

— C'est l'héritier direct de Durrisdeer qui doit chevaucher aux côtés de son roi, dit le Maître.

— Si nous jouions franc jeu, répliqua Mr Henry, ce que vous dites serait plein de sens. Mais que faisons-nous en réalité ? Nous trichons aux cartes ! *(A suivre)*

(1) Le maître *Master*, titre du fils aîné de certaines familles écossaises, répondant à notre mot *chevalier*, quand c'est le titre du fils d'un baron.

(1) La terminaison écossaise ae se prononce é
(2) Roi d'Ecosse : 1124-1153.
(3) En dialecte écossais, dans le texte.

(1) Golfe de la mer d'Irlande, forme limite entre l'Angleterre et l'Ecosse.

(1) Nom des golfes profonds, analogues aux fjords de Norvèges, qui indentent le littoral de l'Ecosse.

(1) Charles-Edouard Stuart, dit le Prétendant, ou le Comte d'Albany. Né en 1720. Vint en France en 1744, comptant y trouver des secours afin de reconquérir le trône d'Angleterre pour son père Jacques-Edouard (dit le Chevalier de Saint-Georges, qui fut nommé Jacques III à la seule cour de Louis XIV ; fils de Jacques II, exclu du trône d'Angleterre par la révolution de 1688). Il alla débarquer en Ecosse, en 1745, réunit autour de lui beaucoup de chefs de clans highlanders, entra dans Edimbourg, battit l'ennemi à Preston-pans, et pénétra jusqu'à Derby, à deux journées de Londres. Mais l'irrésolution et l'indiscipline des chefs écossais le forcèrent à la retraite. De retour en Ecosse, il gagna la bataille de Falkirk, mais fut vaincu à Culloden (1746). Il se vit obligé de se cacher et ne réussit qu'avec des peines inouïes à regagner la France. Ses partisans s'appelaient les « jacobites ».

(1) Georges II, roi d'Angleterre, né en 1683, succéda, en 1727, à son père Georges Ier, le premier roi d'Angleterre de la maison de Hanovre, qui était monté sur le trône en 1714, à la mort de la reine Anne, comme son plus proche héritier dans la ligne protestante, à l'exclusion du prétendant catholique, Jacques III (voir ci-dessus, note 1).

YONNE

SENS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— 25 fr. d'amende à un étranger, Adam Dominiack, 25 ans, et à son frère Stanislas, 28 ans, Polonais, ouvriers agricoles à Ligny, pour ne pas avoir fait viser leur certificat d'immatriculation.

— Jean Pekalu, 27 ans, manœuvre à Toucy également polonais, a commis, la même négligence, 16 fr. d'amende.

— 100 fr. d'amende à Jean Renaud, 57 ans, négociant à La-Celle-Saint-Cyr, descendu à la gare de Sens avec un billet pour Saint-Julien-du-Sault.

— 100 fr .d'amende, par défaut, à Giovanni Ostero, 20 ans, garçon de restaurant pour avoir voyagé de Fontainebleau à Sens sans billet.

— 6 jours de prison à Albert Vallet dit Bébert, 42 ans, coutelier, pour ivresse.

Avis aux étrangers. — Les personnes de nationalité étrangère, en résidence à Sens, sont informées qu'elles doivent se présenter au commissariat de police avant la fin de l'année 1925 pour le renouvellement de leur carte d'identité.

A la Métropole. — Nous apprenons qu'aujourd'hui dimanche sera célébrée, à la Métropole, la fête annuelle des Saintes Reliques.

Pendant toute la journée, les châsses et reliquaires de la cathédrale seront exposés dans le chœur, et, le soir, à 20 heures, se déroulera dans la vaste église, la procession dans laquelle seront portées les châsses renfermant les restes de nos saints sénonais.

Institution Jeanne-d'Arc. — Mlle Marcelle Jonin, d'Egreville, a obtenu le brevet élémentaire devant la commission d'Auxerre ; Mlle Cadie Strylenska, de Sens, est admissible à la 1re partie du baccalauréat latin-langues ; Mlles Germaine Ducoudray, de Villeneuve-l'Archevêque, Cécile Dubois, de Sens, ont passé avec succès l'examen du baccalauréat, deuxième partie, philosophie, devant la Faculté de Dijon.

La fête de l'armistice. — Le mercredi 11 novembre prochain, à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, un cortège se formera devant l'hôtel de ville de Sens, à 13 h. 45, pour aller au cimetière et au monument commémoratif, afin de rendre hommage aux militaires morts pour la France.

Il ne sera prononcé aucun discours, mais une minute de recueillement sera observée après le dépôt des gerbes de fleurs.

AUXERRE

Dans l'enseignement. — M. Dujon, instituteur-adjoint, à l'école du quartier de Paris, est nommé en la même qualité à l'école annexe de l'école normale.

Dans l'enregistrement. — Mlle Dupire, dame employée auxiliaire à Nantes, est nommée titulaire à Auxerre.

Suppressions d'emplois. — Par mesure d'économies, M. le préfet vient de prendre des arrêtés supprimant un emploi de chef de division, trois emplois de chefs de bureau à la préfecture, un emploi d'expéditionnaire à l'asile des aliénés, un emploi de concierge de sous-préfecture.

Nominations. — M. Sourdy, est nommé directeur de l'établissement départemental d'assistance ; M. Brot, chef de bureau à la préfecture, dont l'emploi est supprimé, est nommé directeur de l'Orphelinat laïque départemental, en remplacement de M. Blin, admis à la retraite. M. Boulot, chef de division, dont l'emploi est supprimé, est admis à la retraite. M. Pompeani, chef de division aux archives départementales, est admis à la retraite, et son emploi est remplacé par un emploi de rédacteur. Les emplois de dactylographe auxiliaire et de concierge à la sous-préfecture d'Avallon sont supprimés.

Etat civil :

Mariage. — Fernand Rapiau et Charlotte Chameroy.

Décès. — Stéphanie Leclerc, 65 ans, épouse Pirouelle ; Joseph Wyporeck, 6 mois.

TONNERRE

PROGRAMME DE LA FETE DU 11 NOVEMBRE

Dépôt par la municipalité d'une gerbe de fleurs au pied du monument des soldats de la grande guerre de 1914-1918.

Les sociétés de la ville et les corporations sont invitées à se joindre au cortège qui partira de l'hôtel de ville à 14 h. 30.

Le présent avis tiendra lieu de convocation.

Concert-bal gratuit à 15 h. 30 ; grand bal gratuit à 20 h. 30, au marché couvert ou à l'hôtel de ville si la température est trop rigoureuse.

Les habitants sont priés de pavoiser leurs habitations.

Etat civil :

Publications de mariages. — Georges Delinotte, maçon et Jeanne Bontillier ; Louis Mermet, monteur en wagons et Fernande Daria, ménagère ; Manuel Flatat, forgeron et Germaine Fromentin.

CRAIN

Collision d'autos. — A la sortie du pont de la Grange-Folle, une collision s'est produite entre l'auto de M. Liddel, représentant de commerce à Sens, et celle de M. Bassin, huissier à Coulagnes-sur-Yonne. On n'a heureusement à déplorer que des dégâts matériels.

VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE

Election de l'adjoint. — M. Gustave Onachée a été élu en remplacement de M. Louis Lefort, décédé.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame LACOUR

Née Robert ROSE

décédée en son domicile au bourg de Marzy, le 5 novembre, à l'âge de 80 ans.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 8 courant, à 14 heures, en l'église de Marzy.

On se réunira à la Maison mortuaire à 13 heures 45.

De la part de : M. Lacour Thomas, son mari; Mme et M. Lacour Vincent, ses enfants ; M. Lacour Louis-Gabriel, Mlle Lacour Rose-Marie, ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service de

Monsieur Paul GAUCHERY

Ingénieur-architecte

Membre de la Socété des Antiquaires de France
Membre de la Société des Antiquaires du Centre et de la Société Historique et Littéraire

décédé à Marmagne (Cher), le 7 novembre 1925, dans sa 79e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 10 novembre, à 10 h. 30, en l'église de Marmagne, sa paroisse.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, à 10 heures.

De la part du : docteur et Mme André Gauchery, de M. Robert Gauchery, architecte départemental et Mme Robert Gauchery, M. Louis Gauchery, M. et Mme Jean Pellerin, M. et Mme Michel Gueland, ses neveux et nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

L'inhumation aura lieu le même jour, à Argent-sur-Sauldre (Cher)

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et enterrement de

Monsieur Louis PETIT

Retraité de la Cie P.-L.-M., Médaillé de 1870

décédé au domicile de ses enfants, 1, rue du Viaduc, à Nevers, dans sa 78e année, muni des Sacrements de l'église.

Ses obsèques auront lieu le lundi 9 novembre à 10 heures du matin en l'église de Notre-Dame de Lourdes, sa paroisse.

Réunion à la maison mortuaire à 9 h 3/4.

De la part de M. et Mme Lapertot, ses enfants et de toute la famille.

Après la cérémonie religieuse le corps sera transporté à Saint-Franchy pour y être inhumé vers 1 h. 30.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et enterrement de

Madame BELIN

Née Jeanne MILLERON

décédée en son domicile, à Coulanges-les-Nevers, le 7 novembre 1925, dans sa 66e année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 9 courant, à 14 heures, en l'église de Coulanges-les-Nevers.

On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 45.

De la part de : M. Barthélemy Belin, son époux ; Mme et M. Francis Belin, Mme et M. Marcel Belin, Mme et M. Georges Belin, ses enfants ; M. Jean Belin, son petit-fils ; Mme Georges Belin, sa sœur ; Mmes Doucet et Bonnet, ses belles-sœurs ; Mme et M. Emile Ternant ; Mme et M. Gaston Belin ; Mme Joly ; Mme et M. Michel Doucet, ses neveux et nièces.

De ses petits neveux, et petites nièces et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Service, Convoi et Enterrement de

Madame Veuve Pierre DAUGY

Née Hélène CHOSEN

décédée subitement en son domicile à Nevers, 5, rue Jeanne-d'Arc, le 6 novembre 1925.

Ses obsèques auront lieu à Prémery le lundi 9 courant à 9 h. 3/4, en l'église paroissiale.

De la part de Mme Thévenault, M. et Mme Néant, ses sœur et beau-frère ; de ses neveux, nièce et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service de quarantaine sera célébré le mardi 10 novembre 1925, à 10 heures, en l'église de Saint-Germain-Chassenay, pour le repos de l'âme de

Madame veuve Joseph RICHARD

Née Marie LAFORGE

De la part de toute la famille.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister au service de quarantaine qui sera célébré le mardi 10 novembre courant, à 10 heures, en l'église de La Chapelle-aux-Chasses, pour le repos de l'âme de

Monsieur Vincent MARECHAL

De la part des familles Maréchal et Berthelier.

Remerciements

M. et Mme Louis Belleveaux et leurs enfants, M. et Mme Jacques Guenerin et leurs enfants, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame veuve Gabriel QUOY

Née Claudine MATHIEU

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Théo Varlet, dont *Paris-Centre* va publier aujourd'hui l'émouvante traduction du *Maître de Ballantrae* de Stevenson, vient de donner aux éditions Nelson un excellent Kipling « *Sous les Déodars* ».

Renseignements agricoles

L'élevage du canard

(suite)

Fécondation des œufs

On est généralement d'accord pour laisser un canard pour 7 ou 8 canes. Durant l'hiver, les facultés géniales du mâle sont arrêtées et ne reprennent qu'au printemps. C'est là un des grands obstacles à l'incubation précoce, incubation, ne l'oublions pas, qui produira des canetons prêts pour la vente à une époque où les prix sont élevés.

Aussi, comme nous le verrons plus loin, quand nous parlerons de l'incubation artificielle, le mirage des œufs devra-t-il être fait avec grand soin.

Il sera possible, cependant d'avancer un peu le réveil des facultés reproductrices des mâles en soumettant ceux-ci à une alimentation forte et intensive.

Incubation

La cane est assez rarement une bonne couveuse et non moins rarement une bonne mère. Aussi dans les petits élevages a-t-on plutôt cours pour l'incubation naturelle aux soins d'une poule couveuse.

Les œufs de canes n'éclosent qu'après 27 à 31 jours parfois même 32 jours. On nous permettra de n'envisager ici que l'incubation artificielle, celle à laquelle devront recourir les fermes-élevage importantes.

Et tout d'abord, quel genre, quelle marque de couveuse artificielle emploierons-nous. Un vieil aviculteur de mes amis à qui je posais un jour cette question me répondit :

« La meilleure couveuse artificielle, voyez-vous, c'est celle que conduit le meilleur aviculteur ! »

Je ne me dissimule pas qu'il y a là une sévère leçon pour les accouveurs qui ne réussissent pas.

Deux sortes de personnes vendent des couveuses artificielles : des fabricants qui ne sont pas aviculteurs, d'autres qui le sont.

Adressez-vous de préférence à ces derniers vous profiterez souvent ainsi du fruit de longues années d'expérience, de tâtonnements et d'essais.

Les œufs pour l'incubation devront être aussi frais que possible.

On pourra cependant, en les tenant dans un endroit frais, conserver des œufs jusqu'à trois semaines, si l'on a soin de les retourner au moins une fois tous les deux jours.

Il ne sera même pas nécessaire de les retourner aussi souvent, si on les place sur une de leurs pointes. Et voici, à moi, Christophe Colomb ! une manière bien simple de le faire. Disposez-les dans les cartonnages à compartiments qui servent à leur expédition ; trois jours après, retournez la boîte, couvercle au-dessous pour la remettre après un nouveau laps de 72 heures dans sa position primitive et ainsi de suite.

La conduite de la couveuse artificielle, s'il s'agit d'œufs de canes, est généralement la même que pour les œufs de poules, à part peut-être qu'il faudra tenir dans l'appareil un degré d'humidité un peu plus élevé.

Température 102° F.

Mirer au bout du quatrième jour. Comme il est entendu que nous mettrons à couver très tôt — le plus tôt sera le mieux — et comme d'autre part, nous l'avons vu plus haut, les facultés reproductrices du mâle sont arrêtées l'hiver, il ne faudra pas s'étonner de trouver des œufs non fécondés dans une proportion qui étonnerait s'il s'agissait d'œufs de poules, aussi le mirage est une opération très importante à laquelle on ne saurait apporter trop de soin. L'œuf fécondé présente au mirage au bout du quatrième ou du cinquième jour une tache noire, le germe, entourée d'une sorte de halo circulaire dont la teinte obscure tranche nettement sur le restant de l'œuf. Les œufs non fécondés, retirés de l'incubateur sont encore excellents pour la consommation.

Quelques œufs, un faible pourcentage ordinairement, quoique fécondés, présentent un germe dont l'aspect grisâtre, n'apparaît pas d'une manière bien distincte. Ceux-là ne viendront pas à l'éclosion. Retirez-les et conservez-les pour l'alimentation des jeunes canetons, vous les mélangerez, cuits durs, à leur pâtée. Les premières éclosions se produisent après les vingt-sept et vingt-huitième jour.

Les canetons tombés dans le séchoir au fur et à mesure de leur venue au monde y resteront de 20 à 24 heures et ne seront introduits dans l'éleveuse que complètement séchés.

En éleveuse

Selon le climat, le temps, l'éleveuse sera placée à l'intérieur ou à l'extérieur. Le sol sera recouvert de sciure ou de paille hachée, litière que l'on renouvellera dès qu'on la jugera mouillée ou salie.

Quinze jours à trois semaines d'éleveuse suffiront généralement aux jeunes canetons.

A l'âge de deux mois, ils pourront même si la température est douce, passer la nuit dehors.

La pâtée dont je vous ai parlé au paragraphe « alimentation » devra être aussi sèche qu'une pâtée mouillée peut l'être. Evitez un mélange trop clair. Ne jamais nourrir à même le parquet de l'éleveuse. Bien nettoyer les auges après les repas. Veillez, je le répète, à ne jamais laisser une litière sale ou mouillée.

Dès que le temps le permet, donnez de la liberté à vos canetons. Ceux-ci aiment le mouvement et surtout la vie au dehors.

Cependant, ne les exposez jamais à avoir froid aux pattes. Cela leur serait néfaste à eux tout aussi bien, du reste, qu'aux canards adultes et aux canes pondeuses. Et pour terminer, laissez-moi vous donner un dernier conseil, un conseil par lequel j'aurais peut-être dû commencer.

Partez bien du principe que des sujets débiles ou dégénérés ne vous donneront jamais des jeunes vigoureux. Aussi, sélectionnez un choix de vos animaux précoces pour la reproduction. Ah ! certes, je sais bien que ce sont ces sujets précoces qui arrivent sur le marché au meilleur moment de vente. Peu importe, conservez-les comme reproducteurs.

C'est en oubliant cette règle élémentaire de conservation que nombre d'éleveurs ont vu, en quelques années, diminuer sensiblement la grosseur et le poids de leurs produits.

Foires et marchés de la région

AUTUN. — On cotait : poulets, 20 à 28 la paire ; canards, 22 à 30 la paire ; oies, 7.50 le demi-kilo ; œufs, 7.75 la douzaine ; beurre, 7 à 7.25 la livre ; pommes de terre, 6 fr. le double décalitre.

CHAGNY. — On cotait : beurre, 7 fr. la livre ; œufs, 8 fr. la douzaine ; fromages de vache, 1 fr. ; fromages de chèvre, 5 à 5.50 la douzaine ; poulets 12 à 22 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ; pigeons, 9 à 9,50 la paire ; volaille au détail, 6 fr. la livre ; lapins vivants, 2,75 dépouillés, 4.50, lapins de garenne, 10 à 11 fr. perdrix, 12 fr. pièce ; lièvre, 6 fr. la livre.

CHARNY. — On cotait : blé, 124 fr. ; avoine, 90 ; seigle, 85 ; poulets, 25 à 40 fr. la paire ; canards, 20 à 28 fr. dindes, 55 à 80 fr. ; oies, 55 à 90 ; lapins, 12 à 25 pièce ; beurre, 12 fr. le kilo ; œufs, 8 fr. la douzaine.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, 5.50 à 6.50 la livre ; œufs, 7.25 et 7.65 la douzaine ; fromages de vaches frais, 0.90 à 1 fr. l'un, durs, 1.10 à 1.25 ; poulets, 22 à 30 fr. la paire ; canards, 18 à 28 fr. la paire ; pintades, 13 et 15 fr. pièce ; pigeons, 6 à 8 la paire ; lapins domestiques, 10 à 18 fr. pièce ; lièvres, 25 et 30 fr. l'un ; lapins de garenne, 12 à 14 fr. l'un ; perdrix, 7 fr. l'une ; cailles, 5 fr. pièce ; poulets au détail, 5.50 la livre ; lapins, 4.75 la livre ; lièvres, 6 fr. la livre ; pommes de terre, 0.50 le kilo ; carottes, 0.30 le paquet.

CUISERY. — On cotait : beurre, 6.50 à 6,75 la livre ; œufs, 8,50 à 9 fr. la douzaine; pigeons, 10 à 11 fr. la paire ; gros poulets, 18 à 20 fr. pièce ; moyens, 14 à 18 fr. ; petits, 12 à 15 fr.; lapins, 13 à 24 fr. suivant grosseur ; canards sauvages, 12 fr. pièce ; lièvres, 13 fr. le kilo.

GERGY. — On cotait : beurre, 6 fr. la livre ; œufs, 8 à 8.50 la douzaine, petits poulets, 11 à 13 fr. l'un ; gros 16 à 19 fr. ; grosses volailles, 18 à 22 fr. ; canards, 13 fr. ; petits lapins, 10 à 13 fr. ; gros, 18 à 25 fr. ; oies, 3 fr. la livre ; lièvre, 6 fr. la livre.

HENRICHEMONT. — A la dernière foire, on cotait : 150 chevaux et juments de 3.200 à 4.500 francs ; 85 poulains de lait, de 2.200 à 2.700 fr.; 150 bœufs et vaches, de 2.000 à 2.400 fr. ; 50 vaches à veau, de 2.800 à 3.700 fr. ; 18 porcs gras, de 3 à 3,25 le demi-kilo ; 32 porcs maigres, de 250 à 400 fr. ; 115 laitons, de 150 à 225 francs pièce ; poulets, de 32 à 43 fr. la paire ; oies, de 70 à 85 fr. la paire ; beurre, 10 fr. le kilo ; œufs, 8 fr. la douzaine ; fromages, 0,60 pièce.

LUZY. — On cotait : beurre, 6,50 à 7 fr. la livre ; œufs, 7,25 la douzaine ; fromages de vache, 0,75 ; fromages de chèvre, 1,25 ; poulets, 18 à 25 fr. la paire ; oies, 28 à 33 fr. pièce ; canards, 26 à 30 fr. la paire ; pintades, 30 à 36 francs la paire ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire ; lapins domestiques, 13 à 20 fr. pièce ; perdrix, 7 à 9 fr. pièce ; lapins de garenne, 7 à 8 fr. pièce ; lièvre, 5,50 la livre ; choux pommés, 1 fr. ; choux-fleurs, 1,50 à 2 fr. ; pommes, 1,25 le quarteron.

MACON. — On cotait : bœufs de boucherie, 5.000 à 7.000 la paire, au poids vif, 450 à 500 les 100 kilos ; vaches laitières, de 2.500 à 3.000 fr., de fourniture, 1.000 à 2.000 fr. ; veaux, 750 à 780 les 100 kilos ; chevaux de trait, 3.000 à 4.000 fr. pièce ; cochons de lait, 150 à 300 pièce.

NEVERS. — Au marché d'hier samedi on cotait : beurre, ½ kilo 6,50 ; œufs, la douzaine 8,50, œufs de conserve 7 fr. ; fromage de vache, la pièce 1,50 ; pommes de terre, kilo 0,60 ; haricots, le litre 2,50 ; choux, la pièce 1 fr. ; oignons, le kilo 0,75 ; carottes, le kilo 0,75 ; oies, la pièce 25 ; poulets, la pièce 19 ; canards, la pièce 15 ; dindes, la pièce 40 ; lapins, la pièce 20 ; foin, 500 kilos 120 fr. ; paille, 500 kilos 95 ; orge, 100 kilos 95 départ ; avoine, 100 kilos, 95 départ ; seigle, 100 kilos, 90 départ ; blé, 100 kilos, 128 départ ; farine, 100 kilos, 170, rendue en boulangerie ; son, 68 départ ; bœuf, le kilo, de 7 à 18 ; veau, le kilo, de 11 à 16 ; mouton, le kilo, de 11 à 16.

Viande congelée : bœuf, le kilo, de 5 à 14, mouton, de 7 à 12.

MONTCHANIN-LES-MINES. — On cotait : beurre, 7,75 à 8 fr. la livre ; œufs, 8,50 la douzaine ; pommes de terre, 0,50 le kilo ; poulets, 22 à 40 fr. la paire ; canards, 34 fr. la paire ; choux-fleurs, 1 à 2.50 pièce ; poires, 1,50 ; pommes, 1,25 à 1,50 le kilo; fromages de chèvre, 1 à 1,10 pièce.

PITHIVIERS. — On cotait : blé, 125 à 126 ; seigle 82 à 85 ; orge 104 ; avoine 92 ; poulets 40 à 45 la paire ; canards, 25 à 30 la paire ; lapins privés, 13 à 14 fr. la tête ; œufs, 9.75 à 10 fr. la douzaine ; beurre, 14 à 15fr. le kilo ; lièvres, 25 à 30 la tête ; perdreaux, 7 à 8 fr. pièce ; pigeons, 7 à 8 fr. pièce ; alouettes, 10 à 12 la douzaine.

ROMENAY. — On cotait : beurre, 5,75 la livre ; œufs 8.50 la douzaine ; gros poulets, 22 à 26 fr. l'un ; poulets moyens, 18 à 22 fr. ; poules, 15 à 25 fr. ; pigeons, 8 à 12 fr. la paire ; lapins, 14 à 20 fr. l'un ; lapins de garenne, 6 à 8 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ; canards sauvages, 11 à 13 fr. ; lièvres, 6 fr. la livre ; perdrix, 12 à 14 francs.

SAINT-AMAND. — On cotait : 350 paires de poulets de 25 à 40 fr. la paire ; 100 paires d'oies de 55 à 75 fr. la paire ; 20 paires de canards de 25 à 30 fr. la paire ; 150 lapins domestiques de 13 à 22 fr. la pièce ; 120 douzaines d'œufs à 7,50 la douzaine ; 150 fromages, de 1,25 à 1,50 pièce ; 200 kilos de beurre, de 11 à 12 fr le kilo ; 27 veaux, de 6 à 7 fr. le kilo ; 70 double décalitre de pommes de terre, de 7 à 8 fr. le double décalitre ; 10 double décalitres d'avoine, à 10.50 le double décalitre ; 5 double décalitres haricots, à 45 fr. le double décalitre.

SAINT-GERAND-LE-PUY. — On cotait : beurre, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 7.50 à 8 fr. la douzaine ; fromages, 1.25 à 1.50 pièce ; poulets, 5 fr. la livre ; canards, 5 fr. la paire ; oies, 70 à 90 fr. la paire ; dindes, 60 à 70 fr. la paire ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire ; lapins, 3 fr. la livre ; châtaignes, 1.25 le kilo ; harengs, 0.60 à 0.75 pièce.

SAINT-SAUVEUR. — On cotait : 930 poulets, la paire, 30 à 42 fr. ; 78 oies, la paire, 60 à 75 fr. ; 87 lapins, la pièce, 15 à 23 fr. ; 300 kilos de beurre, la livre 5.25 ; 230 douzaines d'œufs, la douzaine, 7.50 à 8 fr.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. — On cotait : froment, 127 à 128 fr. les 100 kilos ; seigle, 109 à 110 fr. ; son, 80 à 84 fr. ; haricots, 155 à 200 francs ; maïs, 120 à 121 fr. ; gaudes moulues, 195 à 200 fr. ; criblures, 89 à 91 fr. ; beurre, 6,25 à 6,75 la livre ; œufs, 8,75 à 9 fr. la douzaine ; pigeons, 8 à 11 fr. la paire ; poulets gras vivants, 24 à 28 fr. la pièce ; moyens, 18 à 23 francs ; grosses volailles (poules et coqs), 19 à 24 fr. ; canards, 15 à 20 fr. ; lapins gros, 16 à 22 fr. moyens, 11 à 15 francs.

SOUVIGNY. — On cotait: beurre, 5 fr. la livre; œufs, 7,50 la douzaine ; fromages de chèvre, 0,60 pièce ; de vache, 1,20 pièce ; dindes, 80 fr. la paire ; oies, 64 fr. la paire ; lapins, 14 à 18 francs pièce ; canards, 26 à 28 fr. la paire ; poules, 36 fr. la paire ; poulets, 28 à 30 fr. la paire ; lièvres, 5 fr. la livre ; lapins de garenne, 6 à 7 fr. pièce ; perdrix rouges, 8 fr. pièce ; grises, 6 à 7 fr. pièce ; faisans, 18 à 20 fr. la pièce ; choux-fleurs, de 2,50 à 4 fr. pièce ; choux ordinaires, 0,50 à 0,70 pièce.

VARENNES-SUR-ALLIER. — On cotait : poulets de choix, 28 à 35 fr. la paire ; poulets moyens, 22 à 28 fr. la paire ; vieilles poules, 12 à 13 fr. l'une ; canards, 26 à 28 fr. la paire ; oies, 65 à 75 fr. la paire ; dindes, 80 à 90 fr. la paire ; pigeons, 7 à 8.50 la paire ; lapins domestiques, 15 à 20 fr. l'un ; lapins poids vif, 2.80 à 3 fr. la livre ; lapins de garenne, 5 à 6 francs l'un ; lièvres, 4 à 4.50 la livre ; perdrix, 7 à 9 fr. l'une ; beurre en gros, 5,50 à 5.75 la livre ; beurre en petit pain, 6 à 6,25 la livre ; œufs, 8 à 8,25 la douzaine ; fromages frais, 1.20 à 1.50 l'un ; fromages de chèvre, 0.60 l'un ; pommes de terre, 0,45 à 0,50 le kilo.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 7 novembre 1925.

VIANDES. — Cours moyen au kilo

Bœuf. — Quart derrière, 1re qualité 8.80 ; aloyau, 1re qualité, 10.80 ; paleron, 1re qualité, 6.80.

Mouton. — Entier, 1re qualité, 11.05 ; épaule, 1re qualité, 9.50 ; poitrine, 1re qualité, 5.30.

Entier ou demi 1re qualité, 10.50

Porc. — Demi-porc, 1re qualité 9 fr.

VOLAILLE. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 13 fr. ; oies, le kilo, 6,50 à 7.90 ; poulets toutes provenances 11 à 16 fr.

POISSONS. — Le kilo : Anguilles 3 à 13 ; brêmes 3 à 5 fr., brochets, 9 à 12; carpes, 3 à 8; goujons 10 à 12 ; grenouilles 1 à 14 ; perches 4 à 6 ; tanches 4 à 8 ; truites, 14 à 35.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 18 ; Touraine, 13 à 17.80 ; Normandie,11 à 16.50.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 800 à 850 ; Bourbonnais, Nivernais 750 à 830 ; Touraine 720 à 950 ; Erangers 600 à 740 ; Auvergne 740 à 800.

FROMAGES. — Gruyère 9 à 13 ; Cantal 7 fr.

Pour paraître cette année :

L'ANNUAIRE DE LA NIÈVRE

ÉDITION COMPLÈTE

— Plus de 50.000 adresses —
900 pages

S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements (rédaction et publicité), à l'*Imprimerie de la Nièvre*, 24, avenue Georges-Clemenceau, NEVERS.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 206 et 207,50 payé ; prochain, 208,50 payé ; janvier, 210 à 210,50 3 de janvier, 213 à 213,50 ; 3 de février, 216 payé. Cote officielle, 205 à 206. Tendance facile.

ALCOOLS. — Courant, 750 payé ; prochain, 775 à 785 ; janvier-février, 800 à 810; mars-avril, 810 à 830. Tendance faible.

BLES. — Courant, 133,75 payé ; prochain 133,50 payé ; 4 de novembre, 133,50 nominal ; janvier-février, 133 à 133,25 ; 4 de janvier, 133,25 payé. Tendance calme.

FARINES. — Courant, 169,75 payé ; prochain, 167 nominal ; 4 de novembre, 167 nominal ; janvier-février, 167 nominal ; 4 de janvier, 167 nominal. Tendance calme.

AVOINES NOIRES. — Courant, 94,75 payé ; prochain, 100 nominal ; 4 de novembre 101 à 101,25 ; janvier-février, 102 payé ; 4 de janvier, 103,50 vendeur. Tendance soutenue.

AVOINES DIVERSES. — Courant, 97 nominal ; prochain, 97 nominal ; 4 de novembre, 97 nominal ; janvier-février, 97 nominal ; 4 de janvier, 97 nominal. Tendance calme.

SAYET
LE BON
CIRAGE CRÈME

MANUFACTURES FRANÇAISES
D'AMEUBLEMENTS
COLLET-MERIAUD
Varennes-sur-Allier (Allier)

STOCK VISIBLE : 30.000 meubles
Entrée libre. — Prix marqués
Ouverture permanente dimanches et fêtes compris).
Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour.
Maison de confiance. — Produits garantis

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages)
Notre
Catalogue Général
véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1.200 reproductions photographiques avec choix complet . Literie. Sièges. Chambres, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail etc. etc... est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

CONCOURS

CONCOURS

CONCOURS

Découpez et assemblez les onze morceaux du dessin ci-dessus de façon à former un grand État d'Europe et indiquez le nom de cet État.

Tout lecteur qui donnera une solution exacte avant le 25 novembre recevra une

ŒUVRE D'ART
d'une valeur de 50 francs

Adressez, aujourd'hui même, votre réponse directement au
SERVICE DES CONCOURS, 48, Rue Montmartre, PARIS
JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE PORTANT VOTRE ADRESSE
RIEN A PAYER POUR PARTICIPER A CE CONCOURS

FEUILLETON de PARIS-CENTRE —28—

La Maison des Rossignols

Par DELLY

(Suite)

« Comme il m'aime ! » pensa-t-elle avec un frémissement de joie.

Une demi-heure s'était écoulée depuis le départ de Londres. Lilian songeait, le livre sur ses genoux quand la porte s'ouvrit, laissant apparaître un jeune homme en qui Mlle de Sourzy reconnut aussitôt Joe.

Elle s'exclama :

— Vous étiez aussi dans ce train, mon ami ?... Vous allez à Breenwich ?...

Il répondit en serrant la main qu'elle lui tendait :

— Mais oui... Je vous ai vue monter, mais j'hésitais avant de venir vous trouver.

— Je suis contente de causer un moment avec vous, Joe... Mrs Heghton ne nous avait pas dit, hier, que vous comptiez aller là-bas ?

— Non... Elle n'en savait rien... Je, je me suis décidé tout d'un coup.....

Il rougissait. Mais Lilian, occupée à chercher son mouchoir égaré

— ...J'ai quelques jours de liberté, dont je profite pour faire connaissance avec la nouvelle installation.

— Ah ! c'est vrai, vous n'êtes pas venu les voir depuis qu'ils ont changé de logis !... Une jolie maison, très agréable, dont ils sont enchantés... Mais asseyez-vous, Joe

Elle se sentait très à l'aise. Persuadée que Joe se trouvait incapable d'un sentiment durable, et que sa nature légère devait facilement trouver des consolations, elle se disait qu'il avait dû oublier déjà ce caprice, et qu'elle était redevenue pour lui simplement une amie, comme auparavant. Aussi n'éprouvait-elle aucune gêne à se montrer cordiale et affectueuse à son égard, ainsi qu'elle en avait toujours eu coutume.

— Voyons, comment cela marche-t-il pour vous ?... Daisy m'a dit que vous aviez des succès... Etes-vous content ?

Le fin visage se contracta. Puis Joe dit brusquement :

— Comment voulez-vous que je le sois ? Ce n'est pas à vous de me faire une question pareille... à vous, qui me rendez si malheureux !

— Oh ! Joe, pensez-vous encore à cela ?... Je n'imaginais pas que vous seriez si déraisonnable...

Les joues de Lilian s'empourpraient, et les yeux noirs, gênés, mécontents, se détournaient du regard tendre et câlin.

— Croyez-vous donc qu'on vous oublie comme cela ? ... Ce lord Stanville, je le hais ! Ne pouvait-il se contenter de sa richesse, sans vous prendre encore ?... sans vous enlever à moi ?

— Voyons, Joe !

Elle se redressait, la physionomie sévère, Mais il n'y prit pas garde, et avant qu'elle eût pu s'en défendre, saisit sa main qu'il serra entre les siennes.

— Il ne saura pas vous rendre heureuse, Lilian ! Il sera, pour vous, un maître jaloux et tyrannique !... Mais il est temps encore. Rompez ces fiançailles, acceptez-moi pour mari. Vous verrez comme je travaillerai, comme je...

D'un mouvement brusque, Lilian réussit à retirer sa main... Joe, rencontrant un regard indigné, se tut subitement.

— Que signifie cela, je vous prie ? Comment osez-vous me tenir de tels propos ?.. Je veux vous croire atteint d'une folie passagère, car autrement, je ne comprendrais pas...

Il dit sourdement :

— Je vous aime... je vous aime tant !... Lui ne saura pas vous aimer comme moi !. Vous vous en doutez bien, Lilian. Vous avez peur...

— J'ai peur ?... J'ai peur de quoi ?

— D'être très malheureuse près de lui ?

— Où donc avez-vous été chercher de pareilles imaginations ?

— Oh ! vous ne voulez pas l'avouer !... vous n'osez pas reprendre votre promesse. Et pourtant, vous tremblez...

— En vérité !.. C'est vous qui me l'apprenez, Monsieur O'Feilgen ! Je reste toutefois persuadée que ma profonde affection pour lord Stanville est très bien placée, de même que je suis certaine de n'avoir plus, à son égard, aucune crainte. Ceci soit dit une fois pour toutes... Quant à vos paroles, je veux les oublier, par égard pour notre amitié.

Il se leva en chancelant, la physionomie toute bouleversée.

— Alors vous l'aimez ?... Que m'avait-elle donc dit ? Elle m'a trompé... ?

— Qui cela ?

— Je ne puis le dire... Je lui ai promis de ne pas parler d'elle... Mais je vous demande pardon, Lilian. Adieu.

Il alla vers la porte... Au moment d'y atteindre, il se détourna.

— Un conseil ; méfiez-vous de ma tante Rosetta. Elle cherche à se faire remarquer de lord Stanville et prétend y avoir réussi. Aujourd'hui, elle part pour Edimbourg par le même train que lui. C'est une habile coquette et une femme très ambitieuse... Or, je ne voudrais pas qu'elle soit pour vous une cause de chagrin.

Il disparut dans le couloir et Lilian se trouva seule.

Elle resta là, immobile, stupéfaite, pendant un long moment.. Qu'avait-il voulu dire ?... Quelle nouvelle invention était-ce là ?

Pas une minute, elle ne pouvait y arrêter sa pensée !... En admettant que Joe eût dit vrai, au sujet de sa tante, Hugh, en tout cas dédaignerait les avances qu'oserait tenter Mrs. Heghton pour laquelle toujours il se montrait si froid, et dont la nature flatteuse, sans franchise, lui était visiblement antipathique.

Lilian songea : « Ce pauvre Joe, le chagrin lui donne beaucoup d'imagination !... Qui donc a pu lui faire croire que je regretterais mon engagement avec Hugh ?.. Eh ! mais sans doute « elle » ?...

Oui, toute une intrigue se dessinait, aux yeux de la jeune fille !... Joe, tout à l'heure, avait menti, en disant que sa tante ignorait son départ de Breenwich, puisqu'il venait de la voir là, à la gare, où elle prenait le train pour Edimbourg. Il y avait un arrangement entre eux... quelque louche manœuvre..

Pourquoi ?

Lilian pensa : « Pour me séparer d'Hugh Oh ! jamais je n'aurais cru cela de Joe ! »

Cette idée lui était très pénible,... Puis, quelque raisonnement qu'elle se fît, une sourde inquiétude se glissait en elle...

Rosetta était bien belle. Ses yeux avaient parfois de caressantes lueurs... Et tout particulièrement quand ils se posaient sur lord Stanville, Lilian s'en souvenait maintenant Elle était hier très en beauté, dans ce costume gris qui faisait valoir sa belle taille dont elle combattait efficacement la tendance à l'embonpoint...

Pourtant, après son départ, Hugh l'avait jugée très sévèrement, en quelques mots.

Lilian eut un mouvement d'impatience et passa la main sur son front comme pour écarter ces pensées ridicules...

Elle s'absorba pendant un moment dans le souvenir des paroles prononcées par son fiancé, au moment de la quitter : « Ma chérie, je voudrais être de deux jours plus vieux, pour reprendre le chemin de Breenwich et vous retrouver ! »

Quel amour et quelle loyauté dans son regard, dans l'accent de sa voix !... Non, elle n'avait rien à craindre, il était bien à elle, uniquement à elle, cet Hugh dont seule elle avait pu vaincre la glaciale indifférence

Bercée par le mouvement du train, elle finit par s'endormir. Mais bientôt, elle rêva que la belle Rosetta, vêtue de son costume gris, entrait dans le compartiment où se trouvait lord Stanville et s'asseyait près de lui. Hugh l'accueillait aimablement, l'écoutait avec intérêt, en la considérant avec complaisance... Lilian s'éveilla toute frissonnante, et un pénible malaise persista chez elle pendant le reste du trajet, si bien qu'elle avait une physionomie un peu défaite quand le train s'arrêta en gare de Breenwich.

Comme elle descendait, Joe passa près d'elle, en la saluant, mais sans oser la regarder. Elle pensa : « Pauvre garçon, sa tante l'a persuadé de faire cette sottise ! Il est si faible ! »

En approchant de la sortie, elle eut un mouvement de surprise à la vue de lady Stanville, près de qui se tenait Mrs Haig.

— Je viens d'accompagner Carrie, qui va passer un mois chez sa cousine Jane, expliqua-t-elle. Sachant que vous deviez arriver par ce train, je vous ai attendue, car il était inutile d'envoyer une seconde fois la voiture.

— En effet, ma cousine. Je vous remercie.

— Au retour, nous mettrons chez elle Mrs Haig, qui a voulu aussi venir conduire Carrie... N'est-ce pas Joseph O'Feilgen que je vois là-bas ?

— Oui, c'est lui, ma cousine.

Et Lilian, en répondant ainsi, ne put s'empêcher de rougir, au souvenir de son entretien avec Joe.

— Vous avez voyagé en sa compagnie ?

Le ton de lady Laurence était ironique et malveillant. Lilian répondit avec vivacité :

— Mais aucunement ! J'avais d'ailleurs un compartiment réservé.

Lady Stanville répliqua, entre haut et bas :

(A suivre)

LES CONCERTS DE T.S.F.

Programme d'aujourd'hui 8 novembre :

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 45, radio-concert Lucien Paris : 1° Moresca (Léo Silesu) ; 2° Valse des libellules (F. Lehac-Letore) ; 3° Berceuse, solo de violon (G. Fauré) ; 4° Chant d'automne (Tchaïkowsky) ; 5° Arabesque (Debussy) solo de piano, Marcel Briolot ; 6° Intermezzo (Brahms) ; 7° La Korrigane, trio (Ch. Widor-Tavan) ; 8° Bacchanale (Glazounow) ; 9° The broken Melody, violoncelle (de Béienne) ; 10° Narcissus (Nevin) ; 11° Bright eyes, fox trot (C. Motzan-Kerome-Salabert) ; 12° Danse slave (Dvorak).

A 20 h. 15, 36° leçon d'espéranto, par M. le docteur Corret ; à 20 h. 45, radio-jazz par Mario-Cazes et son orchestre du « Canari » : 1° O Catharina, one step ; 2° Yasmina, fox trot (R. Avignon) ; 3° Valse à la Viennoise, valse (M. Cazes) ; 4° The Nile's song, fox trot (Michel Galifer) ; 5° Florecilla, tango (M. Cazes) ; 6° One smile, fox trot (Irving M. Bibo) ; 7° L'étrange mélodie, fox blues (M. Cazes) chanté par M. Tristal, de l'Empire ; 8° Chacarera, tango ; 9° Violon tzigane, valse lente (M. Cazes) chanté par Mme Rose Temps, de l'Olympia ; 10° Pas sur la bouche, fox trot (M. Yvain) ; 11° Si vous l'aviez compris, mélodie (Denza) violon, Mario Cazes) ; 12° Don't bring Lulu, fox trot (Rose Brown Henderson); 13° Doucement, tango (M. Cazes) chanté par Géo Tristal, de l'Empire ; 14° Couches-tu chez ta tante, fox trot (Nelson) ; 15° Rien qu'une nuit, valse boston (M. Cazes) chanté par Mme Rose Temps ; 16° Firefly, fox trot (G. Smet) ; 17° Sérénade des fleurs, sérénade boston (M. Cazes) solo de saxophone, M. Thouvenel ; 18° La légende du Nil, fox trot (A. Roux et Smet) ; 19° Dis-moi je t'aime, tango (M. Cazes) chant par Mme Rose Temps ; 20° Si tu vois ma tante, fox trot (R. Nelson) ; 21° Toi, boston (M. Cazes), chanté par M. Géo Tristal ; 22° Rose Marie, fox trot (Rudold Friml).

TOUR EIFFEL

De 18 à 19 heures, radio-concert.

Programme : M. A. Mestre, professeur à la faculté de droit de Paris : « Les porteurs de flambeau » ; M. le docteur Pierre Vachet : « L'actualité médicale » ; M. G. Delamare : « Propos en l'air » ; M. Marc Frayssinet : « Portrait d'un haut personnage » ; M. Pierre Simon, ingénieur : « Nos richesses, les phosphates » ; M. Maurice Privat : « Le sujet du jour ».

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 14 h. 30, en la salle des fêtes de la mairie du XVIII° arrondissement, matinée artistique organisée par la Société Littéraire : « Les Musettistes », avec le concours de Mlle Suzanne Rouyer, de la Comédie-Française; Mlle Fernande Boymond, de l'Opéra ; Mmes Boymond, Annie Le Guern, des Concerts Classiques ; Régine Le Quéré, directrice du théâtre Athéna ; R. Vignal, compositeur ; Blanche Vraguès, de l'Opéra-Comique ; Germaine Vanderval, du théâtre du Vaudeville ; Renée Rueff, pianiste ; MM. Paul Pecquery, de l'Opéra-Comique ; Alec Barthus, de l'Odéon ; René Martin, Albert Leuquet, du théâtre Alfred de Musset ; Mlle Renée Brunet, du théâtre Alfred de Musset ; L'Estudiantina de l'école moderne de mandoline et la chorale mixte de cette école, sous la direction de M. Aimé Burlet, de l'Opéra.

Programme : 1° Aux manœuvres (Ducaigne) ; Dors mignonne (Jouberti) par l'Estudiantina ; 2° Le comédien (Maurice Magre) ; 3° Mimi Pinson (Al. de Musset) ; 4° Rappelle-toi (Al. de Musset) ; 5° La jolie fille de Perth (Bizet) ; 6° La veuve (Lafontaine); 7° Les Djinna (V. Hugo); 8° Jeunes chansons du vieux temps par Mme A. Le Guern ; 9° Lettre à Lamartine (A. de Musset) ; 10° Cyrano de Bergerac, fragments (E. Rostand) M. Duvernois ; 11° Mon portrait (J. Thénard) ; 12° Les deux ménétriers (J. Richepin) ; 13° Rolla (A. de Musset) ; 14° Je ne me souviens plus (Rhené Bâton) ; Leila (R. Lanormand) ; 15° Muguette (Andrieu) ; Amorosa (Sancho) par l'Estudiantina ; 16° Stella (V. Hugo) ; 17° Paillasse, prologue (Léoncavallo) ; 18° Poésie par Mlle Rouyer ; 19° Le Cid (Corneille) ; Monologue (X) M. A. Caron ; 20° Chevauchée (Rubinstein) ; Danses russes (Boymond) ; 21° Les jolies yeux de Suzon (A. Larrieu) ; Si vous voulez être jolie (Codini) ; 22° Les fumeurs (Verhaeren) ; 23° Poésie par Mlle G. Vanderval ; 24° Trois petits garçons (L. Urgel) ; Bonjour Suzon (Musset) ; Passard, Rondo d'amour (Chaminade) ; 26° Le chorale de l'école moderne de mandoline chantera : Nox (Périlhou) ténor solo M. Bourdeau ; C'est toi (Paul Vidal) ; Chanson du beau nonchalant (Aimé Burlot).

Audition de « On finit toujours par où l'on devrait commencer », symphonie ménagère en trois journées de François Turpin donnée avec le concours de Mme Régine Le Quéré (la bonne), Mlle Claire Prémore (Madame), M. Alec Barthus (Monsieur).

A 21 heures, radio-concert donné avec le concours de Mme Marthe Grunbach, compositeur, Mlles Madeleine Millochau, Elise Merlin, Stella Goudeket, Mmes Hélène Mirey, de l'Opéra, Madeleine Allard, la chnasonnière Jany Perjane, le fabuliste Charles Albert Janot et M. Paul Rémond, flûtiste.

Programme : 1° Le poète fabuliste Charles Albert Janot et la chansonnière Jany Perjane, dans leurs œuvres ; 2° Auditions d'œuvres musicales de Mme Marthe Grumbach : a) Allegro de la sonate en ré mineur pour violon et piano, Mlles Millochau et Merlin ; b) Deux poèmes pour chant sur des poésies de Maeterlinck : Chanson triste, l'infidèle (Mme Hélène Mirey) ; c) Impression matinale, Poupée aux yeux verts, flûte M. Rémond ; violon Mlle Millochau ; d) Pièces pour harpe chromatique Pleyel : Feuillet d'album, Arabesque, Mlle Goudeket; e) Les améthystes, La nuit est toute bleue, Mme Allard, harpe Mlle Goudelet ; f) Nocturne et final de la sonate en ré pour violon et piano, Mlles Millochau et Elise Merin.

ÉTRANGER

LONDRES (365 mètres)

A 15 h. 30, Hassan, livret de James Elroy Plecker, musique de Frédérick Delnis ; à 20 h. Les Cloches de Saint-Martin-des-Camps ; à 20 h. 15, Servce religieux ; à 21 heures, Signaux horaires de Greenwich ; bulletin méttorologique ; nouvelles générales et locales ; à 21 h. 15, Concert.

BONNE PETITE PROPRIETE de 12 hectares environ, à affermer au bourg de Semelay. Libre de suite.
S'adresser au bureau du journal. 30.946

BOURSE DE PARIS

du 7 novembre 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France	8300 ..	8570 ..	Courrières	689 ..	689 ..
— Algérie	....	....	Lens	365 ..	369 ..
— Nat. Crédit	572 ..	565 ..	Boléo	450 ..	458 ..
— Paris P.-Bas	1196 ..	1199 ..	Penarroya	1354 ..	1360 ..
— Union-Paris	724 ..	731 ..	Platine	1103 ..	1195 ..
Comp. Algérienne	25 ..	920 ..	Dabrowa	485 ..	485 ..
Comp. Nat. Esc.	825 ..	838 ..	Financ. Pétrole	...	...
Crédit Com. France	591 ..	610 ..	Pétroles Premiers	241 ..	245 ..
— Fonc. Fr.	1235 ..	1235 ..	Kulhmann	430 ..	425 ..
— Lyonnais	1385 ..	1399 ..	Phosph. de Gafsa	921 ..	930 ..
— Mobilier Fr.	466 ..	464 ..	Prod. Chim. Alais (Pechiney)	898 ..	896 ..
Soc. Gén. Nom.	787 ..	784 ..	Messag. Marit.	120 ..	122 ..
Rente Foncière	4450 ..	4593 ..	Transatlantique	128 ..	130 ..
Suez act. capital	12850	[illegible]	Voitures	770 ..	855 ..
— Parts de Fond.	11.09	10950 ..	Caoutc. Indo-Chine	1730 ..	1690 ..
— Soc. Civile	174.0	1684 ..	Orosdi Back	88 ..	101 ..
Est	600 ..	605 ..	Say	2090 ..	2075 ..
Lyon	796 ..	802 ..	Union Europ. Ind. & Finan.	1160 ..	1180 ..
Midi	628 ..	...	Russe Consolidé	24 40	26 90
Nord	925 ..	...	— 3% 96	15 85	16 30
Orléans	...	690 ..	— 5% 1906	23 40	25 75
Santa Fé	1515 ..	1585 ..	— 4½ 1909	17 40	18 25
Métro	429 ..	434 ..	Turc Unifié	77 05	82 75
Distributio i Elec.	925 ..	9 5 ..	— 5% 1914	58 45	59 95
Comp. Gér. Elec.	1575 ..	1589 ..	Banque Mexique	797 ..	790 ..
Thomson	320 ..	335 ..			
Elec. Métal. Dives	1163 ..	1192 ..			
Tréfil. du Havre	192 ..	195 ..			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane	1021 ..	1018 ..	Caoutchouc	430 ..	437 ..
Créd. Fonc. Egypte	3898 ..	3875 ..	De Beers ord.	1775 ..	1755 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	723 ..	721 ..	— Pref.	1648 ..	1648 ..
			Hotchkiss	1148 ..	1170 ..
Nitrate Railways	1809 ..	1790 ..	Malacca ord.	528 ..	505 ..
Wagons-Lits ord.	1325 ..	1275 ..	Mexican Eagle	144 50	149 ..
Central Mining	1890 ..	1899 ..	Montecatini	235 ..	236 ..
Rio Tinto	5400 ..	5405 ..	Phosph. Tunisiens	469 ..	489 ..
Azote	1850 ..	1830 ..	Rand Mines	380 ..	377 ..
Lautaro	830 ..	821 ..	Tanganyika	380 ..	380 ..
Pétrofina	1415 ..	1426 ..	Tharsis	536 ..	531 ..
Sucr. Egypte Ord.	1138 ..	1141 ..	Transvaal	481 ..	475 ..
Tabacs Ottomans	545 ..	549 ..	Tubize Priv.	551 ..	557 ..
Bakou	2325 ..	2465 ..			

PARQUET COMPTANT

3%	44 30	45 90
3% Am.	53 50	52 50
3½% Am.	89 50	80 25
5% 1915	51 90	51 90
4% 1917	43 50	42 75
4% 1918	43 ..	42 10
5% 1920	68 40	68 85
6% 1920	63 20	62 85
Et. 4% 1912	212 ..	2.6 ..
— 5% 1919	225 ..	225 ..
Bons Trésor 1922	455 ..	451 ..
— Févr. 1923	455 ..	454 ..
— Sept. 1923	480 ..	479 ..
Oblig. décennales: 1919-1929	73 90	74 ..
— 1922-1932	...	...
Crédit Nat. 1919	301 ..	300 ..
— — 1920	308 ..	306 ..
— — 1924	319 ..	319 ..
— — 1921	376 ..	375 ..
— Févr. 1922	436 ..	433 ..
— Juil. 1922	417 ..	418 ..
— Janv. 1923	333 ..	323 ..
— Juin 1923	325 ..	322 ..
Meurthe et Moselle	321 ..	310 ..
Meuse (Recons.)	...	...
Nord 6%	...	320 ..
Ville d'Albert 6%	330 ..	...
— Reims 1921	324 ..	...
— Verdun 6%	321 ..	310 ..
— Mulhouse 1922	314 ..	301 ..
Forges Jeumont	334 ..	...
Et. Elect. N.-E.	...	...
Eglises Dévas.	290 ..	298 ..
Grosse Métallurgie	322 ..	318 50
— Nouv.	314 ..	320 ..
Gall. Fives-Lille	305 ..	310 ..
Houillères Nord	320 ..	315 ..
— 1922	320 ..	333 ..
Indust. Sucr. Fr.	313 ..	310 ..
— 1922	295 ..	310 ..
Indust. Text. R. Div	296 ..	...
— Alsac. 6%	297 ..	292 ..
— 1922	300 ..	...
Métallurgie Sin.	305 ..	305 ..
Mines Lens 6%	365 ..	368 ..
Saint-Gobain 1921	...	...
Usines Sin. 6½	330 ..	336 ..
Nord Sud	187 ..	...
Omnibus	545 ..	545 ..
Tabacs des Philip.	...	...
Commentry Fourch	760 ..	779 ..
Fives Lille	1400 ..	1410 ..
Schneider	1010 ..	1020 ..
BANQUE COMPT.		
Royal Dutch	42800 ..	42000 ..
Royal Dutch 1/10	4295 ..	4200 ..
Shell	606 ..	610 ..
Monaco	7775 ..	...
Monaco 1/5	1525 ..	...
CHANGES APRÈS BOURSE		
Londres	122 45	...
New-York	25 25	...

VILLE DE PARIS	1865 4%	694 ..	692 ..
	1871 3%	300 ..	300 ..
	— Quarts	...	78 ..
	1875 4%	335 ..	330 ..
	1876 4%	333 ..	333 ..
	1892 2½%	160 ..	160 50
	— Quarts	46 ..	46 ..
	1894-96 2½	152 ..	156 25
	— Quarts	45 ..	45 25
	1898 2%	190 50	185 ..
	— Quarts	51 50	52 50
	1899 Métro	180 ..	180 ..
	— Quarts	47 75	47 75
	1904 Métro	197 ..	200 ..
	- Cinquième	40 50	42 75
	1905 2¾%	314 ..	307 ..
	— Quarts	...	76 ..
	1910 Métro	150 ..	150 ..
	— Demie	80 50	80 ..
	1910 3%	152 ..	155 ..
	— Quarts	40 ..	41 ..
	1912 3%	155 ..	154 ..
	1919 5%	...	253 ..
	— Cinquième	51 ..	51 ..
	1921 5¾%	370 ..	370 ..
	Aniche	1110 ..	...
	Marles	467 ..	469 ..
	Makta El Hadid	5890 ..	6000 ..
	Etabl. Poulenc	683 ..	714 ..
	Saint-Gobain	3520 ..	3600 ..
	Bénédictine	8250 ..	8350 ..
	Cusenier	2890 ..	2890 ..
	Dist. Indo-Chine	3429 ..	3495 ..
COMMUNALES	1879	402 ..	413 ..
	1880	420 ..	428 ..
	1891	183 ..	187 50
	1892	205 ..	205 ..
	1899	200 50	196 ..
	1906	200 ..	206 ..
	1912	115 ..	115 ..
	1920	285 ..	289 ..
	1922 L	281 ..	281 ..
	1922 H L	...	...
FONCIÈRES	1879	435 ..	444 ..
	1883	181 50	185 ..
	1885	200 ..	200 ..
	1895	207 ..	206 ..
	1903	210 ..	211 ..
	1909	115 ..	115 ..
	1913 3¼%	206 ..	205 ..
	— 4%	315 ..	310 50
	1917	175 ..	175 ..
	1921	310 ..	305 ..
CHANGES	Londres	121 35	119 90
	New-York	25 86	24 82
	Allemagne	...	...
	Belgique	113 75	112 35
	Espagne	359 ..	355 ..
	Hollande	1006 ..	997 50
	Italie	98 15	98 ..
	Suède	664 50	664 ..
	Suisse	482 ..	467 50

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

Hiver 1925-1926

France-Algérie par Port-Vendres

Trains et Paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. — Arrivée à Port-Vendres 8 h. 29.

Retour. — Départ de Port-Vendres : 19 h. 15. — Arrivée à Paris-Qaui d'Orsay : 10 h. 55.

Wagons-Lits et voitures directes 1re et 2e classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres et vice-versa.

Transbordement direct, au retour, du paquebot au train ; voiture directe 1re et 2e classes de Port-Vendres à Paris-Quai d'Orsay.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Port-Vendres à Toulouse.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache).

a) *Port-Vendres-Alger*

Aller. — Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 heures. Arrivée à Alger le lendemain à 11 heures.

Retour. — Départ d'Alger le mercredi à 16 heures. Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 15 heures.

b) *Port-Vendres-Oran*

Aller. — Départ de Port-Vendres le lundi à 10 heures. Arrivée à Oran le lendemain à 19 heures.

Retour. — Départ d'Oran le jeudi à 10 heures. Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 heures.

Billets directs et enregistrement directs des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

Etude de M° BONNET, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHERES

Par suite de cessation d'exploitation

Au Chasnay, commune de Marzy (Nièvre), chez M. Eustache.

Le lundi 9 novembre 1925, à midi et demie.

Très bonne **VACHERIE** (race Normande et Charolaise), comprenant : 15 vaches ; 5 juments de trait ; volailles et lapins de race.

Matériel de culture : Moissonneuse-lieuse, faucheuses (à 1 et 2 chevaux) ; charrues, semoirs, distributeur d'engrais, rayonneur, houes, arrache pommes de terre, rouleaux, herses, râteau-faneur, pulvérisateur, coupe-racines, hache-paille, concasseur, tarares, crible, bascules, tombereaux et chariots à chevaux, tonne à purin, voiture à poney, voiture à âne, breack, charrette à âne, brouette de grenier, pompe avec tuyaux, harnais et objets divers.

Au comptant dix centimes par franc en sus. Demander notice. 30211

Etude de M° BONNET
Commissaire-priseur à Nevers.

VENTE ANNUELLE

Aux Enchères publiques
A Mont, commune de Saincaize (Nièvre)
Le jeudi 19 novembre 1925 à 13 heures

Des : **REPRODUCTEURS** bovins de race Charolaise pure (Inscrits au Herd-Boock)

Provenant de l'Ecurie de M. Auguste BESSON.

Cette vente comprendra 26 sujets.

Visite et exposition des animaux : le jeudi 19 novembre 1925, de 7 h. à 13 heures.

Aucun animal ne sera vendu à l'amiable.

Auto gare de Saincaize le jour de la vente.

Demander catalogue contenant le pédigrée de chaque animal. 30.841.

Etude de M° JAUBERT, notaire à La Machine.

VENTE AUX ENCHERES

Au domaine de la Meule, commune de La Machine.

Le dimanche 15 novembre 1925, à 13 h. 30, de :

Un brabant double, un brabant simple, herses, une faucheuse, un chariot à bœufs, un tarare, pressoir neuf, un coupe-racines neuf, un fourneau à légumes, un broyeur à pommes de terre, jougs garnis, chaînes à bœufs, attaches et généralement tous les outils nécessaires à l'exploitation d'une ferme. 30.910

Etude de M° DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE DEUX MAISONS CONTIGUES

sises Grande-Rue, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre).

1° Une maison occupée actuellement par la pâtisserie Bonson, comprenant : magasin et appartement au rez-de-chaussée, appartement au premier étage, petit appartement dans la cour, diverses dépendances.

2° Une maison occupée actuellement par M. Picard, marchand de bois et charbons, comprenant : rez-de-chaussée de deux pièces, premier et deuxième étage. Dépendances dans la cour.

Pour tous renseignements, s'adresser à M° DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) ;

Et pour traiter, à M. Gustave MEROT, architecte, 6, rue Bertin, à Moulins-sur-Allier, téléphone 3-13. 30.911

MAIRIE DE ST-REVERIEN

ADJUDICATION DES DROITS DE PLACES

Le dimanche 22 novembre 1925, à 14 heures, en la mairie, le maire, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal, procèdera à l'adjudication des droits de places à percevoir dans la commune de Saint-Réverien.

Durée du bail, 6 ans, à compter du 1er janvier 1926.

Mise à prix : 2.000 francs.

Pour tous autres renseignements et consulter le cahier charges, s'adresser au secrétariat de la mairie. 30.913

Etude de M° FITY, notaire à Donzy.

A affermer à métayage

Pour entrer en jouissance le 1er mai 1926.

LE DOMAINE DE L'AUBRON sis commune de Donzy. Comprenant : bâtiments, terres et prés, d'une conenance de 54 hecares environ.

S'adresser à M. le Comte de DREUILLE, au château de l'Epeau, près Donzy, et à M° FITY, notaire à Donzy. 30.868

Etude de M° PAILLAT, notaire à Bourges (Cher).

A vendre par adjudication volontaire

Le lundi 16 novembre 1925, à 14 h. 30, à Bourges, en l'étude de M° Paillat.

UN FONDS DE COMMERCE de laiterie, beurrerie, fromagerie exploité à Bourges, première rue de Bellevue.

Mise à prix 10.000 francs.

Consignation pour enchérir : 5.000 francs, obligation pour l'adjudicataire de reprendre en sus de son prix à dire d'experts le matériel et l'agencement du dit fonds et les marchandises en dépendant.

Pour tous renseignements s'adresser à M° PAILLAT, notaire. 30346

Etude de M° DURBISE, notaire à Brinon-sur-Beuvron.

VENTE VOLONTAIRE D'ANIMAUX

Aux enchères publiques pour cause de départ, le dimanche 8 novembre 1925, à 1 heure du soir, à **Chanteloup**, commune de Dompierre-sur-Héry.

Au domicile de MM. Louveau.

Savoir :

6 châtrons de 3 ans.
8 génisses de 3 ans pleines.
3 taures de 2 ans.
1 vache de 4 ans.
1 jument robe noire.
1 poulain robe baie.
2 pouliches de 18 mois.
1 lot d'agneaux.

Au comptant, frais en sus.

Il ne sera rien vendu avant la vente. 30.410

Etude de M° FORESTIER, huissier à Nevers.

Vente aux enchères

Pour cause de réduction de matériel.

Le dimanche 15 novembre 1925, à 2 heures du soir.

A Saint-Antoine, commune de Challuy, en face la boutique de M. Raquist, charron.

D'UN MATERIEL DE CULTURE se composant de :

Cinq tombereaux à deux roues.

Un chariot à 4 roues, complet ; le tout en bon état.

Vente au comptant avec 12 fr. 50 % en sus pour frais.

On pourra traiter avant la vente.

S'adresser : soit à M. Augustin DITOUT, agriculteur, aux Tuileries, commune de Sermoise, soit à M° FORESTIER. 30.916

Etude de M° ASSELINEAU notaire à Châtillon-sur-Loire

A LOUER

Pour le 1er novembre 1926

LA FERME DE LA PIERRE commune de Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret), contenan environ 55 hect. et demi.

S'adresser soit à M. BRUN, château de La Motte, Saint-Firmin, soit au notaire. 30351

Etude de M° PERRIN, notaire à Nevers.

A VENDRE

Par adjudication **amiable**

En l'étude et par le ministère de M° Perrin, notaire.

Le dimanche 5 décembre 1925 à 2 heures du soir.

UNE MAISON

située à Nevers, rue Claude-Tillier, numéros 13 et 15, composée d'un rez-de-chaussée sur cave avec étage et grenier.

Cour à côté et derrière.

Autre construction au fond de la cour à usage de remise et écurie, et logement au-dessus.

Le tout d'une superficie de 354 mètres carrés.

Ces immeubles, bien placés, d'un accès facile, à 200 mètres de la gare, conviendraient à tous genres de commerce, principalement à un garage.

Jouissance au 23 juin 1926.

Mise à prix : 40.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M° PERRIN, notaire à Nevers, 20, rue du Rempart. 30.936

Etude de M° MILLIET, notaire à Saint-Pierre-le-Moûtier.

A prendre en métayage, au 11 novembre 1926.

LE DOMAINE D'AGNON commune de Saint-Pierre-le-Moûtier ; bon domaine d'élevage de 60 hectares, dont 40 en prés.

S'adresser pour renseignements à M. RATHEAU, à Beaumont, ou à M° MILLIET, notaire. 30.929

Locations

ON OFFRE

PETITE LOCATURE, maison d'habitation, écurie, grange, porcherie, terre et pré, libre 11 novembre 1925.

S'adresser à M. THOMAS, garde à Luanges, commune d'Urzy (Nièvre). 30.894

BON DOMAINE 545 hectares, en métayage, pour le 11 mai 1926. Sérieuses références exigées.

S'adr. à M. BOISSONNET, 5, rue Vauban, Nevers. 30.934

Agents d'Affaires

A céder cause santé
ENTREPRISE TRANSPORTS AUTOMOBILES
6 voitures ou cars parfait état.
Camion, outillage.
Installation avec suite de bail.
Beaux bénéfices.
On traite avec 100.000 fr.
S'adresser VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, Nevers. Tél. 2-21.

A VENDRE
Cause double emploi
TORPEDO DELAGE 9 HP.
Peut faire petite camionnette. Parfait état de marche.
S'adresser VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, Nevers. 30.935

A VENDRE
à Pouilly-sur-Loire
GRANDE PROPRIETE
de près d'un hectare, au centre du pays, route nationale n° 7 et rue de l'Abreuvoir, près de la gare P.-L.-M. Propriété entourée de mur, vue sur la Loire. Maison d'habitation avec garage auto. Communs, écurie, remises. Eau potable, électricité. Ruisseau du Nozet et passant dans la propriété, vivier poissons.
Vie facile, bon vin, pays de chasse, pêche. On pourrait y installer une usine, main-d'œuvre facile dans le pays. Ou faire élevage.
S'adresser pour visiter et traiter à M. Louis Petit, 39, rue Saint-Jacques, Cosne. Téléphone 19, Cosne. 30.554

Pour se retirer
A CEDER
Bon chef-lieu de canton Nièvre **PLOMBERIE-ZINGUERIE,** bail à volonté, loyer avantageux. Affaires annuelles 125.000 francs justifiées. Beaux locaux.
Prix : 45.000 fr. Très grandes facilités de paiement. Recommandé. — n° 6.609.
S'adresser pour tous renseignements à M. GROUSSOT, 7, avenue Jean-Jaurès, Bourges, (Tél. n° 9.) 30260

A CEDER
Grande ville Centre
FABRIQUE DE BONNETERIE
Métier Jacquard, 5 métiers à mains, tous accessoires. Affaires annuelles 200.000 fr., justifiées Prix avantageux et facilités de paiement.
50.000 fr. de commandes à exécuter immédiatement. — n° 6.750.
S'adresser à M. GROUSSOT, 7, avenue Jean-Jaurès, Bourges. 30261

A CEDER
Préfecture Centre
BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES GIBIERS
Rue passagère. Bail 13 ans, beau logement. Dépendances. Affaires annuelles : 150.000 fr., justifiées. Prix : 35.000 fr à débattre Réelle occasion. n° 6.748.
S'adresser pour tous renseignements à M. GROUSSOT, 7, avenue Jean-Jaurès, Bourges, (Tél. n° 9). 30262

A CEDER
Dans important chef-lieu de Canton
CAFE
Premier ordre. Bail 10 ans, loyer 800 fr. Affaires annuelles 75.000 fr. justifiées.
Sans concurrence. A traiter avec 40.000 francs. Bonne affaire. — n° 6.637.
S'adresser à M. GROUSSOT, 7, avenue Jean-Jaurès, Bourges, (Tél. n° 9). 30263

LYCEE DE NEVERS

Lundi 23 novembre prochain, adjudication publique.
1° PAIN ET FARINE.
2° BLANCHISSAGE DU LINGE.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Econome. 30.920

Ventes de propriétés

PROPRIETE 210 m. sur rues emplacement priv. 300 m. de La Charité, 100 m. du pont de fonte, jard. 85 ares terre légère 1re qualité, vastes dépendances, une serre ; facilités.
M. FOHRENBACH, La Chapelle-Montlinard (Cher). 30.838

Personnel

ON DEMANDE

AJUSTEUR - MECANICIEN, connaissant bien l'automobile.
S'ad. GRAND GARAGE PARIS-LYON, 18, rue de Lyon, Moulins. 30.865

ELECTRICIEN, connaissant entretien moteurs, montage des lignes et appareillage courant continu et alternaif.
AJUSTEURS
Bureau du journal. 30.856

JEUNES FEMMES et JEUNES FILLES, pour confections et tissage.
S'adr. Ets. MAUCHAUFFEE, 1, avenue Albert-Ier. 30.608

2 GARDES de nuit pour établissements industriels, sérieuses références exigées.
Bureau du journal. 30.787

JEUNE DOMESTIQUE de ferme, ayant accompli service militaire ou âgé au moins de 18 ans. Indiquer références.
Bureau du journal. 30.789

MECANICIEN, connaissant le tour, pour entretien camions automobiles.
S'adresser M. PERRIER, 9, Bd. de la République, Nevers. 30.918

BONS OUVRIERS : tourneurs, fraiseurs, perceurs, rectifieurs ajusteurs-outilleurs, metteurs au point. Références exigées. S'abstenir si pas capable. S'adresser AUTOMOBILES ROLLAND-PILAIN, Tours. 30.830

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

BONNE, 30 à 40 ans, sachant cuisine et service. Références sérieuses exigées.
Ecrire M. BARDET, 9, rue Luynes, Paris (7e). 30.758

MENAGE, femme ménage, homme autos et jardin.
S'adr. docteur ROQUES, à Saint-Amand (Cher).

Ventes

CAMIONNETTE CHARRON 6 HP., force 350 kilos, bouchère ou boulangère, éclairage, démarrage électriques, pneus confort, amortiseurs, compteurs kilométrique, chronomètre, très peu roulé, état presque neuf, à vendre cause double emploi.
S'adresser à M. PRUNET, boucher, La Charité-sur-Loire (Nièvre). 30.837

AUTOMOBILES CITROEN.
1, 5 HP., 3 places.
1 **CABRIOLET** 5 HP.
1 **CONDUITE** intérieure, 3 places. 10 HP.
1 **TORPEDO,** 4 places 10 HP.
1 **ZEBRE** 7 HP., conduite intérieure, 3 places. Occasions.
Grand Garage E. BARRE, 95, rue de Paris, Cosne. 30.864

TAUREAU, né en 1922. Inscrit au Herd-Book. Prix d'ensemble 1923. Sortant des écuries de MM. TOUILLON Frères, à Saizy, près Decize (Nièvre).
S'adresser à M. LIGERET, à Germigny-l'Exempt (Cher). 30.733

VOITURE 4 roues, couverte, pour boulangers ou laitiers, roues et essieux de rechange. Bonne occasion.
Bureau du journal. 30.905

289 **ARBRES** de haie, dont 244 ormes, ayant tous été soumis à l'élagage, à vendre sur pied
S'adr. à M. MONCIAU, régie d'Avrilly, par Trévol (Allier). 30.796

BETTERAVES.
M. WILLEMS, à Chevenon (Nièvre). 30.930

BARATTE, ayant servi deux mois, cause de départ.
Bureau du journal. 30.931

FLEURS DE NICE et **HUILE D'OLIVE.** Envoi par colis postal.
M. GILLES, expéd., 19, rue Masséna, Nice (A.-M.). 30.912

Achats

On demande à acheter **BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille.**
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

On demande à acheter **COUPE IMPORTANTE CHENES,** bonne qualité.
Bureau du journal. 30.813

Je cherche GENISSES charollaises de 30 mois, pleines, inscrites au Herd-Book. Indiquer prix demandé.
Bureau du journal. 30.790

Divers

OCCASION
A VENDRE
Divers objets neufs à des prix avantageux tels que :
Machines à coudre NEW-HOME, bicyclette Saint-Georges et une d'occasion, phonographes OPERA et disques, phonographe « Aérophone », service à thé, coupe intérieur cristal, pistolet Browning, trousses toilette, sacs voyage, mallettes, couverts Louis XVI, services à liqueurs métal argenté et bronze ,services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs GILETTE, réveil, corbeille à pain métal argenté, bol à sucre vermeil en écrin, sacs américains, coffret parfumerie, vase vieil ivoire, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux ivoirine 3 lames ,timbales métal argenté, stylomines plaqué argent, ronds de serviette.
S'adr. aux BUREAUX de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

J'AI BESOIN 400 mètres hangar ; **AVEZ-VOUS BESOIN** de tracteur agricoles, charrues, camions, tracteurs chenilles, remorques, fardiers, diables, etc. Ferai échange.
M. PRIN, La Charité (Nièvre). 30.738

On demande à louer pour deux mois, **TORPEDO** 4 pl. Citroën, neuf ou état neuf, au tarif de 0.80 le kilom. sans chauffeur. On garantirait minimum mensuel. Faire offres à J. DURET, Marzy, près Nevers. 30.900

A Vendre
Vieux Journaux
0 fr. 75 le kilo
Bureau du journal.

Etude de M° PEROT, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL

Le domaine des Bouillots

Sis commune de Limanton

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés de très bonne qualité	55 hect.
Bois	8 hect.
Ensemble	63 hect.

Le bail expire le 11 novembre 1926.

Epingles en sus du prix.

S'adresser, pour renseignements et visiter :
M° PEROT, notaire.
M. FLANAULT, à Piney, Parigny-les-Vaux. Tél. 1.
M. DUBAULT, à Saint-Ouen, par Béard.
M. Louis GROS, ancien notaire, à Nevers, 10, Boulevard VictorHugo, tél. 210.
Et pour traiter, à M. GROS. 30.906

A VENDRE A L'AMIABLE

PETITE PROPRIÉTÉ

sise à Bucherolles, commune de Marzy, et à 3 km. de Nevers.

Comprenant :

Maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, dépendances en très bon état, en bordure de la route de Nevers à Marzy.

Prés et terres de très bonne qualité, le tout forme un bel enclos de 4 ha environ.

On traite dès maintenant. — Jouissance immédiate

S'adresser pour tous renseignements, visiter et traiter :
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers, téléph. 4-29.
2° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 30.893

Etude de M° FITY, notaire à Donzy

A VENDRE A L'AMIABLE

Le Château des Ormes

Sis à Donzy

En parfait état avec vastes communs et dépendances, jardin d'agrément et potager, le tout d'une superficie de deux hectares environ.

Vue Splendide

Epingle 5 % en sus

S'adresser pour renseignements à M° FITY, notaire, et pour traiter à M. René DORÉ, négociant en immeubles à Entrains (Nièvre). 30.679

Etude de M° DECHAUME, notaire à Courtenay

A VENDRE

Région de Courtenay (Loiret)

Bonne Ferme

Propre à l'embouche

Comportant 4 bâtiments d'habitation et d'exploitation (pavillon de 5 pièces) et une contenance de 45 hectares en nature de terres et prés en bordure de rivière, presque d'un seul ensemble.

Prix : 130.000 francs

Jouissance réelle : 1er janvier 1926

Renseignements, visiter et traiter : M. René IGNACE, 24, place de la République, à Montargis. 30.666

Office Commercial du Creusot

7, rue d'Autun, 7

VENTE ET ACHAT DE FONDS DE COMMERCE
Tous genres — Tous prix
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Liste sur demande

Maladies de la Femme

LE FIBROME

Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibromes** et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le **Fibrome** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: Faites une Cure avec la

Jouvence de l'Abbé SOURY

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE DE l'Abbé SOURY**, composée de plantes spéciales, sans aucun poison, est faite exprès pour toutes les Maladies intérieures de la Femme : Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Age, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec **l'HYGIENITINE des DAMES.** La boîte 4 fr. 50.

La **JOUVENCE** de l'Abbé **SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 7 fr. 75.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

LA CARAVANE
CITROËN
COMPOSÉE DE VOITURES DE TOUS MODÈLES
ARRIVERA
A. de BESSÉ et J. d'ASSIGNY
Concessionnaires exclusifs
NEVERS

Mardi 10 novembre, matin, SAINT-SAULGE.
Mardi 10 novembre, soir, BONA, SAINT-BENIN-DES-BOIS.
Mercredi 11, matin, ST-PARIZE-LE-CHATEL.
Mercredi 11, soir, LUTHENAY-UXELOUP.
Jeudi 12, matin, IMPHY.
Jeudi 12, soir, SAINT-ELOI.
Vendredi 13, matin, FOURCHAMBAULT-POUGUES-LES-EAUX.
Vendredi 13, soir, GUERIGNY, NOLAY.
Samedi 14, EXPOSITION NEVERS.
Dimanche 15, matin, ST-PIERRE-LE-MOUTIER.
Dimanche 15, soir, AZY-LE-VIF, CHANTENAY-SAINT-IMBERT.
Lundi 16, matin, CHATILLON-EN-BAZOIS.
Lundi 16, soir, SAINT-BENIN-D'AZY.
Mercredi 18, matin, BILLY-CHEVANNES, ROUY.
Mercredi 18, soir, LIMANTON, PANNECEAU, ANLEZY, FERTREVE.
Jeudi 19, matin, AUNAY-EN-BAZOIS.
Jeudi 19, soir, BAZOLLES.

Officiers Ministériels

Etude de
M° GALLICHER-LAVANNE
docteur en droit
notaire à Nevers
rue Gambetta, n° 5

A VENDRE

par soumissions cachetées

Le samedi 14 novembre 1925, à 14 h. 30, en l'étude de M° GALLICHER-LAVANNE,

La COUPE DU BOIS DE LA FORÊT, commune de Saint-Gratien-Savigny, 43 h. environ. Age 21 ans.

S'adresser : pour visiter à M. CORTET, à La Forêt, commune de Saint-Gratien-Savigny,

Et pour tous renseignements au notaire. 30.571

Etude de
M° GALLICHER-LAVANNE,
docteur en droit, notaire
à Nevers.

A VENDRE

Par adjudication volontaire

Le samedi 14 novembre 1925, à 14 heures, en l'étude et par le ministère de M° Gallicher-Lavanne, notaire.

PETITE MAISON D'HABITATION

sise à Nevers, rue Saint-Benin, n° 29, avec cour et jardin, le tout d'une contenance de 17 ares environ.

Mise à prix : 20.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements au notaire. 30.157

Etude de M° PRIEURET, notaire à Saint-Saulge.

A vendre par adjudication

Le vendredi 20 novembre 1925, à 10 heures, à Saint-Saulge, en l'étude.

DEUX HERITAGES

se joignant, en nature de pré et pâture, nommés les Fourneaux, contenant 3 hectares, situés à Briotte, commune de Saint-Saulge.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 30.914

Etude de M° PAILLAT, notaire A Bourges

A vendre aux enchères

Par suite de dissolution de société, le lundi 9 novembre 1925 à 14 heures, à Bourges, 11, rue Jacques-Cœur, en l'étude de M° Paillat, notaire.

DEUX FONDS DE COMMERCE

Exploités à Bourges, avenue Jean-Jaurès, 37 bis.

I. — Un fonds de commerce de bois et charbons, comprenan : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au bail des lieux où les deux fonds sont exploités.

Mise à prix : 50.000 francs.

II. — Un fonds de commerce de vins en gros et spiritueux, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, mais sans aucun droit au bail des lieux où le fonds est exploité.

Mise à prix : 5.000 francs.

Obligation pour chaque adjudicataire de prendre en sus du prix, à dire d'experts, le matériel et les marchandises dépendant de ces fonds.

Pour tous renseignements s'adresser à :

1° M° PAILLAT, notaire, rédacteur du cahier des chages.

2° M. Jacques LACROIX, à BOURGES, rue Fernault n° 5, chargé de la liquidation de la Société ;

3° M. GERIGNY, avoué à Bourges, 4 bis, rue Fernault.

4° M° DUPONT, avoué à Bourges, 30, rue des Arènes. 30347

Etude de M° SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre).

A VENDRE

Par adjudication **amiable**

A Saint-Parize-le-Châtel, en l'étude et par le ministère de M° Soulat

Le dimanche 22 novembre 1925, à 14 heures.

UNE LOCATURE

Sise aux **Bruyères de Fleury**, commune de Fleury-sur-Loire, comprenant :

Maison d'habitation avec deux pièces, grenier au-dessus, toit à porcs et four, cour devant, jardin et terre derrière, de 17 ares environ.

S'adresser, pour visiter, à M. Jean MATHIAU, propriétaire, et pour tous renseignements à M° SOULAT. 30.739

Etude de M° Joseph PEROT notaire à Moulins-Engilbert

A VENDRE A L'AMIABLE UNE PETITE PROPRIETE

sise à Babize, commune de Moulins-Engilbert.

Comprenant : maison et dépendances et 1 ha terre et pâture.

Le tout d'un seul tenant.

Jouissance de suite.

Et **deux petites maisons d'habitation**, sises à Moulins-Engilbert.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 30.675

Etude de M° DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy.

A AFFERMER

Pour le 1er mai 1926

UNE PROPRIETE

à Chevannes, commune de Billy-Chevannes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, et environ 22 hectares de dépendances, dont moitié en prés et pâtures.

S'adresser pour visiter à M. RENARD, à Chevannes, et pour tous renseignements, au notaire. 30.865

BEURRE EN GROS

Expéditions à partir de 5 kilos
Ecrire DERY, le BRETHON (Allier).

VIN

Naturel, 250 francs la pièce de 215 litres. Port, regie, fût compris. Ech. 1 fr. 50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 29.620

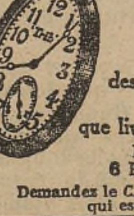

'Trib' C'EST LA MARQUE RÉPUTÉE
des **MONTRES** PRÉCISES ET ROBUSTES
des **BIJOUX** ÉLÉGANTS
de l'inusable **ORFÈVRERIE**
des **RÉVEILS** et **PENDULES**
que livre **G. TRIBAUDEAU**
Fabricant principal à **BESANÇON**
6 Premiers Prix — 32 Médailles d'Or.
Demandez le *CATALOGUE* illustré de 2500 dessins qui est envoyé gratis et franco.

Pour une bonne et rapide livraison de

CALENDRIERS

Pochettes, Tableaux, Blocs à effeuiller. Livrables de suite. Par retour envoi d'échantillons.
S'adr. Etab. A. BALANDRA, Chalon-s-Saône
On demande représentants actifs et sérieux

Le Gérant [illegible] DE MAUBEC.
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers